

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DU SENEGAL

**EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION DE
BRUXELLES (2001-2010) ADOPTE LORS DE LA 3^{ème}
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PMA**

Rapport National

JANVIER 2010

Sommaire

ACRONYMES	II
LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTES	V
RESUME EXECUTIF	VI
I. INTRODUCTION	1
II. DEVELOPPEMENTS RECENTS DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE	3
III. REALISATIONS DANS LA STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	8
3.1 CONTEXTE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE	8
3.2 PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP-I (2003-2005).....	9
3.3 PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP-II (2006-2010)	13
3.4 LES APPUIS DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNRP	19
IV. REALISATIONS EN MATIERE D'ATTEINTE DES OMD.....	24
4.1 CONTEXTE GENERAL DE LA MISE EN ŒUVRE DES OMD	24
4.2 PROGRES REALISES DANS LES OMD DE 2001 A 2008.....	25
V. REALISATIONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME.....	32
D'ACTION DE BRUXELLES 2001 – 2010	32
5.1 CONTEXTE GENERAL	32
5.2 ENGAGEMENT 1 : ENCOURAGER UNE ACTION AXEE SUR LA POPULATION	32
5.3 ENGAGEMENT 2 : BONNE GOUVERNANCE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL	35
5.4 ENGAGEMENT 3 : RENFORCER LES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES :	39
5.5 ENGAGEMENT 4 : METTRE EN PLACE LES CAPACITES DE PRODUCTION NECESSAIRES POUR QUE LE PAYS PUISSE PLEINEMENT INTEGRER L'ECONOMIE MONDIALE	41
5.6 ENGAGEMENT 5 : RENFORCER LE ROLE DU COMMERCE DANS LE DEVELOPPEMENT.....	46
5.7 ENGAGEMENT 6 : REDUIRE LA VULNERABILITE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT	48
5.8 ENGAGEMENT 7 : MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIERES :	51
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	54
VII. ANNEXES.....	57
ANNEXE 1 : AGREGATS MACROECONOMIQUES	58
ANNEXE 2 : PIB PAR BRANCHE D'ACTIVITES	59
ANNEXE 3 : BALANCE DE PAIEMENTS	60
ANNEXE 4 : SITUATION MONETAIRE.....	61
ANNEXE 5 : TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT.....	62
ANNEXE 6 : MATRICE DE SUIVI DES INDICATEURS DU DSRP	63
ANNEXE 7 : SCHEMA DE LA VISION DU DEVELOPPEMENT DU SENEGAL.....	66

Acronymes

ACAB	: Arrangement Cadre des Appuis Budgétaires
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APD	: Aide Publique au Développement
APIX	: Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux
ARM	: Agence de Régulation des Marchés
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
ARV	: Anti-rétro-viro
ASEPEX	: Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCE	: Bureau d'Appui à la Création d'Entreprise
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	: Budget Consolidé d'Investissement
BOO	: Build Operate and Own
BOOT	: Build Operate Own and Transfer
BOT	: Build Operate and Transfer
BM	: Banque mondiale
BRVM	: Bourse Régionale de Valeurs Mobilières
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	: Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CDVA	: Centre de dépistage volontaire anonyme
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFAA	: Country Financial Accountability Assessment
CFCE	: Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur
CGI	: Code Général des Impôts
CGU	: Contribution Globale Unique
CL	: Collectivités Locales
CNLCC	: Commission nationale de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion
CNNCI	: Comité National des Négociations Commerciales Internationales
CONGAD	: Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
CPAR	: Country Procurement Assessment Report
CPI	: Conseil Présidentiel sur l'Investissement
CSF	: Centre des Services Fiscaux
CSPLP	: Cellule de Suivi du Programme de Lutte Contre la Pauvreté
CSS	: Caisse de Sécurité sociale
DCEF	: Direction de la coopération économique et financière
DCMP.	: Direction Centrale des Marchés Publics
DDI	: Direction de la dette et de l'investissement
DGID	: Direction Générale des Impôts et Domaines
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
ESAM	: Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESPS	: Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FAD	: Fonds Africain de Développement
FCE	: Facilité aux chocs exogènes
FCFA	: Franc communauté financière africaine
FDD	: Fonds de Dotation à la Décentralisation
FECL	: Fond d'Équipement des Collectivités Locales
FED	: Fonds Européen de Développement
FMI	: Fonds monétaire international
FNAE	: Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNPEF	: Fonds national de l'entrepreneuriat féminin
FNPJ	: Fonds National de Promotion de la Jeunesse

FNR	: Fonds National de Retraite
FOB	: Free On Board
GIRMAC	: Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
GOANA	: Grande Offensive de l'Agriculture pour la Nourriture et l'Abondance
IADM	: Initiative pour l'Annulation de la Dette Multilatérale
ICS	: Industries Chimiques du Sénégal
IDE	: Investissements directs étrangers
IHPC	: Indice harmonisé des prix à la consommation
IPM	: Institut de Prévoyance Maladie
IPRES	: Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
ISPE	: Instrument de soutien à la politique économique
LPSE	: Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MW	: Méga Watt
OCI	: Organisation de la Conférence Islamique
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PACP	: Programme d'Appui à la filière Cuirs et Peaux
PAIN	: Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition
PAMOCA	: Programme d'Appui à la Modernisation du Cadastre
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
PAREP	: Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PASMI	: Programme d'Appui au Secteur Minier
PCF	: Projet crédit femme
PCIME	: Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDEF	: Programme de Développement de l'Education et de la Formation
PEFA	: Public Expenditures and Financial Assessment
PEPAM	: Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Social
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMA	: Pays moins avancés
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNAE	: Plan National d'Action pour l'Environnement
PNAR	: Programme national d'autosuffisance riz
PNBG	: Programme National de Bonne Gouvernance
PNDL	: Programme National de Développement Local
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLT	: Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	: Programme National de Lutte contre le Sida
PNSR	: Programme National de la Santé de la Reproduction
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PODES	: Programme d'Orientation pour le Développement Economique et Social
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PRBF	: Plan des Réformes Budgétaires et Financières
PRECOL	: Programme de Renforcement et d'Equipeement des Collectivités Locales
PRN	: Programme de renforcement de la Nutrition
PSJ	: Programme sectoriel justice
PTA	: Programme de travail annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics
RCCM	: Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SAR	: Société Africaine de Raffinage
SCA	: Stratégie de Croissance Accélérée

SDE	: Sénégalaise des Eaux
SDVA	: Service de dépistage volontaire anonyme
SENELEC	: Société Nationale d'Electricité
SGDD	: Système générale de diffusion des données
SIDA	: Syndrome déficitaire acquis
SIGFIP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIGTAS	: Standard Integrated Government Taxes Administration System
SNECRM	: Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie
SNEEG	: Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
SNPS	: Stratégie Nationale de Protection Sociale
SONACOS	: Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
SONAGRAINE	: Société Nationale de la Graine
SONES	: Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS	: Taux brut de scolarisation
TIC	: Technologies d'information et de communication
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
US \$: Dollar des Etats Unis

Liste des principaux documents consultés

1. Banque mondiale : Stratégie d'aide pays (CAS) pour le Sénégal 2007-2010 (mai 2007)
2. BIT – résolution NU sur les PMA ;
3. CNUCED – programme d'actions 2001-2010
4. Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions Cas du Mali 2005
5. MEF/ANSD - Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal 2005-2006 (avril 2007)
6. Note de synthèse programme d'actions 2001- 2010
7. Note stratégique du FMI sur le Sénégal en 2008.
8. NU- programme d'Actions Bruxelles (rapport à mi parcours)
9. NU/ACICI : Note de synthèse « Troisième conférence des Nations Unies sur les PMA à Bruxelles 14-20 mai 2001 (édition juillet 2001)
10. NU/Assemblées Générales : Déclaration de Bruxelles du 2 juillet 2001
11. Rapport d'évaluation externe de l'Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB) au Sénégal, rapport final - octobre 2009
12. Rapports des NU : Assemblée générale Conseil Economique et Social
13. Sénégal MEF/CSPLP - Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) II du Sénégal (2006 – 2010) – Juin 2006
14. Sénégal/MEF - Suivi des OMD « Rapport des OMD 2006 », édition 2007.
15. Sénégal/MEF - Suivi des OMD « Situation des OMD en 2008 et orientations stratégiques pour 2015 » (octobre 2009)
16. Sénégal/MEF : Rapport sur l'analyse de la viabilité de la dette publique 2009-2029 (juin 2009)
17. Sénégal/MEF/ANSD - Note d'analyse des comptes nationaux définitifs 2006, semi-définitifs 2007 et provisoires 2008 (édition juillet 2009)
18. Sénégal/MEF/ANSD - Note d'analyse du commerce extérieur (édition 2008)
19. Sénégal/MEF/CLPLP - DSRP I : rapport d'avancement de la mise en œuvre de 2004 (mai 2005)
20. Sénégal/MEF/Comité de suivi PMA - Etat d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles des PMA : Cas du Sénégal pour la période 2008-2009, décembre 2009
21. Sénégal/MEF/Comité de Suivi PMA - Etat d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles relatif aux PMA pour le Sénégal (2006-2007) – février 2008
22. Sénégal/MEF/Comité de suivi PMA - Rapport d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Bruxelles cas du Sénégal 2005
23. Sénégal/MEF/CSPLP - DSRP I : rapport d'avancement de la mise en œuvre de 2003 (mars 2004)
24. Sénégal/MEF/CSPLP - Evaluation des engagements du Groupe consultatif de 2003 (juin 2007)
25. Sénégal/MEF/CSPLP - DSRP II : Etat d'avancement de la mise en œuvre du DSRP II en 2007, juin 2008
26. Sénégal/MEF/CSPLP - DSRP II : Etat d'avancement, rapport annuel 2008, juillet 2009
27. Sénégal/MEF/CSPLP - Programme d'actions prioritaires du DSRP-II (2007-2010)
28. Sénégal/MEF/CSPLP - Rapport de l'Evaluation quantitative du DSRP-I, juillet 2007
29. Sénégal/MEF/DGID - Mobilisation des ressources fiscales dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté (août 2007)
30. Sénégal/MEF/DPEE - Données Economiques sur le Sénégal (agrégats macroéconomiques, comptes nationaux, balance des paiements, situation monétaire) – juin 2009
31. Sénégal/Ministère de la Santé - Enquête Démographie et Santé IV – 2005 (avril 2006)
32. Sites web ANSD et DPEE

Résumé exécutif

1. La mission objet du présent rapport portait sur l'évaluation, pour le Sénégal, du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010. Ses résultats attendus étaient structurés comme suit : (i) mettre en lumière les principaux progrès réalisés sur les sept engagements souscrits, (ii) identifier les difficultés rencontrées et les mesures à prendre pour les surmonter, (iii) recenser les politiques efficaces et les nouvelles perspectives ainsi que les moyens requis, (iv) fournir un cadre de relance des efforts du pays et de la communauté internationale en faveur des objectifs du Programme.

2. Pour atteindre ces résultats, la méthodologie était basée sur la collecte et l'analyse de documents pertinents, d'une part, des interviews de personnes ressources clés, d'autre part. Le fonds documentaire utilisé était constitué de rapports sur la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DSRP, I et II), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et, de façon plus spécifique, la mise en œuvre par le Sénégal des sept engagements du Programme d'action de Bruxelles 2001-2010 à travers les rapports annuels produits par le Comité National PMA présidé par le Ministère de l'Economie et des Finances. Les personnes interviewées étaient principalement des acteurs en charge de ces questions au sein du Ministère chargé de l'Economie et des Finances.

3. Le contexte économique de la période sous revue montre un profil d'ensemble assez mitigé. Le taux de croissance est de l'ordre de 4% en rythme annuel moyen et en termes réels, entre 2001 et 2008. Les équilibres budgétaires et extérieurs ont été globalement maintenus. Le revenu moyen par tête s'est accru, en moyenne annuelle de 5,7%, pour se situer en 2008 à 1080 dollars US environ. A partir de 2006, sous l'effet combiné de chocs internes et externes, le pays voit sa situation économique se fragiliser de façon plus marquée.

4. L'incidence de la pauvreté reste élevée : 48,4% selon une estimation pour 2007. L'indicateur s'est toutefois amélioré, puisqu'il était de 57,1% en 2001, et 50,6% en 2005, selon les données de l'ESPS. Le taux d'accès à l'eau potable était de 75,5% en milieu rural et de 98% en milieu urbain, en 2008. Dans le domaine de la santé, le taux de couverture vaccinale chez les enfants de moins d'un an s'est dégradé, passant de 89% en 2007 à 80% en 2008, tandis que le taux d'accouchements assistés par du personnel formé s'appréciait de 52% en 2005 à 61% en 2008. Le taux de prévalence du VIH/SIDA était de 0,7% en 2005. Au niveau du secteur de l'éducation, le taux brut de scolarisation élémentaire a atteint 90,1% en 2008, mais le taux d'achèvement dans le même cycle reste très faible à 58,4% en 2008.

5. Le contexte de mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles se caractérise également par le lancement de chantiers de réformes destinées à accompagner le processus de développement du pays et dont les principales portent sur : (i) la promotion de la bonne gouvernance et l'approfondissement de la décentralisation, (ii) le renforcement de la libéralisation du commerce et la consolidation du secteur privé, avec notamment la révision du Code des investissements et l'adoption d'un cadre législatif propice aux partenariats Public-Privé, et (iii) la réforme de la gestion des finances publiques (plans d'actions CFAA/CAR, Code des marchés publics, etc.)

6. Le Programme d'action de Bruxelles se décline en sept (07) engagements : (i) encourager une action axée sur la population, (ii) bonne gouvernance aux niveaux national et international, (iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles, (iv) mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation,

(v) renforcer le rôle du commerce dans le développement, (vi) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement, et (vii) mobiliser les ressources financières pertinentes. Les performances du Sénégal à ces différents niveaux sont résumées ainsi :

Engagement 1 : Un taux de croissance du produit intérieur brut d'au moins de 7% par an et un ratio investissement- PIB de 25% par an d'ici 2010.

7. Le Sénégal n'a pas pu atteindre l'objectif du taux de croissance, sa performance se situant à 4,1% sur la période 2001-2008. Il y a eu par ailleurs des baisses de régimes significatives en 2002 (0,7%), en 2006 (2,3%) et en 2008 (2,5%). La croissance économique du pays reste par conséquent erratique et fragile. Le taux d'investissement, en revanche, atteint 26,9% en 2008. A 23% du PIB, la moyenne sur la période 2001-2008 est toutefois en deçà de l'objectif du Programme d'Actions. Cette performance est essentiellement portée par les programmes publics d'infrastructures (chantiers préparatoire au sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique tenu à Dakar en 2008, autoroute à péage, etc.), ainsi que diverses initiatives au titre de l'investissement direct étranger (IDE).

Engagement 2 : Bonne gouvernance

8. Dans le domaine de la bonne gouvernance, la situation du Sénégal est relativement satisfaisante. En effet les indicateurs disponibles pour la consolidation de la démocratie, du processus de la décentralisation, de la participation des acteurs (société civile, genre, et secteur privé) se situent parmi les meilleurs au niveau de la sous région ouest africaine. La stratégie du Gouvernement est portée par le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) adopté en Juin 2002. Il vise à bâtir des institutions performantes et aptes à répondre aux défis de la démocratie, de la participation, de la lutte contre la pauvreté et du développement plus généralement. Le programme est articulé autour des priorités suivantes : (i) la gouvernance judiciaire, (ii) la lutte contre la corruption, (iii) la gouvernance économique et financière, (iv) la consolidation de la décentralisation, et (v) la participation des femmes et (vi) le renforcement de société civile.

Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

9. Au titre de l'éducation et alphabétisation, l'Etat met en œuvre depuis 2001, un Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), assorti d'un cadre budgétaire renouvelé : Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT). Ce dispositif a permis de relever significativement le taux de scolarisation qui se rapproche aujourd'hui de l'accès primaire universel. Mais la qualité demeure très insuffisante, avec un taux d'achèvement du cycle élémentaire de 58% environ. Les indicateurs de santé montrent dans l'ensemble un profil haussier : la couverture vaccinale chez les enfants est passée de 41% en 2001 à 80% en 2008 ; le taux de la mortalité infanto juvénile a baissé de 135/1000 en 2001 à 121 /1000 en 2005 ; le taux de mortalité maternelle est passé de 70/1000 en 2001 à 61/1000 en 2005 ; le nombre de malades du SIDA pris en charge est passé de 1855 à 7819 entre 2004 et 2008, tandis que le taux de prévalence se situe à 0,7% en 2005. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement s'est également amélioré entre 2000 et 2008 : pour l'eau, le ratio est passé de 78% à 98% en milieu urbain, et de 56% à 75,5% en milieu rural ; pour l'assainissement, il est passé de 56% à 63,4% en zone urbaine, tandis qu'il se situe à 27,5% en zone rurale en 2008.

10. Par ailleurs, le Sénégal met en œuvre diverses initiatives pour améliorer la couverture sociales de certaines populations : la promotion de la mutualité, la prise en charge des

personnes du 3^e âge avec le Plan SESAME, la gratuité des accouchements et des césariennes, la gratuité de l'accès aux médicaments antirétroviraux, la gratuité des médicaments antituberculeux, la subvention sur les coûts des traitements antipaludéens, diabétiques, anticancéreux, de l'insuffisance rénale, des cardiopathies, la gratuité du traitement du paludisme grave chez les enfants et les femmes enceintes, la subvention sur le prix des moustiquaires imprégnées, la subvention pour la prise en charge des indigents, la gratuité des soins aux aveugles et aux membres de leur famille, etc.

11. En dépit de ces efforts, le tissu social et humain reste précaire. Les infrastructures et les prestations sanitaires sont encore notablement insuffisantes, malgré l'augmentation de la part des dépenses budgétaires du secteur. En ce qui concerne l'eau potable, malgré les résultats satisfaisants obtenus, il subsiste encore des disparités d'accès selon les usagers et les régions. Pour l'éducation en dépit des progrès notés en matière d'accès, près de 300 000 enfants en âge d'aller à l'école primaire en milieu rural et 36 000 en zone urbaine ne sont pas scolarisés. Pour la protection sociale et le suivi des groupes vulnérables, il est noté un faible taux de tirage sur les ressources extérieures au profit de ces segments de la société : moins de 50% des ressources prévues ont été décaissées en 2008. Il a été constaté une faible capacité technique en matière de planification, suivi, évaluation et gestion des programmes.

Engagement 4 : Renforcer les capacités de production

12. Au titre de cet engagement, le pays a des initiatives allant dans le sens d'améliorer l'environnement économique et l'outil de production pour une meilleure rentabilité des investissements. C'est ainsi qu'il y a eu des efforts de modernisation des infrastructures : routes et transport routier (autoroutes à péage, renouvellement du parc de transport en commun privé), port (terminal à conteneur et desserte maritime), énergie et télécommunications, etc. La technologie et la recherche-développement ont également été ciblées dans ce cadre, avec notamment les Centres de Recherches et d'Essais et les Centres multimédia.

13. L'amélioration des conditions de l'activité commerciale et de l'environnement des affaires a été visée à travers les réformes et mesures suivantes : (i) la simplification des procédures administratives (importation, exportation, mutation, transfert de propriété, certification de conformité, création d'entreprise, etc.), (ii) l'adoption de la loi d'orientation sur les PME, (iii) l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire, (vii) l'amélioration du cadre juridique du partenariat public privé pour la réalisation des projets d'infrastructures, avec la modification de la loi relative aux contrats de construction, exploitation et transferts d'infrastructures ; (viii) l'adoption de textes d'application du code du travail ; et, (ix) la création de nouveaux centres d'enseignement technique et professionnel. Des efforts ont également été dédiés aux différents secteurs clés de l'activité économique : l'énergie, la manufacture et l'exploitation minière, le secteur rural, le tourisme, notamment.

14. Malgré ces efforts, l'appareil productif reste peu performant. Les déficits en matière de fourniture d'électricité perdurent. Le tourisme est régulièrement caractérisé comme un secteur particulièrement sinistré. L'agriculture est toujours erratique et dépendante de la pluviométrie. Caractérisée par ailleurs par une faible modernisation et une faible productivité, elle expose le pays à une insécurité alimentaire persistante. Le secteur minier montre de plus en plus de potentialités mais peine encore à décoller véritablement.

Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

15. Depuis les années 80, le pays a adopté une politique commerciale allant dans le sens d'une plus grande libéralisation en cohérence avec les recommandations de l'OMC. Des initiatives ont été entreprises pour renforcer les capacités d'exportation, en partenariat avec le programme d'assistance technique conjoint pour les Pays Africains (JITAP) et le cadre Intégré du commerce. Ce dernier instrument en particulier financé quatre (04) projets prioritaires : (i) l'appui au démarrage de l'agence Sénégalaise de promotion des exportations (ASEPEX) ; (ii) l'appui à la mise en place et à la mise en œuvre des actions de la commission spéciale de restructuration de la pêche ; (iii) la réalisation de deux études de faisabilité pour la mise en place d'infrastructures d'appui au développement du secteur artisanal ; et, (iv) le projet visant le développement du Tourisme communautaire. Le JITAP, pour sa part, a permis de réaliser : (i) des modules de formation en direction des acteurs (Administration, Secteur privé, Société civile) dans le domaine des négociations commerciales ; (ii) la dissémination et l'information sur le système commercial multilatéral ; et, (iii) la mise en œuvre de la stratégie de promotion des exportations.

16. Malgré ces initiatives, le secteur souffre encore d'un déficit en infrastructures de stockage pour l'agence de régulation des marchés. Au plan externe le commerce est handicapé par les insuffisances rappelées ci-dessus relativement à l'appareil productif et à sa compétitivité. Sur un plan plus spécifique, les contraintes suivantes contribuent aussi à plomber le secteur : (i) la variation des cours instables des produits agricoles sur les marchés mondiaux conjugués à leur dépendance vis-à-vis des produits primaires ; (ii) la faible rémunération des producteurs agricoles nationaux alors que les pays développés continuent d'accorder des subventions élevées à leurs agriculteurs, privant les agriculteurs Sénégalais d'une concurrence loyale et de parts de marchés ; (iii) insuffisance structurelle du pays à tirer pleinement parti des initiatives internationales d'accès préférentiel aux marchés, du fait des limites de l'offre, du manque de capacités liées au commerce, des barrières tarifaires et non tarifaires.

Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

17. Plusieurs instruments sectoriels visent à promouvoir une gestion durable des ressources socialement acceptée, économiquement intéressante et écologiquement stable pour contribuer à la réduction de la pauvreté : (i) le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; (ii) le Plan National d'Action pour la conservation de la biodiversité ; (iii) le Plan National pour l'élimination des substances appauvrissant l'Ozone ; (iv) le Programme de lutte contre la désertification et la sauvegarde de la faune et de la flore ; et, (v) la Lette de Politique de l'Environnement (adoptée en 2004).

18. Les réalisations suivantes ont été enregistrées : de porter le ratio reforestation/déboisement à 1,25 ; La quantité de substances appauvrissant la couche d'ozone a été ramenée à 10t en 2008 ; 12.896 ha de terres ont été reboisées, 2 997 km de pare-feux ouverts et 5 251 km entretenus, 4 680 ha mis en défens et 2 948 ha régénérés de manière naturelle assistée ; de nouvelles aires protégées ont été créées et des zones humides (rôneraie de Samba DIA) ont été réhabilité (35 millions de palétuviers plantés dans les régions naturelles de Casamance et du Sine Saloum pour maintenir la mangrove) ; textes législatifs et

réglementaires révisés et édités ; un laboratoire de mesure de la qualité de l'air a été acquis et trois stations de contrôle de la qualité de l'air rejeté par les véhicules sont en cours de réalisation ; enfin une instance de coordination intersectorielle (conseils interministériels présidés par le Premier Ministre) sur les questions d'environnement.

19. Le secteur souffre encore de contraintes fortes :

- (i) La récurrence des changements climatiques notamment les inondations, dans certaines villes du pays, menace la disparition de l'habitat surtout dans la capitale. Le gouvernement semble être désarmé face à ce phénomène. Par conséquent, Il devrait exister des mécanismes institutionnels et de financement au niveau mondial pour aider le Sénégal et tous les PMA affectés par cette catastrophe.
- (ii) Les statistiques relatives aux ressources forestières disponibles datent de 1980, par conséquent ne reflètent pas l'occupation actuelle des sols.
- (iii) Les collectivités locales n'ont pas les capacités financières, humaines et techniques qui leur permettraient d'assumer la compétence de gestion environnementale que la loi leur ait transférée.
- (iv) L'absence d'un mécanisme de gestion de la transversalité du secteur et faible implication du secteur privé constituent des éléments qui freinent le développement du secteur.
- (v) Il est également noté une faiblesse de la connaissance et de l'application d'instruments juridiques de gestion de l'environnement tels que le code de l'environnement, le code forestier, le code de la chasse et de la faune, l'insuffisance de ressources humaines.

Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières

20. Les ressources qui servent au financement du développement économique et social sont internes et externes. Au plan interne l'Etat a engagé un certain nombre de réformes et d'initiatives visant à améliorer les performances en matière fiscale et l'efficacité de la dépense publique. Entrent notamment dans ce cadre :

- (i) La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés de 35% à 25% en vue d'attirer davantage des investisseurs et d'encourager les entreprises à l'investissement ;
- (ii) La création de nouveaux centres de services fiscaux à Dakar responsabilisés dans le recouvrement ainsi que le transfert effectif de la fonction recouvrement des impôts directs du CGE du Trésor à la DGID ;
- (iii) La modernisation de la prise en charge des fonctions d'assiette, de recouvrement et d'information sur les finances publiques - le progiciel SIGTAS est désormais déployé à l'ensemble des impôts pour tous les centres de services fiscaux de Dakar, l'implantation du progiciel ASTER s'est poursuivi, et l'interfaçage entre ASTER – SIGFIP - SIGTAS est devenu effectif afin de faciliter l'échange de données et la communication ;
- (iv) L'amélioration des procédures d'exécution de la dépense publique ; et
- (v) L'existence de marchés de capitaux à travers l'antenne de la Banque régionale des valeurs mobilières (BRVM), où le Trésor public participe activement à l'animation du marché financier régional par des émissions de bons du trésor et d'obligations pour le financement des investissements publics.

21. Au plan externe, le Sénégal est l'un des pays les moins avancés qui reçoit le plus d'aide publique au développement par habitant au monde, soit environ 100 dollars EU par habitant en 2004 selon les statistiques de l'OCDE. L'APD se chiffrait 1 052 millions de dollars EU en 2004, soit 14% du revenu national brut (RNB). La moitié du budget d'investissement est financée par des ressources extérieures provenant de l'aide. Conformément aux résultats de l'enquête 2006 portant sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, 27 partenaires au développement dits bailleurs de fonds (multilatéraux et bilatéraux), principalement du Nord, fournissent 92% de l'APD officielle. Selon la dernière revue des dépenses publiques au Sénégal par la Banque mondiale en 2006, le Groupe de la Banque mondiale occupe la première position de fournisseurs de fonds avec 27,5% du pourcentage total en fin 2005, suivi de l'Union Européenne (15%) et de la Banque africaine de développement (BAD) (14%). En 2008, selon la Banque mondiale (BM), l'aide au développement se chiffrait à 7,5% du PIB, ou US\$ 71 per capita ou US\$ 635 millions (2006-07) et avait financé 40% du budget d'investissement public.

22. Le Gouvernement et les partenaires au développement ont conjointement élaboré et adopté un cadre de référence d'intervention des appuis budgétaires, dénommé « Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB) au Sénégal », et signé le 11 janvier 2008. Ce cadre d'intervention dispose d'une matrice commune de suivi des critères de performances et décaissements. Les principaux bailleurs de l'appui budgétaire comprennent la Banque mondiale, l'Union Européenne, la Banque africaine de développement, le Canada, l'Allemagne, les Pays bas et la France. L'appui budgétaire, comme nouvel instrument privilégié de décaissement de l'aide extérieure, qui représentait environ 5% de l'aide extérieure sur la période 2003–2005, commence à prendre de l'ampleur avec un poids de l'ordre de 13% en 2008, mais reste encore faible.

23. Conclusion et recommandations : le Gouvernement a adopté et mis en œuvre deux générations de stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance qui sont alignées aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et sont conformes à l'esprit du Programme d'Actions de Bruxelles pour la PMA. Les politiques adoptées, les actions entreprises et les mesures prises sont en phase avec le contenu du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001- 2010 bien que le rythme de réduction de la pauvreté rend incertain l'atteinte des OMD d'ici l'horizon 2015. Au regard des performances rappelées ci-dessus en relation avec les 7 engagements de Bruxelles, et des problèmes spécifiques auxquels le pays est confronté pour les réaliser, un certain nombre de recommandations sont formulées dans le rapport :

Au plan national

- (i) Renforcer la stratégie de mobilisation des ressources internes et extérieures en focalisant les efforts sur la redynamisation de la mise en œuvre avancée de la SCA afin de ne pas compromettre l'élan de la poursuite des objectifs de croissance et d'être au rendez-vous de l'OMD 1 à l'horizon 2015 ;
- (ii) Renforcer la capacité d'absorption des ressources extérieures, notamment celles provenant des allègements (PPTTE et IADM) ;
- (iii) Développer davantage l'agro-industrie à travers la SCA permettrait à l'économie de tirer profit en terme de croissance et de création d'emplois ;
- (iv) Intensifier les efforts de modernisation des capacités de production dans le cadre la SCA et des actions prioritaires du DSRP-II ;
- (v) Poursuivre les réformes sur l'amélioration de l'environnement des affaires

- (vi) Améliorer la compétitivité de l'économie sénégalaise et promouvoir les investissements directs étrangers pour le compte de la SCA ;
- (vii) Veiller à l'intégration des mesures transversales prioritaires dans la mise en œuvre des stratégies, politiques et sectorielles telles que la stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) et l'application du code de l'environnement ;
- (viii) Veiller à l'exécution satisfaisante du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) qui s'articule autour des réformes de la gouvernance judiciaire, la gouvernance économique et financière, de l'administration, le renforcement des capacités de gestion de l'économie nationale et l'appui à la démocratie et à la politique de décentralisation ;
- (ix) Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'accroissement des potentiels de revenus monétaires des populations pauvres à travers, entre autres, l'amélioration de la productivité, la diversification des activités, le désenclavement des zones de production et le développement des échanges commerciaux ;
- (x) Poursuivre davantage ses efforts dans les secteurs stratégiques et prioritaires tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, l'agriculture, le transport et l'énergie ;
- (xi) Poursuivre la tendance à l'accès aux soins de santé primaires pour tous, à l'accès de tous les enfants à l'enseignement fondamental (notamment la parité entre filles et garçons) et au renforcement de la gouvernance et de la participation ;
- (xii) Mettre en place des filets de sécurité sociale au profit des couches vulnérables et démunies dans le cadre des programmes/projets de protection sociale ;
- (xiii) Renforcer les actions orientées vers la décentralisation (renforcement des dotations en ressources et des capacités des collectivités locales) afin que celles-ci puissent prendre pleinement en charge les compétences transférées ;
- (xiv) Accélérer la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Gouvernement avec le secteur privé en renforçant son implication dans le suivi du DSRP-II ;
- (xv) Permettre les organisations de la société civile de jouer leur véritable rôle dans la participation à la lutte contre la pauvreté, en mettant en appuyant le renforcement de leurs capacités ;
- (xvi) Renforcer le dispositif de pilotage et les mécanismes de suivi évaluation des politiques et programmes et projets à travers la stabilisation des indicateurs de mesure de la performance couvrant les préoccupations en matière de suivi des performances des OMD et des engagements du Programme d'Action de Bruxelles, la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique élaborée par l'ANDS ;
- (xvii) Intégrer les activités de vulgarisation du Comité National PMA dans le mécanisme de la revue annuelle du DSRP pour une meilleure visibilité des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles dont le bras technique est le DSRP.

En partenariat avec les partenaires au développement, il s'agit de :

- (i) Promouvoir de gros investissements susceptibles de générer et d'entretenir une croissance forte et durable dans les zones/et ou secteurs à fort potentialité de croissance et ce, à travers le programme du Millénaire Challenge Accounts (MCA) et les programmes d'infrastructures. L'effort financier de l'Etat et des partenaires au développement devrait être relevé en adéquation avec les ambitions de la SCA et du DSRP-II ; et,
- (ii) Faciliter et assouplir les procédures de mobilisation des ressources financières extérieures pour favoriser une meilleure absorption.

Au plan mondial, la Communauté internationale devrait entreprendre des actions concrètes visant à réaliser les engagements souscrits dans les domaines du commerce international, du financement du développement (APD et IDE) et de la dette. A cet égard, il s'agira de :

- (i) Lancer un appel envers les pays développés qui n'ont pas encore atteint l'objectif d'aide publique au développement d'accorder entre 0,15 et 0.2 % de leur Revenu National Brut afin de respecter leurs engagements ; et,
- (ii) Faciliter l'émergence et la promotion des échanges commerciaux, notamment en appuyant les exportations pour qu'elles deviennent plus compétitives sur le marché international, en levant les barrières commerciales, en abaissant les tarifs appliqués aux exportations des pays les moins avancés et en leur accordant des préférences commerciales, y compris des préférences d'accès au marché, sur base non discriminatoire, de sorte que les pays les moins avancés puissent augmenter leurs exportations vers les marchés régionaux.

I. Introduction

1.1 La Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA) s'est tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001 en présence des représentants de 193 gouvernements, des agences des Nations Unies et de la société civile. A l'issue de ses travaux, la Conférence de Bruxelles a adopté : (i) une Déclaration politique¹ dite «la Déclaration de Bruxelles» réaffirmant la responsabilité collective qui incombe à la communauté internationale «de faire respecter les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité, ainsi que de veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour l'ensemble de la population mondiale», conformément à la Déclaration du Millénaire² ; et, (ii) un Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010³ ayant pour objectif principal «améliorer sensiblement les conditions de vie des millions de population dans les PMA à travers un partenariat mondial renforcé visant à obtenir plus rapidement une croissance économique soutenue et un développement durable ; mettre un terme à leur marginalisation par l'élimination de la pauvreté, des inégalités et de la misère ; et permettre leur intégration avec profit dans l'économie mondiale».

1.2 Le Programme d'Action de Bruxelles se décline en sept (07) engagements pris par les PMA et les partenaires au développement et qui visent, par la mise en œuvre d'actions concrètes, à améliorer leur situation socioéconomique. Ces sept engagements portent sur des domaines d'action essentiels ci-après: (1) encourager une action axée sur la population, (2) bonne gouvernance aux niveaux national et international, (3) renforcer les capacités humaines et institutionnelles, (4) mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation, (5) renforcer le rôle du commerce dans le développement, (6) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement, et (7) mobiliser des ressources financières. Le Programme d'Action de Bruxelles a pour principal objet de réussir des progrès substantiels, en visant à réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans une extrême pauvreté et souffrant de faim d'ici à 2015 et à promouvoir le développement durable de PMA. Un mécanisme de mise en œuvre, de suivi évaluation a été adopté avec une opérationnalisation au niveau national, puis au niveau régional et international.

1.3 Admise au début de l'année 2001 dans le groupe des PMA, la République du Sénégal a adopté le Programme d'Action de Bruxelles et s'est résolument engagée, à mettre en œuvre les sept (07) engagements du Programme d'Action de Bruxelles à travers sa stratégie nationale de développement économique et sociale orientée vers la réduction de la pauvreté et la croissance afin d'atteindre les OMD en 2015. Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA, le Gouvernement a mis en place depuis 2003 un Comité National PMA qui a été institutionnalisé en 2005 par arrêté ministériel. Le Comité présidé et coordonné par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), est composé essentiellement des représentants de la Présidence de la République, la Primature, du Ministère des Affaires Etrangères et de différentes structures du MEF. Il associe dans ses activités le Ministère du Commerce, les organisations de la société civile et le secteur privé. Il a adopté une matrice de mesures qui fait l'objet d'un suivi annuel. L'état détaillé des réalisations des mesures inscrites dans la matrice est fourni dans un second volume associé au présent rapport. Le Comité National PMA a élaboré, depuis 2005, trois rapports annuels d'avancement qui ont fait l'objet d'ateliers de validation organisés en 2005, 2008 et 2009 avec

¹ NU : Réf. A/CONF.191/L.20

² Adoptée le 8 septembre 2000 lors du Sommet du millénaire

³ NU : Réf. A/CONF.191/11

une large participation des acteurs concernés, y compris les collectivités locales et les partenaires techniques et financiers.

1.4 Le présent rapport d'évaluation du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, pour le cas de la République du Sénégal, vise à : (i) mettre en lumière les principaux progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action à travers les sept engagements souscrits ; (ii) recenser les obstacles et les difficultés rencontrés ainsi que les mesures et initiatives à prendre pour les surmonter en vue de faciliter les possibilités de croissance à long terme, d'atténuer les répercussions négatives sur les populations les plus vulnérables de façon à réduire durablement la pauvreté et d'améliorer les capacités d'absorber les chocs exogènes ; (iii) recenser les politiques internationales et nationales efficaces ainsi que les perspectives et les problèmes nouveaux et les moyens d'y faire face ; (iv) réaffirmer l'engagement pris par la communauté internationale, lors de grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Sommet du Millénaire et le Sommet Mondial de 2005, de répondre aux besoins liés au développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et écologiques, et d'aider le pays à éliminer la pauvreté et à s'intégrer de manière avantageuse dans l'économie mondiale ; et, (v) engager la communauté internationale à renforcer son appui et son action en faveur du pays et, à cet égard, élaborer et adopter un partenariat renouvelé entre le Sénégal et ses partenaires de développement.

1.5 Sur le plan méthodologique, l'élaboration du présent rapport a été essentiellement faite sur la base de la revue et de l'analyse des documents et rapports pertinents portant sur la stratégie nationale en matière de réduction de la pauvreté (DSRP), les OMD, la mise en œuvre des sept engagements du Programme d'Action de Bruxelles 2001-2010 au regard des résultats obtenus par le Sénégal. Le contenu du rapport s'inspire fondamentalement des données et des informations disponibles dans le cadre de la mise en œuvre des DSRP-I et DSRP-II et des OMD, dans la mesure où elles se rapportent directement ou indirectement à l'esprit de la réunion de Bruxelles et vont dans le sens de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles. Il intègre également le contenu des rapports annuels du Comité National sur les PMA ainsi que les conclusions d'ateliers de validation desdits rapports. Par ailleurs, le rapport prend en considération des informations collectées suites aux différentes rencontres tenues avec des représentants des structures concernées, notamment le Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal.

1.6 Le rapport étudie essentiellement : (i) les principales tendances sur le plan politique, économique et social ; (ii) les réalisations dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et la contribution des partenaires au développement dans les actions prioritaires ; (iii) les réalisations en matière d'atteinte des OMD ; (iv) les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des engagements du Programme d'Action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010 ainsi que les leçons tirées.

II. Développements récents de la situation politique, économique et sociale

2.1 La République du Sénégal se situe à l'avancée la plus occidentale du continent africain dans l'Océan Atlantique et s'étend sur une superficie de 196 712 m². La population est estimée à 11 615 586 habitants en fin 2008⁴ avec un taux moyen d'accroissement de l'ordre de 2,4%⁵. Sa population relativement jeune (43% de moins de 15 ans) est très inégalement répartie dans le territoire national. Quatre (04) régions⁶ (Dakar, Thiès, Kaolack et Diourbel) situées au centre ouest couvrant 14% de la superficie totale, comptent 57 % de la population totale. La région de Dakar regroupe environ le quart de la population sur une superficie ne représentant que 0,3% du territoire national. La population urbaine est estimée à 40,7%. La population est composée de 50,8% de femmes et, selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS IV) réalisée en 2005, l'indice de fécondité est 5,3 enfants en moyenne durant la vie féconde. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 52 ans.

2.2 **Sur le plan politique**, le Sénégal a organisé des élections présidentielles pacifiées le 25 février 2007. Le Président de la République sortant, SEM Abdoulaye WADE, a été réélu et rempile pour un second mandat de 5 ans après avoir passé 7 ans suite à une alternance politique pacifique intervenu en mars 2000 et saluée par la communauté internationale. Les dernières élections législatives ont eu lieu en juin 2007 et sans la participation d'une partie importante de l'opposition qui avait décidé de faire le boycott. La coalition du parti au pouvoir (le Parti Démocratique Sénégalais) est largement majoritaire à l'Assemblée nationale avec 131 sièges sur les 150. Une réforme constitutionnelle adoptée courant 2007, a remis en place le Sénat qui était supprimé en 2001 et a institué un Parlement de deux chambres (Assemblée nationale et Sénat). Le Sénat compte 100 représentants dont 35 à élire aux suffrages indirects et 65 à nommer par le Président de la République. Les élections sénatoriales ont été organisées le 19 août 2007. La coalition du parti au pouvoir a remporté 34 sièges sur les 35. Les dernières élections locales (régionales, municipales et rurales) ont été organisées en mars 2009 avec une victoire assez confortable de l'opposition, notamment dans les grandes villes telles que la capitale Dakar. Le Gouvernement est dirigé par un Premier Ministre nommé depuis le 30 avril 2009. Le fonctionnement des institutions de la République est globalement satisfaisant.

2.3 Dans le cadre de l'**intégration régionale**, le Sénégal est l'un des huit⁷ pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institution d'émission monétaire et financière commune. Le pays est également membre de la Communauté Economique pour le Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et d'autres organisations sous régionales africaines et internationales. A cet effet, le Sénégal a signé plusieurs traités internationaux.

2.4 S'agissant du **niveau développement socio-économique**, en dépit des efforts consentis en matière de réduction de la pauvreté durant cette décennie 2000, le Sénégal occupe la 166^{ème} position⁸ de la liste des 182 pays présents au niveau l'Indice du Développement Humain du Programme des Nations Unies pour le Développement. La

⁴ Estimation de la population du Sénégal de 2005 à 2015 – Rapport ANSD de janvier 2006

⁵ Population évaluée à 9 855 338 habitants selon les résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisée en 2002 (RGPH III) et publié en décembre 2006. Estimation de l'ANSD.

⁶ Le Sénégal compte 14 régions en 2009.

⁷ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo

⁸ Rapport Mondiale sur le Développement Humain de 2009 : IDH = 0,464

pauvreté est encore présente, particulièrement dans le monde rural, malgré les résultats fournis par l'Enquête sur la Pauvreté au Sénégal (ESPS-2005) indiquent que l'incidence de la pauvreté⁹ a connu une baisse en passant de 57,1% en 2001 à 50,6% en 2005. En 2007, l'incidence de la pauvreté a été estimée à 48,4% de la population. Au niveau rural, le taux a favorablement évolué en passant de 65,2% en 2001 à 48% en 2007. Donc, environ la moitié de la population sénégalaise vit encore en dessous du seuil minimal de subsistance. Cependant, le revenu moyen par habitant (PIB par tête) a connu une tendance haussière entre 2000 et 2008, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 5,7%. En 2008, il se situait autour de 527 000 FCFA (environ 1080 dollars US).

2.5 Concernant la **croissance économique**, depuis la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994, l'économie sénégalaise a réalisé une performance relativement satisfaisante. Le taux moyen annuel de croissance réel a été de l'ordre de 4,1% pendant toute la période 2001-2008 et les équilibres budgétaires et extérieurs ont été généralement maintenus. Cependant, cette performance économique a été fragilisée depuis 2006 lorsque l'économie a notamment subi des chocs intérieurs (déficit pluviométrique, mauvaise campagne agricole, crise des Industries Chimiques du Sénégal). Après une légère reprise observée en 2007, la croissance économique (du PIB réel) a enregistré une forte baisse, passant de 4,7% en 2007 à 2,5% en 2008 et ce, en dépit des bonnes performances enregistrées au niveau du sous-secteur agricole grâce aux effets de relance des filières alimentaires et une meilleure pluviométrie. La dégradation de l'activité économique en 2008 a été principalement imputable à la fois à des facteurs internes et externes. Au niveau interne, il a été noté la reprise timide des activités des Industries Chimiques du Sénégal (ICS), les effets négatifs des retards de paiements de l'Etat vers le secteur privé et la baisse du dynamisme du secteur tertiaire. Par ailleurs, l'économie a connu les effets collatéraux des chocs exogènes tels que la flambée des prix du baril de pétrole, le renchérissement des denrées alimentaires et la crise financière et économique mondiale intervenue en 2008. Les perspectives de 2009 laissent entrevoir un taux de croissance de 1,5%.

2.6 Toutefois, le Gouvernement a effectué, en 2008, des restrictions budgétaires pour contenir cette situation difficile de la crise alimentaire en mettant en œuvre des mesures conjoncturelles telles que les subventions de certaines denrées de première nécessité. Dans la même logique, le Gouvernement a lancé l'initiative de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) qui vise à atteindre durablement l'autosuffisance alimentaire.

2.7 Quant à l'**inflation** mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), le taux moyen annuel enregistré a été de 2,7% sur la période 2001-2008. La prudence de la politique monétaire adoptée par la BCEAO depuis la dévaluation du Franc CFA, a largement contribué à maintenir le niveau d'inflation faible inférieur au seuil de 3%, et ce jusqu'en 2007 où le taux moyen d'inflation a grimpé pour atteindre 5,9%, notamment à cause de la flambée du prix du baril de pétrole depuis fin 2006. En 2008, le taux moyen d'inflation a été de 5,8%, dépassant pour la deuxième année consécutive la norme communautaire de 3% édictée dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA. Cette situation résulte notamment des tensions sur les prix du marché extérieur des produits pétroliers et des produits alimentaires ainsi que leurs répercussions sur les produits de consommation locale. Cette inflation forte quasi importée, combinée avec le ralentissement de l'activité économique, a

⁹ Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1,25 USD/jour/habitant)

contribué à grever le pouvoir d'achat des ménages. En 2009, le taux d'inflation projeté est en baisse de 1,1%.

2.8 Au titre des **finances publique**, le Sénégal, en sa qualité de membre de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), a adhéré aux mécanismes institutionnels à travers les directives communautaires relatives à la performance de la gestion des finances publiques, lesquelles ont été renforcées, en juin 2009, par un dispositif orienté vers la gestion axée sur les résultats. La politique budgétaire du Sénégal a eu à jouer un rôle central, dans la mesure où le budget de l'Etat en prix courant a été multiplié par 2,5 pendant la période 2000-2008 et le budget d'investissement a plus que triplé. Depuis 2005, la situation des opérations financières de l'Etat budgétaire présente un déficit budgétaire de base de 2,3% en moyenne. Le déficit structurel est essentiellement dû à plusieurs facteurs conjugués : (i) la forte augmentation des dépenses en subventions accordées au secteur de l'énergie du fait du renchérissement du prix du baril de pétrole, (ii) la hausse de la masse salariale due au recrutement dans la fonction publique en fin 2006 et à la hausse des salaires et, (iii) l'augmentation des dépenses publiques au titre des projets d'investissement public. Cependant, le déficit budgétaire base ordonnancement, (dons compris) s'est aggravé avec 4,6%¹⁰ du PIB en 2008 contre 3,7% en 2007.

2.9 Concernant, les **comptes extérieurs**, les échanges commerciaux du Sénégal se sont renforcés depuis 2000 bien que le taux de couverture des importations par les exportations s'est considérablement dégradé passant de 70,2% en 2001 à 42,6% en 2008. Le solde de la balance commerciale est structurellement déficitaire. Le déficit du compte courant dons compris s'est creusé de 5% du PIB en 2001 à 11,6% en 2008. De même, le déficit extérieur (hors dons) était de 12% du PIB en 2008 contre 6,5% en 2001. L'accentuation du déficit résulte principalement d'une part, de la hausse des achats de produits pétroliers, de biens intermédiaires et de biens d'équipement et d'autre part de la baisse des exportations de produits halieutiques et chimiques. Selon les estimations¹¹ du FMI, le déficit des transactions courantes (transferts officiels courants inclus) en 2009 se situerait de l'ordre de 12% du PIB.

2.10 Le **secteur financier** est dominé par le réseau bancaire qui détient 88% des actifs du secteur. L'accès au financement reste une contrainte majeure pour le développement du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises qui constituent la catégorie dominante dans le secteur privé sénégalais. Le cinquième des crédits accordés au secteur privé vont aux 5 plus grandes entreprises du Sénégal. Bon nombre d'entrepreneurs ou de promoteurs n'arrivent pas à satisfaire les exigences en matière de crédit du réseau bancaire. Les pouvoirs publics ont déployé des efforts pour faciliter l'accès au financement à travers la mise en place de lignes de crédits, mais les résultats sont encore insuffisants et mitigés. Ce qui a valu l'ampleur des structures de Microfinance dans l'architecture financière. La masse monétaire a connu une expansion passant de 905,2 milliards FCFA en fin 2001 à 2006,6 milliards FCFA en fin 2008, soit une hausse de l'ordre de 122%, en raison d'une progression annuelle moyenne de 15,2%. En contrepartie de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets ont été multipliés par 4,5 entre 2001 et 2008 et, cependant, le crédit intérieur a progressé pour atteindre un peu moins du double. La position nette du Gouvernement a fortement baissée en passant de 160,3 milliards FCFA en fin 2001 à 28,2 milliards FCFA en fin 2008.

¹⁰ FMI : 3^{ème} Revue ISPE/Sénégal (juin 2009)

¹¹ FMI : 3^{ème} Revue ISPE/Sénégal (juin 2009)

2.11 **Au titre de la dette publique du Sénégal**, l'encours, en fin 2001, atteignait un pic de 2 743,6 milliards FCFA dont 2 530,6 milliards FCFA au titre de la dette extérieure. La dette publique a considérablement baissé entre 2001 et 2008. : le ratio de la dette publique totale rapporté au PIB nominal est passé de 74,6% à 24,7%. Depuis 2002, ce ratio est resté inférieur du plafond communautaire de 70% fixé dans le cadre de l'UEMOA. En effet, suite à l'atteinte, en avril 2004, du point d'achèvement de l'initiative PPTE, le Sénégal a bénéficié des allègements des dettes extérieures relatives aux initiatives PPTE (en 2004) et l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM)¹²(en 2005) décidées par les créanciers bilatéraux et multilatéraux. Ces allègements ont contribué à rendre la dette publique extérieure du Sénégal soutenable avec un encours de 864,4 milliards FCFA en fin 2006, soit une baisse de 66% par rapport à fin 2001. Le taux d'endettement extérieur est passé de 61,7% en 2002 à 19,7% en 2008. En 2008, le stock de la dette extérieure est évalué à 1 171,6 milliards contre 968,5 milliards en 2007 soit une hausse d'environ 21,0%. La dette extérieure de 2008 est à 61,1% de source multilatérale, principalement du groupe de la Banque mondiale qui constitue le principal bailleur avec une part de 58,0%. L'encours de la dette bilatérale est constitué de près 62% des partenaires arabes.

2.12 Quant à la dette intérieure, elle a représenté en moyenne 19,1% de la dette publique totale durant la période 2006-2008. Cette proportion plus élevée que par le passé, s'explique d'une part par les allègements massifs obtenus au niveau de la dette extérieure, et d'autre part par l'utilisation d'instruments de plus long terme à savoir les bons de trésor et les emprunts obligataires.

2.13 Le rapport de juin 2009 sur l'analyse de la viabilité de la dette publique sur la période 2009-2029 a fait ressortir un risque faible du profil d'endettement du Sénégal et que la stratégie d'endettement adoptée par le Sénégal sur la période sous revue n'affectera pas la soutenabilité de sa dette extérieure telle que définie dans le cadre de l'analyse de la viabilité de la dette appliquée par le FMI et la Banque Mondiale.

2.14 **S'agissant des principaux indicateurs sociaux**, en matière d'accès à l'eau potable, le taux était en 2008 de 75,5% en milieu rural et de 98% en milieu urbain. Dans le domaine de la santé, le taux de couverture vaccinale chez les enfants de moins d'un an a connu une baisse de 89% en 2007 à 80% en 2008. Pour la santé de la mère et de l'enfant, le taux d'accouchements assistés par du personnel formé se situait à 61% en 2008 contre 52% en 2005. Le taux de prévalence du VIH/Sida au niveau national était de 0,7% en 2005. Au niveau du secteur de l'éducation, le taux brut de scolarisation élémentaire a atteint 90,1% en 2008 et le taux d'achèvement à l'élémentaire de 58,4%. D'une manière générale, les indicateurs sociaux ont été globalement positifs jusqu'en 2007.

2.15 Concernant les **principales réformes récentes**, le Sénégal a entrepris, depuis 2000, un ensemble de réformes économiques et structurelles afin de renforcer les bases de l'économie à travers le développement du secteur privé, moteur de la croissance. Les principaux efforts fournis au titre des réformes structurelles et/ou institutionnelles, concernent, entre autres :

- (1) La promotion de la bonne gouvernance qui visent à : (i) contribuer à l'efficacité et à la transparence dans la gestion économique et sociale ; (ii) conforter l'état de droit dans une société démocratique ; (iii) assainir la gestion des finances publiques ; et, (iv) créer un environnement propice à la production et à l'instauration de pratiques transparentes de gestion dans les secteurs public et privé. Les réformes de la justice et

¹² L'Initiative pour l'Allègement de la Dette Multilatérale

du foncier s'inscrivent dans la bonne gouvernance.

- (2) La libéralisation de l'économie et le renforcement du secteur privé qui a permis de : (i) réviser le code des investissements en février 2004 ; (ii) créer en novembre 2002 du Conseil Présidentiel pour l'investissement (CPI) constituant un cadre concertation entre le secteur public et le secteur privé, afin d'accélérer les mesures gouvernementales visant à lever les entraves aux réformes destinées à améliorer l'environnement des affaires ; (iii) promouvoir le processus de réglementation et de régulation du partenariat public-privé par la mise en place en 2004 d'un cadre législatif relatif aux formules de concessions de types BOT, BOO ou BOOT ; et, (iv) procéder à la privatisation de la SONACOS en 2004 et la liquidation de la SONAGRAINE.
- (3) Les réformes de la gestion des finances publiques qui permis de : (i) mettre en œuvre le plan d'actions CFAA/CPAR des réformes budgétaires et financières établi et validé avec les partenaires au développement en juin 2003. A cet égard, le nouveau code des marchés publics ait été adopté en avril 2007 (par décret n° 2007-545 du 25 avril 2007) est opérationnel depuis janvier 2008.

III. Réalisations dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

3.1 Contexte de la stratégie nationale de la réduction de la pauvreté

3.1.1 Le système de planification nationale du développement économique et social repose traditionnellement sur trois niveaux : (i) à long terme, l'étude prospective ; (ii) à moyen terme, le plan d'orientation pour le développement économique et social (PODES) dont le dernier dénommé 10^{ème} Plan pour 2002-2007 élaboré n'a pas fait l'objet d'une validation ; (iii) à court terme, le programme triennal d'investissement public (PTIP). Dans la pratique, ce processus de planification en escalier n'a pas été fonctionnel depuis l'avènement du DSRP qui se substitue au PODES. Les PTIP ont subsisté, mais deviennent de moins en moins opérationnels. Les CDMT et CDSMT ont tendance à les reléguer au second plan.

2.1.2 Tout au début du millénaire, suite à l'admission à l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) avec l'atteinte du point de décision en juin 2000, le Sénégal en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers a inauguré une nouvelle approche stratégique nationale de développement économique et social, intitulé « Document de Stratégie et Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) pour la période triennale 2003 – 2005. La vision qui sous-tend les objectifs du DSRP est, entre autres, basée sur l'analyse des tendances de l'évolution économique, sociale et culturelle, interne et externe, et sur divers partenariats et engagements, notamment ceux pris dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

3.1.3 Le DSRP-I élaboré et adopté en 2002, avait constitué entre 2003 et 2005, l'instrument de développement économique et social par lequel l'Etat définissait, à court et moyen termes, ses objectifs en matière de lutte contre la pauvreté et de croissance économique. Il avait été à cet effet le cadre de référence pour le gouvernement et également des interventions des partenaires au développement. Cette stratégie nationale visait, en plus de l'accélération de la croissance, à réduire les inégalités dans le développement des capacités et du capital humain et à améliorer l'accès aux sources de revenus et le mieux-être des populations. Le DSRP-I avait fait l'objet du cinquième Groupe Consultatif pour le Sénégal à Paris en juin 2003 dont les engagements pris par la communauté des partenaires au développement étaient évalués pour une enveloppe totale de 840 milliards FCFA en vue de satisfaire les besoins de financements extérieurs. Le taux d'exécution globale a été de l'ordre de 68%.

3.1.4 Depuis 2006, le Sénégal met en œuvre sa seconde génération du Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté (DSRP-II) pour la croissance et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce DSRP-II couvre la période quinquennale 2006-2010 et englobe un pilier fondamental de la création de richesses. L'objectif du Gouvernement est de porter le taux de croissance du PIB réel à plus de 7-8%, niveau nécessaire pour réduire significativement l'incidence de la pauvreté en dessous de 30% en 2015 conformément aux objectifs du millénaire. Les assises du sixième Groupe Consultatif intitulé « *Sénégal : vers l'Emergence en 2015* » tenues à Paris en octobre 2007 ont permis à l'Etat du Sénégal d'exposer à la communauté des partenaires au développement le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) 2007-2010 du DSRP-II intégrant la SCA dont le gap de financement est estimé à 1 902 milliards FCFA. A Paris, le Gouvernement s'est engagé à apporter un montant total de 655 milliards FCFA et les partenaires au développement, une

assistance financière de 1 837¹³ milliards FCFA (3 945 millions US\$) pour la période 2007-2012. Le taux d'exécution des ressources extérieures qui représente 19,7% par rapport au montant global des engagements de Paris en 2007, reste encore faible malgré les efforts déployés dans l'amélioration de l'absorption de l'aide.

3.2 Progrès réalisés dans la mise en œuvre du DSRP-I (2003-2005)

Bilan global de la mise en œuvre du DSRP I (2003–2005)

3.2.1. Le DSRP-I mis en œuvre sur la période 2003-2005, reposait sur les quatre piliers fondamentaux que sont (i) la création de richesses, (ii) le renforcement des capacités et promotion des services de base, (iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et (iv) le suivi de la mise en œuvre et évaluation.

3.2.2 Au cours de sa mise en œuvre du DSRP-I, le Sénégal a enregistré des performances aussi bien sur le plan économique que social. Ainsi, en avril 2004, le Sénégal a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Deux (02) rapports d'avancement en 2004 et 2005 ont été élaborés pour faire le point des progrès réalisés, notamment pour la consolidation des politiques macroéconomiques appropriées, et d'amélioration du climat de l'investissement par le biais de réformes fiscales, réglementaires et administratives. Ces rapports ont souligné que les avancées, notamment dans le secteur de la santé n'étaient suffisantes pour assurer la réalisation des ODM. Ils ont aussi mis exergue la nécessité d'améliorer la gestion des finances publiques dans les domaines de la transparence budgétaire et des contrôles budgétaires interne et externe. Ils ont également indiqué l'inefficacité de l'utilisation des ressources affectées pour la protection des groupes vulnérables, ainsi que les insuffisances au niveau des programmes destinés aux handicapés et aux personnes âgées.

3.2.3 En 2007, le Gouvernement a réalisé une évaluation quantitative de la mise en œuvre du DSRP-I qui a fait l'objet d'un rapport partagé avec les parties prenantes. Considérant les objectifs poursuivis dans le cadre du DSRP-I, l'évaluation quantitative a fait ressortir que des progrès significatifs ont été faits dans les secteurs prioritaires de la stratégie et des performances macroéconomiques encourageantes ont été réalisées avec un taux de croissance de l'ordre de 6,1% en moyenne sur la période 2003-2005. Cependant, cette performance économique n'a pas été suffisante pour atténuer les chocs exogènes qui ont entraîné la dégradation du cadre macroéconomique enregistrée en 2006 avec un taux de croissance 2,4%.

3.2.4 D'une manière générale, la pauvreté monétaire au niveau des individus a connu une baisse en passant de 57,8% en 2002 à 50,8% en 2005, soit une baisse absolue de 7 points sur l'indice de la pauvreté. Les indicateurs d'accès aux services sociaux de base (éducation et santé) ont évolué de manière positive, notamment : (i) le taux de scolarisation brut a atteint 82% en 2005 contre 72% en 2002 et avec une parité fille/garçon qui s'est construite progressivement, et (ii) le taux de couverture vaccinale des enfants a atteint 80%. Au demeurant, des faiblesses ont persistées dans la prise en charge des conditions de vie des groupes vulnérables surtout au niveau de la protection sociale.

3.2.5 L'évaluation a également soulevé des insuffisances qui ont permis de tirer des leçons dans l'élaboration et la mise en œuvre de la seconde génération du DSRP. Il s'agit de citer,

¹³ Il s'agit des annonces faites par 18 partenaires au développement sur les 26 présents à Paris.

entre autres : (i) les contraintes liées à la croissance économique telles que les lenteurs relatives aux réformes institutionnelles, administratives, juridiques et judiciaires, le faible productivité et les difficultés d'accès au financement et au foncier, (ii) le faible impact de la croissance enregistrée sur la situation de pauvreté en milieu rural, et (iii) l'impact des chocs exogènes sur la réduction de la pauvreté. Il a été aussi relevé un certain nombre de lacunes, à savoir : (i) la mise en place tardive du dispositif institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi du DSRP-I, (ii) l'absence d'une revue annuelle conjointe du DSRP-I, (iii) l'absence de clarification des liens entre la stratégie et le budget, (iv) le bilan mitigé relatif au monde rural, l'insuffisance de prise en compte de l'aspect genre et les difficultés liées au problème de la Casamance.

Bilan détaillé par axe stratégique de la mise en œuvre du DSRP I (2003–2005)

3.2.6 L'évaluation détaillée de la mise en œuvre du DSRP-I, ci-après, est faite suivant une analyse par axe stratégique basé essentiellement sur l'évolution des indicateurs retenus sur la liste restreinte et les résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-2005).

3.2.7 Au niveau de l'axe « **création de richesses** », la mise en œuvre du DSRP-I a été marquée par la stabilité des performances macroéconomiques enregistrées. En effet, la croissance économique s'est maintenue sur une pente positive avec une moyenne annuelle d'environ 6%. La croissance du PIB réel s'est établie à 5,6% en 2005 contre 6,7% en 2003. La performance relativement satisfaisante obtenue est notamment imputable à la bonne reprise du secteur primaire qui a crû de 11% en 2005 contre 2,4% en 2004, alors que le secteur secondaire a subi les effets de la flambée du prix du pétrole et des difficultés des ICS (2,5% en 2005 contre 6% en 2004). La croissance de l'agriculture a été de 38,6% en 2003 et de 16% en 2005. La croissance du secteur tertiaire reste essentiellement tirée par le secteur des transports et des télécommunications qui croissent de 16,5% en 2004 contre 14,2% en 2005.

3.2.8 L'investissement a progressé de 7,2% en termes réels, du fait aussi bien de l'investissement public que privé qui devient de plus en plus dynamique. Ainsi, le taux d'investissement a atteint 25,2% en 2005 contre 22,3% en 2003 dépassant l'objectif fixé dans le DSRP-I qui prévoyait un taux de 21,2% dans le scénario optimiste. En 2005, l'investissement a progressé de 6,7% en termes réels, du fait de l'investissement public qui a été plus dynamique (10,8%) que l'investissement privé (5%). Globalement, la demande intérieure a augmenté de 6% en termes réels en 2005. La demande extérieure nette a, quant à elle, accusé une baisse de 5,8% en termes réels entre 2004-2005, du fait d'une hausse des importations (7,7%), plus importante que celle des exportations (2,2%).

3.2.9 S'agissant du **niveau des prix**, le taux d'inflation est passé de 0,5% en 2003 à 2,3% en 2005. Cette hausse résulte, en partie, du début de la flambée du prix du baril de pétrole qui a atteint des niveaux plus élevés comparativement à la période 2000-2002, mais atténuée par la dépréciation du dollar face à l'Euro. Cependant, son impact sur les prix à la consommation a été modéré, grâce au maintien de la tendance baissière des prix des produits locaux. Le taux d'inflation est resté en dessous de 3% fixé par l'UEMOA.

3.2.10 Dans le domaine de **l'énergie** notamment en milieu rural, d'importants résultats ont été notés. En effet, le taux d'électrification des ménages ruraux est passé de plus de 8% en 2002 à 14% en 2005. En ce qui concerne **les routes**, le pourcentage du « réseau routier en terre classé en bon et moyen état », est passé de 18% en 2002 à 30% en 2005, et celui du « réseau routier revêtu classé en bon et moyen état » est situé à 72% en 2005.

3.2.11 Au niveau de l'**axe 2 « le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base »**, les indicateurs retenus de la liste restreinte ont connu d'importants progrès au cours de la période de mise en oeuvre du DSRP-I.

3.2.12 Le secteur de l'**éducation** a enregistré un taux brut de scolarisation élémentaire qui est passé de 71,6% à plus de 82% entre 2002 et 2005 même si des efforts restent à faire pour amener le Sénégal parmi les pays à niveau d'éducation scolaire élevé. Quant au taux d'achèvement de l'école primaire, il se situe à 53,4% en 2005 contre 42,6% en 2002. Ce taux reste tout de même toujours une performance en dessous de la moyenne (de 66%) des pays accédant au guichet de l'IDA. Cependant, la part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette est passée de 14,95% en 2002 contre 25,6% en 2005. L'offre des infrastructures a connu également une progression entre 2002 et 2005. Le taux d'accès à une école primaire au niveau national est passé de 78,1% en 2002 à 95,4% en 2005.

3.2.13 Quant au secteur de **la santé**, des efforts considérables ont été déployés durant la période de mise en oeuvre du DSRP-I. En effet, les ressources budgétaires allouées au secteur ont progressé entre 2003 et 2005, et la part du budget de la santé (fonctionnement et investissement) dans le budget de l'Etat hors dette a également augmenté, passant de 7,7% en 2003 à 7,82% et 9,7% respectivement en 2004 et 2005. Le taux de consultation primaire curative a évolué positivement, mais lentement, passant de 33% en 2002, à 52% en 2005. S'agissant de la couverture vaccinale des enfants et l'assistance à l'accouchement, on a noté aussi d'autres bonnes performances. En effet, le taux de couverture vaccinale est passé de 72% en 2002 à 80% en 2005 et la proportion d'accouchements assistés, de 54% à 62% sur la même période. En ce qui concerne la lutte contre le SIDA, le Sénégal enregistre l'un des taux de prévalence du VIH le plus faible en Afrique subsaharienne estimé à 0,7% de la population, avec 0,9% chez les femmes et 0,4% chez les hommes, selon la dernière enquête EDS-V, reflétant ainsi l'efficacité des politiques mises en oeuvre pour lutter contre la pandémie mais aussi la féminisation de l'épidémie.

3.2.14 Les résultats de l'ESPS montrent que les taux d'accès aux structures sanitaires sont en nette progression. En effet, le taux d'accès à moins de 15 minutes à un service de santé qui était de 40% en 2002 est passé à 43% en 2005. En milieu rural, ce taux a connu une progression de plus de 5 points (passant de 27,4% en 2002 à 33,5% en 2005). Bien que les ménages aient également bénéficié plus d'infrastructures sanitaires de proximité, l'accès aux services de santé reste encore difficile au Sénégal, surtout en cas d'urgence. En ce qui concerne la malnutrition, entre 1992 et 2005, la prévalence de l'insuffisance pondérale (Poids/âge) est passée de 21% à 17%, celle du retard de croissance (Taille/âge) est passée de 22% à 16% et celle de la maigreur (Poids/taille) est passée de 9% à 8%.

3.2.15 Dans le domaine de l'**accès à l'eau potable**, les résultats comparatifs des deux enquêtes (ESAM II et ESPS) montrent que le taux d'accès à l'eau potable s'est amélioré entre 2002 et 2005. Ainsi, il ressort qu'en milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain a connu des progrès sensibles, passant de 78% en 2000 à 92% en 2005. Cette progression est notamment due à l'exécution de programmes ambitieux de branchements sociaux par la SONES. Malgré ces importants acquis, il subsiste encore de sérieuses disparités d'accès selon les usagers et les régions. En milieu rural, le taux d'accès raisonnable à l'eau potable a connu une progression de 56% en 2000 à 66% en 2005.

3.2.16 En matière d'**assainissement**, le taux d'accès en milieu urbain a connu une progression limitée sur la période 2000-2005, passant de 56 % à 59%. En 2004, le taux d'accès était relativement substantiel à Dakar, où 64% des ménages disposaient d'un système adéquat d'assainissement, dont 25% par assainissement collectif et 39% par assainissement autonome ou semi collectif. Par contre, l'accès était faible dans les autres centres urbains, où seulement 39% des ménages disposaient d'un système d'assainissement. En milieu rural, et selon les dernières évaluations en 2004, 28% des ménages ne disposent d'aucun système d'évacuation des excréta, alors que la plupart des ménages sont équipés de latrines traditionnelles qui ne répondent pas aux normes internationales. Par ailleurs, beaucoup de ménages restent encore sans système d'évacuation adéquate. Les branchements à l'égout touchent 12,6% de ménages en 2005 contre 9,7% en 2002. Ce taux est passé de 18,5% à 24,3% et de 0,2% à 3% respectivement en milieu urbain et en milieu rural sur la période 2002-2005.

3.2.17 Au cours de la mise en oeuvre du DSRP-I, le **troisième axe** qui consistait en **l'amélioration des conditions des groupes vulnérables**, a connu de résultats mitigés. En effet, la spécificité des domaines ciblés, il n'a pas été retenu d'indicateurs dans la liste restreinte des indicateurs du DRSP-I. Cependant, au cours de la mise en oeuvre du DSRP-I de nombreuses actions ont été amorcées parmi lesquelles, (i) la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) et la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité en genre (SNEEG) 2006-2015. Le diagnostic fait sur la protection sociale au Sénégal a montré l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires. Il a été également noté l'absence de systèmes de protection sociale et de systèmes de prévention et de gestion des risques efficace et élargie qui auraient permis d'éviter ou d'atténuer d'éventuels chocs.

3.1.18 Quant à l'**axe 4 « le suivi de la mise en oeuvre et l'évaluation du DSRP»**, le suivi s'est effectué de 2003 à 2005 dans un processus participatif au cours duquel des rapports d'avancement ont été produits (2003 et 2004), avec l'ensemble des acteurs, afin de situer les responsabilités. Le suivi s'est fait autour de la stratégie de financement des axes stratégiques et de l'évaluation d'une liste d'indicateurs établie en collaboration avec les partenaires au développement, liste communément appelée «liste restreinte des indicateurs du DSRP». Chaque année, cette liste restreinte des indicateurs a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre des rapports d'avancement de la mise en oeuvre du DSRP (2003, 2004) et des rapports de révision de la SRP (2005). Durant la période de mise en oeuvre du DSRP-I, le Gouvernement a mis un accent particulier sur la qualité de la production des informations statistiques, l'informatisation des services et l'accès du grand public à l'information socioéconomique. Le Sénégal a adhéré au Système Général de Diffusion de Données, SGDD du FMI. Aussi, les réformes entreprises ont permis la création de l'Agence National de la Statistique et de la Démographie (ANDS) dotée d'une autonomie permettant d'assurer la fourniture de données encore plus fiables.

3.3 Progrès réalisés dans la mise en œuvre du DSRP-II (2006-2010)

Bilan global à mi-parcours de la mise en œuvre du DSRP-II (2006–2008)

3.3.1 En juillet 2006, le Gouvernement a adopté sa seconde génération de Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSRP-II) couvrant la période 2006-2010 et dont l'objectif principal est d'accélérer le rythme de la croissance d'au moins 7% nécessaire pour créer suffisamment d'emplois, améliorer significativement les conditions de vie des ménages et réduire la pauvreté de moitié en 2015. Le DSRP-II ambitionne de consolider les performances encourageantes réalisées, de faire face aux contraintes soulevées et de relever les défis de la mise en œuvre du DSRP-I.

3.3.2 L'architecture stratégique du DSRP-II repose sur quatre axes fondamentaux : (i) la création de richesse, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la Protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes, et (iv) la bonne gouvernance et le développement décentralisé et participatif. Le DSRP-II inclut dans son premier axe, la Stratégie de croissance accélérée (SCA) dont les perspectives sont de créer les conditions de nouveaux gains de productivité afin d'atteindre un taux de croissance de 7 à 8%. Pour atteindre les objectifs visés, la SCA est structurée en deux composantes : (i) la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale qui permettrait de promouvoir l'investissement direct domestique ou étranger ; et (ii) l'identification et la promotion des cinq (05) groupes de grappes¹⁴ à haut potentiel de croissance, à savoir : (a) agriculture et agro-industries, (b) produits de la mer et aquaculture, (c) tourisme, industries culturelles et artisanat d'art, (d) textiles et habillements, (e) TIC et télé services. La SCA vise à porter le taux de croissance du PIB réel moyen à plus de 7% par an au cours des prochaines années et à introduire le Sénégal dans le Groupe des pays émergents.

3.3.3 Les facteurs clés de succès pour la mise en œuvre du DSRP II et de la SCA devrait reposer sur plusieurs facteurs déterminants tels que la nécessité d'une stabilité du cadre macroéconomique, la fourniture énergétique en quantité et en qualité, la mise en place de plans d'action et de chronogramme des mesures prioritaires, le renforcement des capacités en matière de suivi et évaluation tant au niveau central que décentralisé et la réalisation des revues annuelles conjointes sur l'état de mise en œuvre du DSRP II. Une considération particulière devrait être également faite pour : (i) améliorer la qualité du service public, la gouvernance judiciaire, l'environnement des affaires, la transparence sur la passation des marchés publics, la planification, l'exécution et le suivi des grands projets et sur leur mode de financement, (ii) renforcer les capacités en matière de contrôle démocratique et de contrôle citoyen, (iii) mettre en cohérence entre les stratégies nationales et les stratégies régionales, et (iv) prendre en compte les risques externes (hausse du prix du pétrole ou des céréales par exemple) et internes (résolution du conflit en Casamance et autres risques).

3.3.4 La mise en œuvre du DSRP-II a fait l'objet de deux (02) revues annuelles conjointes pour les années 2007 et 2008. La revue annuelle conjointe pour l'année 2008 a été validée en juillet 2009. Il ressort particulièrement de cette revue une dégradation des indicateurs macroéconomiques qui laissent croire, à ce rythme d'évolution faible de la croissance, que le Sénégal est encore loin du niveau requis pour atteindre les OMD, notamment l'objectif de

¹⁴ Il s'agit de grappes d'activités, de services et de compétences autour de produits de pénétration de marchés intérieurs (à l'UEMOA) ou extérieurs bien ciblés, sur la base de la concertation permanente Etat/secteur privé et suivant les lignes du partage des rôles dans le cadre de la stratégie de développement.

réduction de 50% du taux de l'incidence à la pauvreté à l'horizon 2015. L'accélération de la croissance de l'investissement en qualité et en quantité est devenue une véritable challenge. La conclusion générale retenue de cette évaluation conjointe annuelle est que les performances réalisées sont variables d'un secteur à un autre dans les quatre axes du DSRP-II. Nonobstant les effets collatéraux des facteurs externes (crises énergétique, financière et économique) qui ont affecté l'économie sénégalaise, la mise en œuvre du DSRP-II a été globalement jugée acceptable aussi bien par le Gouvernement que les partenaires au développement.

Bilan détaillé à mi-parcours de la mise en œuvre du DSRP-II (2006–2008)

3.3.5 Sur la base d'une analyse des résultats atteints en fin 2008, l'axe « **création de richesses** » a connu des progrès variables d'un secteur à l'autre. Le cadre institutionnel de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) a été installé, même si l'insuffisance des ressources financières constitue la principale contrainte de la mise en œuvre du plan d'actions. Le **secteur réel** a enregistré des contre performances dues aux chocs exogènes liés aux crises alimentaire et énergétique qui ont entraîné la hausse des prix à la consommation pendant deux années consécutives, imputable notamment, les prix des produits alimentaires et énergétiques. En effet, le taux de croissance réelle du PIB a enregistré une baisse sur la période 2005-2008, passant de 5,6% à 2,5%. Le taux de croissance escompté en 2009 est de 1,5%. Les résultats restent toujours bien évidemment en deçà du taux de croissance moyen de 7-8% nécessaire pour mettre le Sénégal sur les rails menant vers la loge des pays émergents.

3.3.6 **L'inflation**, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, s'est située à 5,8% en 2008 contre 1,7% en 2005. Cette hausse généralisée des prix est essentiellement le fait des produits alimentaires qui ont progressé globalement de 9,6% et des transports de 9,5%, en liaison avec la crise alimentaire et énergétique. Toutefois, l'inflation a été atténuée par les subventions de certains produits de consommation par l'Etat et la dépréciation du Dollar US face à l'Euro sur les dix premiers mois de 2008. En effet, les prix internationaux de la plupart des denrées alimentaires (le riz, l'huile de palme, l'huile d'arachide, le maïs, l'huile de soja, le lait et les produits laitiers), libellés en dollar, ont enregistré des hausses plus importantes (plus de 30% en moyenne) que les prix domestiques. En revanche, la spéculation aurait contribué en partie à la hausse des prix des produits alimentaires, malgré les subventions. Par ailleurs, avec ces tensions inflationnistes, l'économie sénégalaise a enregistré des pertes de compétitivité de 3,7%, en raison essentiellement d'un différentiel d'inflation défavorable par rapport aux principaux partenaires, à l'exception de ceux de la zone UEMOA et, dans une moindre mesure, d'une appréciation de la monnaie nationale, liée à l'appréciation de l'Euro, notamment vis-à-vis des autres pays de la CEDEAO et des pays industrialisés.

3.3.7 Le **secteur agricole** a connu, sur la période 2006-2008, une croissance moyenne annuelle, en termes réels, très faible (0,07%). Cependant, il a enregistré, en 2008, une reprise notable de la croissance avec un taux de près de 41%. Cette performance émane surtout des actions déployées dans le cadre de la politique agricole à travers une mobilisation de ressources de la part de l'Etat et l'octroi d'équipements d'irrigation, notamment dans le cadre du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR). Ce qui a beaucoup contribué à l'accroissement de la production sur les superficies irriguées entre 2005 et 2008. Le rapport entre la production irriguée et la production totale est passé de 12,90% en 2005 à 21,30% en 2008, dépassant l'objectif fixé en 2008 (21%). La croissance des rendements agricoles est passée d'une baisse de 19% entre 2006 et 2007 à une hausse de 48% entre 2007 et 2008. Ce résultat s'explique en partie par les effets conjugués d'une bonne pluviométrie et la mise à disposition de matériels et d'intrants. Par ailleurs, le Gouvernement a mené des actions

intensives dans le cadre des programmes de relance des cultures vivrières, d'appui à la sécurité alimentaire, d'appui à l'autosuffisance en riz, du programme spécial Mil et Sorgho, du programme spécial Manioc, du renforcement du stock sécurité alimentaire et du Programme spécial Sésame. C'est pourquoi, la production céréalière est passée de 1,4 millions en 2005 à 1,8 millions de tonnes en 2008. Il est également noté une augmentation du revenu des producteurs.

3.3.8 Dans le domaine de l'**élevage**, des performances ont été enregistrées en 2008, notamment dans l'amélioration de la productivité et des revenus des pasteurs et agro-pasteurs. Entre 2005 et 2008, la production nationale de lait est passée de 116 millions de litres en 2005 à 145,9 millions de litres en 2008, dépassant légèrement l'objectif fixé de 143 millions de litres initialement prévus en 2008. La production de viande et d'abats estimée pour l'année 2008 est de 152 255 tonnes contre 131 000 tonnes en 2005. Cette évolution résulte essentiellement des performances des filières bovine et avicole, dont leurs parts dans la production totale sont environ de 43% et 27%, respectivement. Il a été également noté une hausse de la production de viande bovine et de celle de viande de volaille.

3.3.9 Quant au secteur du **tourisme**, il a enregistré un recul en 2008 en termes de nombre d'entrées dont la progression a été de 19% entre 2005 et 2008. Dans le secteur **transport et mobilité**, les résultats enregistrés à travers les indicateurs retenus n'ont pas été satisfaisants au regard des objectifs cibles en 2008. Le nombre de km de pistes de désenclavement construites en milieu rural a connu une baisse, passant à 277,5 en 2008, contre 373 en 2007. De même, le nombre de km de route revêtue a connu une évolution baissière pour atteindre 301,2 km en 2008 contre 337,5 km fixés comme objectifs. Les actions menées ont concerné, en matière de mobilité, la construction et/ou la réhabilitation de routes en terre, de routes bitumées et de terres. Des lenteurs de mobilisation des ressources persistent encore sur la mise en œuvre des projets de pistes communautaires.

3.3.10 S'agissant du **secteur de l'énergie**, l'énergie totale produite a augmenté au cours de la période 2005-2008, passant de 2,1 millions MWh à 2,4 millions MWh. Le nombre de mégawatt mis en service a été de 701 MW en 2008 contre 562,5 MW en 2005. Nonobstant, cette amélioration relative de l'offre de l'énergie, les délestages fréquents ont perturbé la distribution de l'électricité. Ce qui affecte négativement le niveau de satisfaction de la demande des ménages et la productivité de l'économie.

3.3.11. Le dynamisme du **secteur de la microfinance** s'est traduit par une hausse de 5% du nombre de bénéficiaires de crédit entre 2007 et 2008. Le taux de pénétration du secteur a progressé de 1% entre 2007 et 2008. La plus grande partie des activités du secteur se réalise à Dakar et les régions proches.

3.3.12. En ce qui concerne le **secteur privé**, d'importantes réformes ont pu être réalisées entre 2005 et 2008 en vue de le renforcer. En effet, des délais qui sont passés de 20 à 14 jours pour les exportations et de 26 à 18 jours pour les importations. Les délais de création d'entreprises sont passés de 58 jours à 48 heures grâce à la mise en place du Bureau d'appui à la Création d'Entreprise au sein de l'APIX. Pour les procédures de transfert de propriété et de délivrance du permis de construire les délais ont été réduits, respectivement, de 114 à 18 jours et de 217 à 78 jours respectivement. Au demeurant, le Gouvernement a instauré le Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) comme une plateforme dynamique du partenariat Public – Privé dans la mise en œuvre des réformes. Le CPI s'est tenu régulièrement pour statuer sur les grandes réformes.

3.3.13 En matière de promotion de **l'Équité et de l'Égalité de Genre**, des progrès significatifs sont réalisés par un renforcement de la présence des femmes dans les instances de décision. En 2007, des réalisations conséquentes ont été enregistrées et ont permis d'amorcer l'appropriation de la SNEEG, à travers la reproduction et la vulgarisation des documents de référence mais également l'organisation de différentes activités. Les principales contraintes de la mise en œuvre de la SNEEG reposent sur la faiblesse des moyens alloués au secteur et le non mobilisation des ressources programmées par le DSRP-II, la prise en compte insuffisante de l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets sectoriels et le retard dans la mise en place d'instances pour la mise en œuvre et le suivi de la SNEEG. Cependant, des appuis technique et financier ont été apportés aux femmes notamment dans le cadre du Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (FNPEF), du Projet Crédit Femmes (PCF) et le Projet d'Appui à l'entreprenariat féminin. Au total de 2007 à 2008, 23 911 femmes ont pu bénéficier de financement pour un montant global de 1,68 milliards de FCFA malgré la diminution des ressources prévues en 2008 pour les différents fonds. Par ailleurs, il a été noté en 2008, l'adoption de la loi sur le traitement fiscal de la femme.

3.3.14 Dans le **domaine de l'emploi**, le ralentissement de la création d'emplois a été surtout noté au niveau de la fonction publique. En 2006, le taux de sous-emploi était évalué à 20,90% et a atteint le niveau de 18,20% en 2008. Sur cette même période, le taux d'activité est également passé de 50,70 à 56,37% en 2008.

3.3.15. Le Gouvernement a consenti des efforts considérables pour la mise en œuvre des domaines d'intervention de **l'axe 2** du DSRP-II qui porte sur l'« **Accélération de la Promotion de l'accès aux services sociaux de base** ». A ce titre, d'importants progrès ont été observés dans certains secteurs.

3.3.16 Le **secteur de l'éducation** a enregistré des résultats positifs sur la scolarisation universelle, l'alphabétisation des adultes et la promotion de la formation professionnelle et technique. En effet, le taux brut de scolarisation est passé de 82% en 2005 à 90% en 2008 et le taux d'admission au Cours d'Initiation (CI) de 95,4 à 113,6%. Par contre, la performance de l'achèvement du primaire n'a pas été à la hauteur des attentes. Le taux d'achèvement du primaire s'est établi à 58,4% en 2008 contre 53,4% en 2005. Dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme, il a été enregistré 83 529 personnes enrôlées en 2008 contre 62 223 en 2007 soit une augmentation de 34,2% des effectifs enrôlés. Toutefois, la part des femmes dans les effectifs enrôlés s'améliore et représente 79,2% du total. Le sous secteur de la formation professionnelle et technique a enregistré une augmentation importante en termes d'effectifs.

3.3.17 Dans le **domaine de la santé**, les principaux indicateurs ont affiché en 2008 une baisse de performance par rapport à 2007. Le taux de couverture en TPI_2 réalisé en 2008 est de 53,7% contre 40% en 2005. Cette performance reste en dessous de la cible de 65% prévue en 2008. S'agissant du taux de vaccination en PENTA_3, il a été enregistré 88% en 2008 contre 80% en 2005. Toutefois, ce résultat reste en deçà de son niveau de 2007, où le taux affichait une performance de 94%. De même pour la proportion d'enfants de 0 à 11 mois complètement vaccinés, il est noté une évolution entre 2005 et 2008 (78% à 80%), pour un objectif de 70% mais avec la réalisation de 89% en 2007. Entre 2005 et 2008, le nombre de malades du SIDA mis sous ARV a plus que doublé, passant de 4 407 et 9 252. Ces résultats

s'expliquent par l'importance des ressources mises à disposition des programmes de VIH/Sida et par l'intégration des stratégies multidimensionnelles.

3.3.18 Dans le secteur **Habitat et Cadre de vie**, le nombre de parcelles viabilisées a beaucoup reculé par rapport à 2007, et il en est de même pour les logements sociaux à construire. Cette faiblesse de la production est due en partie au non démarrage du programme « une famille, un toit » qui devrait permettre de réaliser de grands projets de construction de l'habitat. Dans le domaine des actions pour l'éradication des bidonvilles et des habitats précaires, il a été enregistré des progrès mitigés au regard des objectifs cibles. En 2008, les résultats font état de 27 750 personnes sorties des habitats précaires et relogées, contre un objectif des OMD de 73 575 personnes.

3.3.19 Au niveau de **l'environnement**, la tendance au renversement de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement a permis de porter le ratio reforestation/déboisement à 1,25 contre 1,08 en 2007. Ces résultats résultent des nombreux efforts consentis, notamment en matière de suivi des feux de brousse en 2008. La quantité de biomasse consommée par les feux de brousse est évaluée en 2008 à 952 900 tonnes de matière sèche contre 753 900 tonnes en 2007, soit une hausse de 26,4%.

3.3.20 En matière d'**assainissement**, le taux d'accès en milieu urbain est passé de 59% à 63,40% entre 2005 et 2008. Par ailleurs, les objectifs d'**accès à l'eau potable** ont été atteints en 2008 tant en milieu urbain (98%) qu'en milieu rural (75,5%). En milieu urbain, les performances enregistrées dans le taux d'accès s'expliquent par les investissements importants consentis par la SONES et la SDE, en termes de réalisation de nouveaux points d'accès.

3.3.21 Globalement, les objectifs de **l'axe 3 «la Protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes»** sont réalisés pour l'année 2008. Toutefois, la mise en œuvre des actions prioritaires relevant de la Protection sociale reste encore timide malgré tous les efforts déployés en 2008. Pour relever les défis de cet axe, diverses initiatives sectorielles ont été prises à travers la formulation de projets et programmes pour des actions directes en faveur de certaines catégories en situation de vulnérabilité comme les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes, les femmes et les enfants. Des mesures ont été prises dans le cadre de la réforme et du renforcement des systèmes formels de sécurité sociale. Ce qui a permis de relever progressivement les pensions au niveau de l'IPRES. L'objectif du réajustement du niveau de pensions à 50% entre 2002 et 2011 a déjà été atteint dès 2008. En 2008, la formulation de la stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie (SNECRM) a permis la mise en œuvre de nombreuses initiatives pour matérialiser les orientations stratégiques. Toutefois, le Sénégal est encore loin de relever les défis relatifs à l'exclusion de la majorité de la population des systèmes actuels de protection sociale. La couverture maladie des personnes âgées de 60 ans et plus au Sénégal (environ 759 767) ne concerne que 15.8% de cette population qui bénéficie des prestations de l'IPRES et du FNR. A travers la mise en œuvre du Plan SESAME, l'Etat a consenti 800 millions de FCFA en 2008, et a réhabilité deux centres spécialisés en gériatrie.

3.3.22 Pour ce qui est de la protection et du suivi des groupes vulnérables, l'objectif de 2008 a été atteint. En effet, le nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocations de ressources (assistance sociale), s'élève à 3 745, soit le double de l'objectif de 2008. La prise en charge des besoins des personnes handicapées n'a connu aucun progrès significatif en matière d'appareillage du fait de l'insuffisance des moyens du programme de Réhabilitation à

Base Communautaire (RBC). S'agissant de la protection des droits de l'Enfant, le nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio éducatif est passé de 1 462 en 2007, à 13 198 en 2008. Pour la promotion d'une culture de la prévention et de gestion des risques et catastrophes, la plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes a été instituée en 2008. Cette plateforme joue un rôle d'interface entre les différents acteurs concernés et sert de cadre de concertation et d'harmonisation des interventions.

3.3.23 S'agissant de **l'axe 4 «la bonne gouvernance et le développement décentralisé et participatif»**, la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG), opérationnel depuis juin 2003, se poursuit dans sa seconde phase. Son exécution a permis de réaliser de manière significative un certain nombre de réformes, entre autres : (i) les réformes institutionnelles et administratives pour adapter la fonction publique à une administration de développement, rationaliser les modalités de gestion et de contrôle, améliorer le système de rémunération des agents de l'Etat, avec des salaires attractifs ; (ii) l'adoption d'un plan d'action pour l'emploi (PAE) destiné à promouvoir l'emploi, surtout l'auto-emploi et l'accès à l'emploi des groupes les plus défavorisés par la création de trois fonds, à savoir le Fonds national d'action pour l'emploi (FNAE), le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat féminin ; (iii) la gouvernance économique par l'amélioration du cadre de gestion de l'économie à travers l'opérationnalisation des instruments de développement économique (DSRP, SCA, OMD) dans la stratégie de réduction de la pauvreté ; (iv) la gouvernance financière avec les réformes de la gestion des finances publiques exécutées depuis les exercices CPAA et CPAR en 2003 ; et (v) la gouvernance judiciaire avec des réformes à travers le Projet Justice et Etat de droit qui a réglé en partie les problèmes de valorisation des ressources humaines et d'équipements des Cours et Tribunaux en alternant le déroulement du Projet Sectoriel Justice (PSJ).

3.3.24 Dans le cadre de **l'amélioration du suivi et de l'évaluation** de la mise en œuvre de la SRP, depuis la mise en place du Schéma Directeur de la Statistique 2008-2013 (SDS) en juin 2007, un Programme de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de développement de la statistique du Sénégal a été adopté en juillet 2008. L'Etat a doté le système statistique en ressources financières relativement importantes dans le but de renforcer la qualité, la fiabilité, la régularité et la transparence de la production statistique. A cet égard, des progrès significatifs ont été enregistrés depuis la mise en place de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie en 2006.

3.3.25 S'agissant la mise en œuvre des **réformes budgétaires et financières**, le Gouvernement a réalisé un certain nombre d'avancées significatives au niveau de son système de gestion des finances publiques, notamment dans les domaines de : (i) la programmation budgétaire axée sur les résultats avec l'extension progressive des CDMT et CDSMT (13 ministères en 2008) ; (ii) le système d'information budgétaire avec la mise en place du SIGFIP ; et, (iii) le système de contrôle budgétaires, de simplification des procédures de dépense et de rationalisation de la gestion de la trésorerie et de la dette publique. Toutefois, certaines faiblesses doivent être remédiées dans le cadre du contrôle de l'exécution du Budget et des entreprises publiques et agences en vue de renforcer la qualité et la fiabilité du système. En 2008, la disposition de la gestion des finances publiques a été renforcée suite aux dysfonctionnements de gestion liés notamment aux avances de trésorerie, aux importantes subventions, à d'importants retards de paiements et à des dépenses extrabudgétaires.

3.3.26 Le nouveau cadre législatif et réglementaire régissant les pratiques de **marchés publics** qui est adopté en mars 2006 et son décret d'application signé en avril 2007, est entré en vigueur depuis janvier 2008. Le cadre institutionnel de la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics est mis en place et est opérationnel depuis janvier 2008. Il inclut l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. La durée moyenne de passation de marchés publics est de 129 jours en 2008 soit une baisse de 21 jours pour cette première année d'application du nouveau code des marchés. L'objectif recherché (inférieur à 150 jours) a été atteint. L'ARMP a publié le rapport d'audit à posteriori de 2008. Pour ce qui est des marchés passés de gré à gré, on a noté en 2008 un taux de 6% nettement en dessous du plafond trimestriel limité à 20% dans le cadre du PEF/ISPE¹⁵ (2007-2010).

3.3.27 S'agissant du **contrôle externe** exercé sur la gestion des finances publiques par la Cour des Comptes et l'Assemblée Nationale, l'apurement du passif en matière de production et de dépôt des comptes de gestion (soit trois années de retard) et des projets de lois de règlement (soit 6 années de retard) se poursuit. Avant la fin de l'année 2008, le compte de gestion de 2005 et les projets de lois de règlement de 2002 et de 2003 ont été transmis à la Cour des comptes soit globalement un pourcentage de 33% par rapport aux passifs susvisés.

3.3.28 Au niveau de **la gouvernance locale**, le Gouvernement a arrêté, depuis 2007, le critère de répartition des FECL et FDD dans le budget hors dette. Le FECL est fixé à 2% et les FDD à 3,5% des TVA collectées de l'année n-1. Pour l'exercice budgétaire 2008, le Gouvernement a augmenté les ressources en respectant le critère de répartition des FECL et FDD dans le budget hors dette. Par ailleurs, un cadre de partenariat entre la CSPLP, les PTF, les organes régionaux de pilotage et de suivi du DSRP et l'UAEL, a été défini pour harmoniser et accroître l'efficacité des interventions visant à renforcer les capacités de pilotage, de mise en œuvre et de suivi du DSRP au niveau décentralisé. Des conventions ont été signées entre des Conseils Régionaux (Fatick, Kaolack, Kolda, Ziguinchor, Tambacounda et Matam) et des PTF pour apporter un soutien technique et financier au renforcement des organes de pilotage et de suivi du DSRP dans les régions.

3.4 Les appuis des partenaires au développement dans la mise en œuvre de la SNRP

L'état de l'aide publique au développement au Sénégal

3.4.1 Le Sénégal est l'un des pays les moins avancés qui reçoit le plus d'aide officielle par habitant au monde, soit environ 100 dollars EU par habitant en 2004 selon les statistiques de l'OCDE. L'aide publique au développement (APD) se chiffrait en 2004 à un montant total de 1 052 millions de dollars EU, représentant 14% du revenu national brut (RNB). La moitié du budget d'investissement est financée par des ressources extérieures provenant de l'aide. Conformément aux résultats de l'enquête 2006 sur le Sénégal portant sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, 27 partenaires au développement dits bailleurs de fonds (multilatéraux et bilatéraux), principalement du Nord, fournissent 92% de l'APD officielle. Selon la dernière revue des dépenses publiques au Sénégal par la Banque mondiale en 2006, le Groupe de la Banque mondiale occupe la première position de fournisseurs de fonds avec 27,5% du pourcentage total en fin 2005, suivi de l'Union

¹⁵ Programme Economique et Financier - ISPE

Européenne (15%) et de la Banque africaine de développement (BAD) (14%). En 2008, selon la Banque mondiale (BM), l'aide au développement se chiffrait à 7,5% du PIB, ou US\$ 71 per capita ou US\$ 635 millions (2006-07) et avait financé 40% du budget d'investissement public.

3.4.2 Le Gouvernement et les partenaires au développement ont conjointement élaboré et adopté un cadre de référence d'intervention des appuis budgétaires, dénommé « Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB) au Sénégal » dont la signature a été effectuée le 11 janvier 2008. Ce cadre d'intervention dispose d'une matrice commune de suivi des critères de performances et décaissements. Les principaux bailleurs de l'appui budgétaire comprennent la Banque mondiale, l'Union Européenne, la Banque africaine de développement, le Canada, l'Allemagne, les Pays bas et la France. L'appui budgétaire, comme nouvel instrument privilégié de décaissement de l'aide extérieure, qui représentait environ 5% de l'aide extérieure sur la période 2003–2005, commence à prendre de l'ampleur avec un poids de l'ordre de 13% en 2008, mais reste encore faible.

3.4.3 L'état de la coordination de l'aide est satisfaisant et se matérialise à travers des cadres d'échange et dialogue tels que les groupes thématiques des bailleurs de fonds ou les comités techniques regroupant l'Etat et les partenaires au développement. Cependant, force est de reconnaître que la convergence dynamique vers la mise en œuvre de la Déclaration de Paris est encore timide surtout en terme d'utilisation des procédures communes bien que la fluidité de l'échange des informations fonctionne normalement. Des efforts devraient être encore déployés dans la complémentarité et le système d'évaluation commun. Pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, le Gouvernement a adopté un plan d'actions (2008-2010) dont la mise en œuvre reste encore timide.

3.4.4 Au titre de la relation avec le FMI, suite au dernier programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) avec le Fonds Monétaire International (FMI) achevé depuis avril 2006, le Gouvernement du Sénégal a adopté en novembre 2007 un nouveau programme sans décaissement de type Instrument de Soutien au Programme Economique¹⁶, ISPE afin de rétablir les équilibres macroéconomiques et de maintenir un cadre assaini pour une mise en œuvre sereine des stratégies et politiques publiques. Le programme est articulé autour de quatre volets : (i) retrouver une politique budgétaire plus prudente afin de parvenir à la viabilité des finances publiques, (ii) renforcer la gouvernance et la transparence budgétaires, (iii) promouvoir l'activité du secteur privé, et (iv) renforcer la contribution du secteur financier à l'économie. En fin 2008, l'instrument ISPE a fait l'objet de deux revues (mai et novembre 2008) par les services du FMI. Les résultats ont été globalement satisfaisants, notamment les progrès enregistrés en matière de réformes budgétaires. Pour faire face aux effets collatéraux des crises alimentaire et énergétique qui ont frappé la planète dans la période 2007-2008, le Gouvernement a bénéficié, en décembre 2008, de l'instrument de la Facilité aux Chocs Exogènes (FCE) du FMI. A cet effet, le FMI a accordé au Sénégal environ 75 millions de dollars décaissables en deux tranches. Deux missions du FMI de revue des programmes ISPE et FCE ont été réalisées (avril 2009 et novembre 2009) en vue d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures arrêtées dans les programmes. Les conclusions de la mission du mois d'avril sont globalement satisfaisantes. Elles font état d'un assainissement des finances publiques à travers notamment le règlement de l'essentiel des instances de paiement vis-à-vis du secteur privé.

¹⁶ Mémorandum FMI

3.4.5 Au titre de la dette publique, l'encours total en 2008 s'est établi à 26% du PIB contre 23,7% en 2007, soit largement en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA. Il se répartit en 1171,2 milliards de dette extérieure et 387 milliards de dette intérieure¹⁷, soit respectivement 19,5% et 6,5 % du PIB. La dette intérieure intègre 152,6 milliards d'emprunt obligataire et 54,7 milliards de bons de trésor.

Le financement extérieur de la mise en œuvre de la SNRP

3.4.6 La mise en œuvre du DSRP-I et du DSRP-II a fait l'objet de la tenue à Paris, respectivement du cinquième (juin 2003) et du sixième (octobre 2007) Groupe Consultatif pour le Sénégal sous la houlette de la Banque mondiale.

3.4.7 **Au titre du DSRP-I (2003-2005)**, au cinquième Groupe consultatif, le Gouvernement du Sénégal et la communauté des partenaires au développement avaient pris des engagements évalués pour une enveloppe totale à hauteur de 1 418¹⁸ \$ US (environ 840 milliards FCFA) en vue de satisfaire les besoins de financements extérieurs au titre du Plan d'Actions Prioritaires 2003-2005 du DSRP-I. La moitié des contributions avancées devaient provenir de trois partenaires : la Banque mondiale (290 millions \$ US), l'Union Européenne (217 millions \$ US) et Système des Nations Unies (200 millions \$ US). Des mesures d'accompagnement avaient été prises par les partenaires au développement en vue de faciliter la mobilisation, l'absorption et l'utilisation totales et optimales de l'ensemble des ressources. Ainsi, les partenaires s'étaient engagés à réformer en profondeur leurs pratiques et procédures en vue de les adapter aux enjeux actuels à travers : (i) une coordination de leurs interventions ; (ii) une harmonisation ou une simplification de leurs pratiques et procédures opérationnelles ; (iii) une plus grande prise en compte des priorités nationales dans leurs programmes d'intervention ; (iv) une responsabilité mutuelle en matière d'aide au développement, notamment en matière d'appropriation des résultats des projets et programmes ; et (v) une référence systématique à la procédure de l'appui budgétaire dans l'allocation des ressources financières, surtout pour les fonds pauvreté.

3.4.8 Le financement du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du DSRP-I (2003-2005) se chiffrait à un montant total de 688 milliards de FCFA¹⁹. Le gap de financement était évalué à 373,3 milliards, dont 88% sont attendus des ressources extérieures et 12% du budget de l'Etat. Le tableau, ci-après, résume la répartition annuelle des besoins de financement du PAP.

Ressources	2003		2004		2005		Total	
	FCFA	%	FCFA	%	FCFA	%	FCFA	%
Etat	9 395	8,73%	15 159	12,35%	18 656	13,06%	43 210	11,57%
Extérieur	98 265	91,27%	107 617	87,65%	124 218	86,94%	330 100	88,43%
	107660	100,00%	122776	100,00%	142874	100,00%	373310	100,00%

Source : MEF/CSPLP

3.4.9 Au terme de la mise en œuvre du DSRP-I, les engagements effectifs sur les ressources extérieures sur la période 2003-2005, ont été chiffrés pour un montant total 396 milliards FCFA, et les ordonnancements se sont élevés à un montant total de 580,78 milliards FCFA,

¹⁷ Il s'agit de la dette contractuelle. Celle-ci n'intègre pas les retards de paiement au secteur privé.

¹⁸ Cumul des engagements financiers des 17 partenaires hors la France et le Canada

¹⁹ Le GAP figurant dans le DSRP est relatif au PTIP de 2002-2004

soit un taux de mobilisation de 147% et environ 68% des engagements déclarés en 2003 à Paris. Le tableau ci-après donne le montant annuel des engagements et des ordonnancements sur les ressources extérieures durant la période 2003-2005.

3.4.10 **Au titre du DSRP-II (2006-2008)**, les assises du sixième Groupe Consultatif intitulé « **Sénégal : vers l'Emergence en 2015** » ont permis à l'Etat du Sénégal et les partenaires techniques et financiers de s'engager à hauteur de 2 492 milliards FCFA (1 837 milliards FCFA des partenaires et 655 milliards FCFA du Gouvernement) pour assurer la couverture totale du gap de financement évalué à 1 902 milliards FCFA pour la mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) 2007-2010 du DSRP-II intégrant la SCA. Les besoins de financement du PAP étaient de 3 520 milliards FCFA dont 535 milliards au titre de la SCA.

3.4.11 Le tableau, ci-dessous, fournit, entre autres, la situation de l'exécution des ressources extérieures inscrites dans le BCI pour la période 2007-2008. Il a été noté un taux de mobilisation des ressources extérieures de 113% par rapport au PAP du DSRP-II. Le taux moyen d'exécution des ressources extérieures sur base ordonnancement est de 67,5%, presque la même performance que l'Etat. Cependant, le taux d'exécution des ressources extérieures a été 80% en 2008 contre 53% en 2007. La performance des PTF a été plus élevée pour les actions de l'axe 4, relatives aux questions de la gouvernance, et dont le taux est passé de 62% en 2007 à 93% en 2008.

En milliards FCFA

Axes stratégiques	PAP-DSRP-II_2007-2008		BCI_2007-2008		Exécution_2007-2008			
	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	Taux	PTF	Taux
Axe 1	229,122	269,366	336,665	327,641	248,813	73,91%	215,742	65,85%
Axe 2	177,414	150,553	190,41	164,256	104,632	54,95%	112,808	68,68%
Axe 3	9,441	11,97	33,48	5,56	16,122	48,15%	3,255	58,54%
Axe 4	24,422	42,433	102,57	38,332	77,452	75,51%	30,000	78,26%
Total	440,399	474,322	663,125	535,789	447,019	67,41%	361,805	67,53%

Sources : DSRP-2, DCEF-DDI

3.4.12 Les dotations en ressources extérieures inscrites dans le BCI de la période 2007-2008 représentent environ 20% des contributions avancées par les PTF à Paris en octobre 2007. Ce niveau d'engagement reste encore faible, à deux ans de la clôture du DSRP-II. L'exécution sur base ordonnancement a été relativement satisfaisante, malgré les efforts déployés dans le cadre de traduction du Plan d'actions de la Déclaration de Paris, notamment en matière d'alignement et d'harmonisation des pratiques. Selon les résultats de l'enquête de base 2006 de l'OCDE sur le Suivi de la Déclaration de Paris, il a été noté, entre autres : (i) une adhésion renforcée au DSRP comme cadre de cohérence de toute l'action gouvernementale et d'orientation des flux de l'aide publique au développement ; (ii) un recours plus accentué aux systèmes nationaux de gestion - 90% de l'aide décaissée en 2005 avait été inscrit dans le budget ; (iii) des progrès significatifs en matière d'harmonisation, notamment l'approche basée sur les programmes (APD) - en 2005, 59% l'aide est gérée à partir de l'APD, soit une bonne tendance pour atteindre l'objectif cible de 66% d'utilisation des APD d'ici 2010.

Montants des ordonnancements

En milliards de francs CFA				Engagements	Taux de mobilisation
Années	Subventions	Emprunts	Total		
2003	60,53	99,84	160,37	100,2*	160%
2004	68,53	149,59	218,12	110,85	197%
2005	62,23	140,05	202,29	185,13	109%
Total	191,30	389,48	580,78	396,18	147%

Sources : DDI/MEF

3.4.13 S'agissant de la mobilisation des ressources tirées de l'Initiative PPTE, le Sénégal admis à l'Initiative PPTE le 22 juin 2000, devrait bénéficier, au titre de l'allègement de la dette 488 millions \$ US en valeur actualisée nette, soit 800 millions \$ US courants sur une période de 10 ans. Avec l'accession au point d'achèvement de l'initiative PPTE en avril 2004, le Sénégal a bénéficié d'une réduction du stock de sa dette publique extérieure de l'ordre de 430 millions \$ US en valeur actualisée nette, soit 850 millions \$ US courants, correspondant à environ 470 milliards de francs CFA²⁰. Ces ressources sont réservées en priorité aux dépenses d'investissement à caractère social, notamment les programmes/projets concourant directement à la réduction de la pauvreté. De 2000 à 2008, le cumul des dépenses effectuées au titre des allègements de dettes s'élève à 466,3 milliards FCFA (407,9 milliards FCFA de dépenses en capital et 58,4 milliards FCFA de dépenses courantes). Les dépenses ont principalement concerné les investissements de secteurs prioritaires du DSRP, notamment l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, le transport, la microfinance et la justice.

3.4.14 À deux ans de l'achèvement du DSRP-II, le niveau de mobilisation et d'absorption des ressources extérieures est insuffisant au regard des engagements pris par les partenaires au développement lors des assises de Paris en octobre 2007. Il est noté une insuffisance de coordination des partenaires au développement qui privilégient encore chacun ses procédures de mobilisation des ressources jugées lourdes et complexes au regard de la partie nationale. A cela, il faudrait ajouter l'insuffisance de capacités techniques des structures gouvernementales à utiliser efficacement les ressources extérieures inscrites dans le BCI. Le Sénégal a mis en vigueur depuis janvier 2008 le nouveau code des marchés publics qui est conforme aux standards internationaux de bonnes pratiques. Des mesures d'accompagnements en terme de formation sont en cours de réalisation pour une utilisation plus efficace du nouveau code des marchés publics. Par ailleurs, le Sénégal devrait accélérer la mise en œuvre des nouvelles mesures identifiées dans la gestion des finances publiques afin d'attirer les partenaires au développement dans le mécanisme des appuis budgétaires. A cet égard, l'expérience de l'ACAB qui a fait l'objet d'une évaluation dont les résultats sont concluants, devrait être renforcée et redynamisée afin d'orienter une partie importante des ressources extérieures dans le circuit normal de la dépense publique, et d'accroître l'appui des partenaires au budget de l'Etat et aux programmes sectoriels. L'opérationnalisation du Plan d'Action de la Déclaration de Paris pour le Sénégal approuvé en 2008 permettrait d'améliorer la mobilisation et l'absorption des ressources extérieures.

²⁰ Source: Revue trimestrielle d'information et d'analyse du MEF du Sénégal

IV. Réalisations en matière d'atteinte des OMD

4.1 Contexte général de la mise en œuvre des OMD

4.1.1 Le Gouvernement du Sénégal, à l'instar de la presque totalité des pays de la planète (191 pays), a adopté en 2000, la Déclaration du Millénaire qui est axée sur une vision partagée du développement humain durable à travers un partenariat international. Dans la foulée, les Nations Unies ont lancé l'initiative de la réalisation de huit (08) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015, dans certains pays dont le Sénégal. Les huit (08) OMD déclinés en dix huit (18) cibles et quarante huit (48) indicateurs, sont définis comme suit : (i) éliminer la pauvreté et la faim ; (ii) réaliser l'éducation primaire universelle ; (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (iv) réduire la mortalité infantile ; (v) améliorer la santé maternelle ; (vi) combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; (vii) assurer un environnement viable ; et, (viii) créer un partenariat mondial pour le développement.

4.1.2 Le Sénégal s'est alors engagé à mettre en œuvre une stratégie de développement orientée vers la réduction de la pauvreté et la croissance afin d'atteindre les objectifs cibles en 2015. A cet égard, la mise en œuvre des deux générations du DSRP (2003-2005 et 2006-2010) s'inscrit, à moyen terme, dans une logique basée sur l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 comme l'illustre le schéma de la vision du développement du Sénégal conçu par la CSPLP du Ministère de l'Economie et des Finances (voir en annexe 7). Les plans sectoriels de développement et les programmes sectoriels d'investissement concourent, également, avec cohérence à l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. Pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des OMD, le Gouvernement a élaboré trois (03) rapports d'avancement (2004, 2006 et 2008).

4.1.3 Le DSRP, à travers les programmes sectoriels (PDEF, PEPAM, PNDS...), constitue le cadre de référence, à moyen terme, de mise en œuvre des OMD. Avec la mise en œuvre des deux générations du DSRP, le Sénégal a enregistré des performances relativement satisfaisantes aussi bien sur le plan économique que social. Durant la période 2001-2005, des progrès significatifs avaient été réalisés dans les secteurs prioritaires de la stratégie et des performances macroéconomiques encourageantes enregistrées. D'une manière générale, l'incidence de la pauvreté au niveau des individus a connu une baisse en passant de 57,1% en 2001 à 50,8% en 2005. Au niveau des secteurs sociaux, les indicateurs d'accès aux services sociaux de base (éducation et santé) ont évolué de manière positive en 2005 avec un taux de scolarisation brut de 82% et un taux de couverture vaccinale des enfants de 78%.

4.1.4 La mise en œuvre du DSRP-II depuis 2006 a été essentiellement marquée, dehors des problèmes internes, par les effets néfastes d'un environnement macroéconomique international difficile. Cette situation a occasionné, en 2008, la baisse de la croissance économique pour se situer à 2,5% et l'augmentation du taux annuel d'inflation à 5,8%. Ce ralentissement de la croissance a eu des répercussions sur les conditions de vie des populations, notamment les plus démunies. D'une manière générale, les résultats obtenus sur le plan économique restent en deçà de la cible d'au moins 7% nécessaire pour améliorer de manière significative les conditions de vie des ménages et réduire le nombre de population vivant en dessous du seuil de pauvreté à une proportion de 25% à l'horizon 2015.

4.2 Progrès réalisés dans les OMD de 2001 à 2008

Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar américain par jour.

4.2.1 Selon les résultats de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-2005), la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse passant de 57,1% en 2001 à 50,8% en 2005. Celle des ménages, également en baisse, est passée de 48,5% en 2002 à 42,6% en 2005. La pauvreté reste encore plus accentuée en milieu rural avec une incidence au niveau des individus qui est passée de 65,2% en 2001 à 61,7% en 2005 et chez les ménages de 57,5% en 2001 à 55,6% en 2005. Depuis 2006, les données sur la pauvreté n'ont été définies que sur la base d'estimations basées sur l'hypothèse de la relation de corrélation négative entre l'incidence de la pauvreté et la croissance économique. Avec le ralentissement de l'économie sénégalaise depuis 2006, l'incidence estimée de la pauvreté connaîtrait une baisse lente. Selon les services du Ministère de l'Economie et des Finances, la proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté est projetée à 38,4% en 2015, soit légèrement au dessus de la cible maximale (34%)²¹, prévue dans les OMD. A cet égard, le Gouvernement devra doubler d'efforts en actionnant sur les leviers porteurs de croissance économique.

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

4.2.2 Pour combattre la faim et la malnutrition, le Gouvernement a mis en œuvre un programme de renforcement de la nutrition (PRN) qui contribue à la réalisation des objectifs du DSRP, voire des OMD. En ce qui concerne la malnutrition, entre 1992 et 2005, la prévalence de l'insuffisance pondérale (Poids/âge) est passée de 21% à 17%, celle du retard de croissance (Taille/âge) est passée de 22% à 16% et celle de la maigreur (Poids/taille) est passée de 9% à 8%. Entre 2004 et 2008, le nombre d'enfants de (0 à 5 ans) bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (pois/taille, poids/ âge) a presque quadruplé, passant de 112 000 à 418 000. Ces résultats émanent notamment des efforts déployés pour la mise en œuvre des stratégies de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) et du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN). Par ailleurs, l'anémie est présente chez 84% des enfants de moins de 5 ans et chez 61% des femmes. L'iodation universelle du sel produit tarde à se réaliser. La carence en vitamine (A) reste toujours une problématique de la santé publique. L'atteinte de cet OMD est réalisable avec la poursuite de la phase II (2007-2011) du PRN, notamment en grande échelle en milieu rural. Toutefois, il est à noter certaines contraintes relatives à la mobilisation des ressources financières qui entravent la bonne exécution des activités de nutrition.

²¹ Réduction de deux tiers (2/3) de l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

4.2.3 Le Sénégal a mis en place, depuis 2000, le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui vise : (i) l'élargissement de l'accès à l'éducation en particulier l'enseignement élémentaire ; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements ; (iii) l'amélioration de la gestion du système éducatif. Le PDEF contribue à la réalisation des objectifs du DSRP. Dans le cadre de la réalisation de la scolarisation universelle en 2015, le Sénégal consacre, depuis quelques années, 40% de son budget de fonctionnement national à l'Education.

4.2.4 En termes de progrès, on relève un taux brut de scolarisation (TBS) de 90,1% en 2008 contre 68,3% en 2000, avec une parité garçons/filles atteinte – le TBS filles passe de 63% en 2000 à 92,4% en 2008). Le taux brut d'admission au CI se situe en 2008 à 113,6% avec un ratio de 119,1% chez les filles et 108,5% chez les garçons. Cette progression observée chez les filles est le résultat des efforts dans le domaine de la sensibilisation au niveau du recrutement. Toutefois, au regard des OMD, l'indicateur de suivi retenu, à savoir le taux net de scolarisation, est estimé en deçà du taux brut, environ à -10 points de base. Le taux d'achèvement pour l'élémentaire est de 58,4% en 2008 (avec 58% pour les filles) contre 55,7% en 2007. Le rythme de progression du taux d'achèvement reste encore en deçà des ambitions et la tendance risque de compromettre davantage les chances du Sénégal à l'atteinte de l'objectif de la scolarisation universelle à l'horizon 2015. Avec ce rythme, le Sénégal atteindrait difficilement le niveau requis de 90% pour les OMD à l'horizon 2015. A cet égard, le Gouvernement devrait fournir des efforts additionnels dans l'accès aux services d'éducation de base, la fidélisation des enfants à l'école et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Le Gouvernement gagnerait à lever les contraintes financières et techniques relatives à la construction de salles de classe.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

4.2.5 Les femmes représentent plus de la moitié de la population du Sénégal (52%) et constituent, généralement, une couche vulnérable, notamment en milieu rural. C'est pourquoi, l'élimination entre les disparités entre les sexes, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des principales actions prioritaires du DSRP. Des efforts ont été consentis dans les domaines de l'éducation, l'action sociale et les réformes juridiques et réglementaires afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. A cet effet, des programmes et projets ont été mis en œuvre, plusieurs programmes et projets pour améliorer le niveau de scolarisation, la santé reproductive et sexuelle, le statut juridique, le pouvoir économique et le pouvoir de décision des femmes.

4.2.6 Les autorités sénégalaises ont démontré une volonté politique manifeste en matière de parité des sexes dans le secteur de l'éducation. Des avancées significatives ont été également enregistrées dans la scolarisation des filles. Entre 2000 et 2008, le taux brut de scolarisation chez les filles est passé de 63% à 92,4%, soit une progression de 46%. L'indice parité Filles/Garçons dans le primaire est passé de 0,98 en 2005 à 1,07 en 2008. Le taux

d'achèvement pour l'élémentaire pour les filles est 58% en 2008 contre 31,6% en 2000, soit une hausse de 83%. Il avoisine celui observé chez les garçons qui est de 58,8% en 2008. Quant au taux d'admission au primaire, il a atteint 119,10% en 2008 contre 77,4% en 2000.

4.2.7 Pour la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes, le Sénégal a formulé et validé une Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) d'ici 2015. La SNEEG est un cadre global de référence et un instrument opérationnel qui vise à contribuer à lever des contraintes qui font obstacles à la réalisation de l'équité et l'égalité de genre au Sénégal. Pour soutenir cette stratégie, des actions sont mises en œuvre dans le cadre du Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (FNPEF), du Projet Crédit Femmes (PCF) et le Projet d'Appui à l'entreprenariat féminin. Par ailleurs, le pouvoir de décision politique des femmes commence à se renforcer. Au niveau du parlement, elles représentent 18% en 2008 contre 19,2% en 2001. En 2008, le Gouvernement a fait adopter une loi sur le traitement fiscal de la femme.

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5 : Réduire de deux tiers (2/3), entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

4.2.8 La lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile fait partie intégrante des actions prioritaires de DSRP. A cet égard, le Gouvernement a mis en œuvre des programmes appropriés dans le secteur de la santé tels que la planification familiale et la gratuité des césariennes. Le taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois a doublé entre 2000 et 2008, passant de 41% à 80%. Le taux de couverture en TPI_2 réalisé en 2008 est de 53,7% contre 40% en 2005. Quant au taux de vaccination en PENTA_3, il se situe à 88% en 2008 contre 80% en 2005. D'une manière générale, ces indicateurs ont affiché une baisse par rapport au résultat de 2007. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq est encore élevé malgré des efforts consentis. Selon les résultats de l'EDS-IV, il était de 157 pour mille en 1992 et 121 pour mille en 2005. Selon les estimations, ce niveau demeure toujours, surtout à cause des maladies diarrhéiques, de la malnutrition, du paludisme, des infections respiratoires aiguës et des maladies cibles du PEV. Le Gouvernement devra déployer plus d'efforts d'investissement et renforcer l'efficacité des programmes en cours d'exécution afin de se prévaloir à tendre vers la cible de l'OMD.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de trois quarts (3/4), entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

4.2.9 Le DSRP accorde une importance à la santé maternelle, à travers des programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infanto juvénile, lesquels le Gouvernement a consacré des actions énergétiques, notamment la planification familiale et la gratuité des césariennes pendant l'accouchement. Selon les résultats l'EDS-IV, le taux de mortalité maternelle est de 401 décès maternels pour cent mille naissances vivantes pour la période 1998-2005. La tendance baissière observée au niveau du taux de mortalité maternelle reste encore faible au regard de l'atteinte de la cible en 2015 qui est fixée à 127 décès pour 100 000 naissances. La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié se situe à 62,5% en 2008 contre 38% en 2000. Cette performance est due, en patrie, à l'implantation progressive de blocs opératoires au niveau de certains centres de santé. Le taux de consultation prénatale est passé de 88,23% en 2008 contre 74% en 2007. Pour l'atteinte de l'OMD, le Sénégal devra

renforcer les actions inscrites dans le Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR) à travers le volet de la santé maternelle. Des efforts devraient être également consentis en termes d'offre et de qualité de services de la santé maternelle.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 7 : D'ici à 2015, avoir arrêté la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle.

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

4.2.10 La lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme s'inscrit dans les actions prioritaires du DSRP sur lesquelles le Gouvernement a mis un accent particulier depuis plusieurs années, à travers la mise en oeuvre du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) et du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT). Le Sénégal a atteint les objectifs fixés pour 2015 au regard des résultats obtenus. La consolidation des acquis reste le cheval de bataille.

4.2.11 Des résultats satisfaisants ont été obtenus en matière de lutte contre la pandémie VIH/Sida. Selon les résultats de l'EDS-IV, la prévalence du Sida au Sénégal est de 0,7%. Les femmes affichent un taux de prévalence de 0,9% contre 0,4% chez les hommes. Il est important de noter que le Sénégal a obtenu une baisse de près de 90 % des coûts des traitements par les Anti-Rétroviraux (ARV). Le nombre de malades du SIDA mis sous ARV a presque quintuplé entre 2004 et 2008, passant de 1 855 à 9 252 individus. Le nombre de personnes fréquentant les Centres de Dépistages Volontaires Anonymes (CDVA) et les Services de Dépistages Volontaires Anonymes (SDVA) a évolué et se situe à 59,75% en 2008. Nonobstant, les résultats encourageant obtenus avec une bonne politique du Gouvernement, des difficultés persistent, notamment au niveau de la région Sud du pays qui enregistre un faible niveau de traitement ARV des malades, une forte prévalence du VIH/Sida et un faible taux de dépistage des groupes vulnérables. Toutefois, des facteurs de risques submergent, en particulier au niveau de la couche vulnérable des jeunes femmes âgées de 15 à 25 ans.

4.2.12 Quant au paludisme, il demeure la première cause de morbidité au Sénégal et occasionne encore de nombreuses pertes en vies humaines. Les efforts déployés dans la mise en oeuvre du Programme national de lutte contre le paludisme se sont traduits par une baisse de la mortalité palustre de 29,72% en 2001 à 18,4% en 2007. La morbidité proportionnelle palustre a fortement chuté, passant de 22,56% en 2007 à 5% en 2008, notamment avec la mise en application d'un nouveau traitement contre le paludisme plus efficace et accessible aux pauvres et la multiplication des campagnes de sensibilisation pour l'utilisation des moustiquaires imprégnés rendus également plus accessible.

4.2.13 La lutte contre la tuberculose est une préoccupation majeure inscrite dans les actions prioritaires du Gouvernement. A cet effet, l'action gouvernementale s'est matérialisée dans la mise en oeuvre du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) qui vise à réduire la morbidité et la mortalité liées à cette maladie. Les résultats obtenus sont stationnaires, avec un risque annuel d'infection de 2%. En 2005, le taux de prévalence de la tuberculose était de 67% pour 100 000 habitants. Cependant, il a été observé en 2008, 466 cas pour 100 000 habitants et 64 décès pour 100 000 habitants.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Cible 9. : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

4.2.14 Le Gouvernement accorde également une importance particulière à la promotion d'un développement durable à travers la protection et la gestion de l'environnement. En 2006, il a été élaboré une stratégie de développement durable et une lettre de politique sectorielle de l'environnement (LPSE). A cet effet, les actions stratégiques du Gouvernement concernent principalement la protection et la réhabilitation des ressources fragiles, la préservation de la base reproductive, le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles, et l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures. Il est à noter que l'ensemble des activités en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, sont articulées, depuis 2005, autour d'un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) et d'un Programme de Travail Annuel (PTA).

4.2.15 Les différentes interventions menées ont permis d'atteindre en 2008 un certain nombre de résultats satisfaisants dans le domaine de la restauration des ressources naturelles, à travers la lutte contre la désertification et le sauvegarde de la faune et de la flore. La superficie restaurée est passée de 13 695,5 ha à 36 694 ha (soit 73% de l'objectif visé en 2015). Le ratio reforestation/déboisement a été porté à 1,25 en 2008 contre 1,08 en 2007. Le programme des bassins de rétention et des lacs artificiels a permis de réaliser 150 ouvrages de stockages d'eau de ruissellement. Il a été procédé en 2007 au dénombrement, au suivi des espèces caractéristiques de l'avifaune dans les parcs et réserves et au renforcement de l'organisation des éco gardes.

Cible 10. : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.

4.2.16 Grâce aux efforts du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM), le taux d'accès à l'eau potable a atteint 98% en milieu urbain en 2008 contre 78% en 2000. En milieu rural, ce taux est estimé à 75,5% en 2008 contre 56% en 2000. Dans ce domaine, l'atteinte des objectifs est possible. En effet, des investissements importants ont été consentis par les sociétés de production et de commercialisation d'eau (SONES et SDE) qui ont permis de réaliser 16 515 branchements d'eau supplémentaires en 2008 (dont 8 305 branchements sociaux et 8 210 branchements ordinaires) contre 13 744 branchements d'eau en 2007. Le taux moyen de disponibilité des forages ruraux motorisés en 2008 est de 90,03%, au niveau national, contre 88% en 2007. Les projections tendanciennes de ces indicateurs font ressortir que le Sénégal pourrait atteindre l'objectif visé dans les OMD. Pour l'assainissement, le pourcentage des ménages urbains ayant accès à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées se situe à 63,4% en 2008 contre 56% en 2000. En milieu rural, le taux d'accès à l'assainissement est estimé à 27,5% en 2008. Le ralentissement des investissements a occasionné la faible progression des indicateurs du secteur.

Cible 11 : Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants vivant dans des taudis.

4.2.17 En ce qui concerne l'habitat, des efforts ont été consacrés dans le cadre de la promotion de l'habitat social. Le rapport OMD 2006 fait ressortir que, sur 1.314.531

personnes vivantes dans les taudis, 187.000 ont été extraites dans le cadre du Programme de Restructuration et de Régularisation foncière. Dans le cadre de l'éradication des bidonvilles et de l'habitat précaires, 27 750 personnes ont été relogées dans des habitats décentes en 2008. Concernant le cadre de vie, le Gouvernement projette de mettre en oeuvre des politiques d'amélioration du cadre de vie en milieux péri-urbain et rural pour réduire les zones d'habitats précaires.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

4.2.18 En 2008, la situation économique et financière a été marquée par : (i) une baisse du taux de croissance économique à 2,5% et ce, en dépit des bonnes performances enregistrées au niveau du sous-secteur agricole ; (ii) un taux moyen d'inflation de 5,8%, dépassant pour la deuxième année consécutive la norme communautaire de 3% édictée dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA ; (iii) un déficit budgétaire base ordonnancement, (dons compris) de 4,6% du PIB ; (iv) un déficit du compte courant de 11,6% en 2008 ; (v) une masse monétaire de 2006,6 milliards FCFA. Les indicateurs affichés en 2008 montrent une baisse générale de la performance du cadre macroéconomique par rapport aux années antérieures.

4.2.19 Au demeurant, dans le cadre de la coordination et du suivi de la politique économique de développement, le Sénégal entretient d'excellentes relations de partenariat avec la communauté des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux. Le Sénégal fait parti des pays qui reçoivent le plus de l'aide publique au développement rapporté à la taille de la population. Au titre de la mobilisation des ressources financières extérieures pour le financement de la stratégie nationale de la réduction de la pauvreté, le Sénégal a enregistré des progrès importants qui s'inscrivent dans la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris. A ce égard, le Gouvernement a signé avec les partenaires au développement plusieurs accords et convention pour le financement du développement du pays, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes prioritaires du DSRP.

4.2.20 Le Gouvernement du Sénégal a adopté, en novembre 2007, le programme sans décaissement de type Instrument de Soutien au Programme Economique (ISPE) avec le FMI. Ce programme a été renforcé en décembre 2008 par l'instrument de la Facilité aux Chocs Exogènes (FCE) du FMI qui permettra au Sénégal de disposer environ 75 millions de dollars en deux tranches, afin d'atténuer les effets collatéraux des crises alimentaire et énergétique de 2007-2008. L'instrument ISPE a fait l'objet de quatre revues en 2008 et 2009 par les services du FMI. Les résultats ont été globalement satisfaisants, notamment les progrès enregistrés en matière de réformes budgétaires.

4.2.21 Le Gouvernement et sept (07) partenaires au développement ont conjointement élaboré et adopté un cadre de référence d'intervention des appuis budgétaires, dénommé « Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB) au Sénégal » dont la signature a été effectuée le 11 janvier 2008. Cet instrument est une plate forme de dialogue et d'harmonisation en matière de coordination de l'aide. Le volume des appuis budgétaires généraux s'élève à 45,63 milliards FCFA en 2008, et celui des appuis budgétaires sectoriels a été de 81,8 milliards FCFA.

4.2.22 Deux groupes consultatifs ont été organisés à Paris (2003 et 2007) sous la houlette de la Banque mondiale. Au terme de la mise en oeuvre du DSRP-I (2003-2005), les ordonnancements se sont élevés à un montant total de 580,78 milliards FCFA, soit environ

68% des engagements déclarés en 2003 à Paris. Quant au DSRP-II (2006-2010) en cours d'exécution, les ordonnancements se situent, en fin 2008, à 535,7 milliards FCFA, soit un taux moyen d'exécution des ressources extérieures de 67,5%. Dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre de DSRP-II, le Gouvernement et les partenaires au développement ont développé des mécanismes de dialogue et de coordination, à travers la tenue des revues annuelles conjointes du DSRP-II et des rencontres trimestrielles pour échanger sur la situation économique et financière et faire l'état d'avancement des mesures prises lors du Groupe Consultatif d'octobre 2007.

4.2.23 Au titre de la dette publique, l'encours total en 2008 se situe à 26% du PIB contre 23,7% en 2007, soit largement en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA. Il se répartit en 1 171,2 milliards de dette extérieure et 387 milliards de dette intérieure²², soit respectivement 19,5% et 6,5 % du PIB. Le Sénégal a bénéficié des allègements de sa dette extérieure (initiative PPTE en 2004 et IADM en 2005) qui ont permis de réduire le taux d'endettement extérieur passant de 61,7% en 2002 à 19,7% en 2008. En 2008, le stock de la dette extérieure est évalué à 1171,6 milliards contre 968,5 milliards en 2007 soit une hausse d'environ 21,0%. Quant à la dette intérieure, elle se situe à l'ordre de 19% de la dette publique totale. Les ressources tirées de l'Initiative PPTE et de l'IADM ont été exécutées dans le cadre de la mise en oeuvre des secteurs sociaux du DSRP. Le rapport de juin 2009 sur l'analyse de la viabilité de la dette publique sur la période 2009-2029 a fait ressortir un risque faible du profil d'endettement du Sénégal et sa soutenabilité.

4.2.24 Le Sénégal s'est engagé dans une dynamique de mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, à travers : (i) la Stratégie de mise à niveau des entreprises, (ii) la stratégie de promotion du secteur privé, (iii) l'Accord de Cotonou qui a prévu les Accords Préférentiels Régionaux (APR) avec l'Union Européenne, (iv) le Cadre d'intégration mis en place au sein de l'UEMOA (la surveillance multilatérale) et (v) le Cadre d'intégration mis en place au sein de la CEDEAO.

4.2.25 Les Objectifs du Millénaire pour le Développement constituent un cadre de référence global pour la réalisation des objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté dans une perspective de développement humain. Les résultats enregistrés en 2008, notamment dans l'éducation et la santé, ont été globalement en dessous des performances réalisées en moyenne dans les années antérieures. Toutefois, la tendance pour l'atteinte de l'ODM relatif l'éducation universelle reste optimiste, bien qu'un certain nombre de questions se posent encore en termes de qualité et d'équité. Le secteur de la santé qui regroupe trois des huit OMD, constitue une priorité dans le cadre des OMD. La mise en oeuvre du PNDS-I et du PNDS-II (2009 2018) qui visent à promouvoir l'accès aux services socio-sanitaires pour les populations pauvres, permettra la réalisation des OMD concernés. Quant aux résultats obtenus au niveau de la santé, les performances capitalisées au fil des années antérieures, ont connu globalement une baisse en 2008. Le renforcement de l'accès aux services de santé n'a pas été à la hauteur des attentes, et l'atteinte des OMD reste une équation au regard des résultats mitigés. Au niveau des secteurs de l'eau et de l'assainissement, d'importants investissements ont été réalisés afin d'assurer des services aux populations et d'attirer des investissements privés. Les résultats satisfaisants ont été enregistrés et, probablement, aideront le Sénégal à atteindre ses ODM dans ce secteur.

²² Il s'agit de la dette contractuelle. Celle-ci n'intègre pas les retards de paiement au secteur privé.

V. Réalisations dans la mise en œuvre des Engagements du Programme d'Action de Bruxelles 2001 – 2010

5.1 Contexte général

5.1.1 Le Gouvernement du Sénégal a mis en œuvre les sept (07) engagements du Programme d'Action de Bruxelles à travers sa stratégie nationale de développement économique et sociale orientée vers la réduction de la pauvreté et la croissance afin d'atteindre les OMD en 2015. A cet effet, un Comité National PMA présidé et coordonné par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), a été mis en place depuis 2003 pour assurer le suivi de la mise en œuvre. Le Comité National PMA a élaboré, depuis 2005, trois rapports annuels d'avancement qui ont fait l'objet d'ateliers de validation organisés en 2005, 2008 et 2009 avec la participation de l'administration, du secteur privé, de la société civile, des collectivités locales et des partenaires techniques et financiers. La matrice de mesures qui été adoptée, fait l'objet d'un suivi annuel. Toutefois, il est à noter que la vulgarisation à l'échelle nationale des résultats du Programme d'Action de Bruxelles reste encore timide, notamment à cause des ressources disponibles très limitées.

5.1.2 Les progrès réalisés dans le cadre du Programme d'Action de Bruxelles s'intègrent dans les résultats obtenus dans la mise en œuvre des plans d'actions prioritaires des deux générations du DSRP (2003-2005 et 2006-2010). La présente section du rapport retrace les principales réalisations obtenues, les contraintes identifiées et les défis apparents dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de Bruxelles pour la période 2001-2008. Elle s'inspire des résultats obtenus dans l'exécution de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

5.2 Engagement 1 : Encourager une action axée sur la population

Une croissance générale, accélérée et soutenue est nécessaire pour réduire la pauvreté et maintenir la croissance des PMA. Pour arriver à diminuer de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté et souffrant de la faim d'ici à 2015, le Programme d'action de Bruxelles fixe comme objectifs pour les PMA un taux de croissance du produit intérieur brut d'au moins de 7% par an et un ratio investissement- PIB de 25% par an d'ici 2010.

5.2.1 L'économie sénégalaise a réalisé une performance relativement satisfaisante depuis le début du millénaire. Le taux moyen de croissance réel a été de l'ordre de 4,1% pendant toute la période 2001-2008 et les équilibres budgétaires et extérieurs ont été généralement maintenus. Cependant, cette performance économique est restée fragile au cours du temps, particulièrement marquée par les chutes brutales du taux de la croissance économique en 2002 (0,7%), en 2006 (2,3%) et en 2008 (2,5%) lorsque l'économie a notamment subi des chocs exogènes.

5.2.2 La baisse de la performance observée en 2002 est en partie due à l'effet des calamités naturelles survenues (intempéries en saison sèche, péril acridien dans la partie nord du pays). Celle de 2006 est en particulier imputable aux facteurs d'ordre interne et externe tels que (i) la reprise tardive d'une des plus grandes industries, les Industries Chimiques du Sénégal²³ (ICS) qui ont connu un arrêt temporaire des activités suite à une crise financière interne et (ii) les difficultés du secteur de l'agriculture dues en particulier au déficit pluviométrique (2006) et

²³ Les ICS contribuent en moyenne 1,5% à la croissance.

aux problèmes récurrents de production et commercialisation de la filière arachide. La dégradation de 2008 émane principalement des facteurs interne et externe, à citer : (i) l'effet négatif des retards de paiements de l'Etat vers le secteur privé qui a paralysé bon nombre d'entreprises, (ii) les difficultés dans le secteur énergétique dues notamment à la persistance de la hausse des prix du baril de pétrole, et (iii) les effets collatéraux des crises alimentaire, financière et économique mondiale intervenue en 2008 qui n'a pas épargné le Sénégal à l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, après une légère reprise observée en 2007, la croissance économique (du PIB réel) a enregistré une forte baisse, passant de 4,7% en 2007 à 2,5% en 2008 et ce, en dépit des bonnes performances enregistrées au niveau du sous-secteur agricole impulsées notamment par les effets de la dynamique entreprise dans la relance de la production agricole. En dépit du contexte international très défavorable, les perspectives de 2009 laissent entrevoir un taux de croissance de l'ordre de 1,5%.

5.2.3 La tendance de la croissance économique reste encore en deçà de l'objectif des 7 à 8% initialement retenu et nécessaire à l'atteinte de l'objectif fixé dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP II). A ce rythme, le Sénégal serait encore loin du taux de croissance nécessaire pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015.

5.2.4 S'agissant du niveau des investissements, ils ont représenté, en moyenne annuelle, 23% du PIB réel durant la période 2001-2008. Il est important de noter que le taux d'investissement est passé de 18,4% en 2001 à 26,9% en 2008, soit une progression de l'ordre de 9 points en valeur absolue. Cette tendance haussière est notamment due à l'investissement public dans le cadre de la réalisation des grands travaux de l'Etat dans les infrastructures (chantiers de l'Organisation de la Conférence Islamique - OCI, autoroute à péage, ...) et aux effets des investissements directs étrangers (IDE). Les prévisions de l'investissement pour l'année 2009 sont fixées à 23,4% en raison des grands travaux d'infrastructure en cours. L'investissement public et le dialogue public-privé initié entre l'Etat et le secteur privé national à travers les rencontres biannuelles instituées dénommées Conseil Présidentiel pour l'Investissement(CPI) expliquent très largement la bonne tenue des taux de croissance de l'investissement. Ainsi, l'évolution de l'investissement permet d'affirmer que le Sénégal a respecté voire même dépassé la norme recommandée.

5.2.5 Au plan extérieur, la participation du Sénégal au commerce mondial reste très faible, en dépit de son appartenance à des espaces d'intégration économique comme UEMOA et de la CEDEAO au niveau sous régional et à l'OMC au niveau mondial. Pour ce qui est des échanges avec l'extérieur, le déficit compte courant (hors dons) en pourcentage du PIB a été au dessus de la barre des 5% durant la période 2001-2008, non conforme à la norme communautaire de l'UEMOA. Il s'est accentué pour atteindre 12% en 2008 et sa projection est de l'ordre de 9% en 2009.

5.2.6 Concernant les exportations, la valeur FOB est passée de 735 milliards FCFA en 2001 à 916 milliards FCFA en 2008, soit une hausse de 24,6%. Le ratio exportations sur PIB a été de 17,9% en moyenne annuelle durant la période 2001-2008. Ce ratio a connu une baisse graduelle entre 2001 (20,6%) et 2008 (15,4%). Bien que la valeur brute des exportations ait augmenté, le Sénégal a été en perte de vitesse sur son commerce extérieur. En effet, le taux de couverture des importations par les exportations a baissé de 70,2% en 2001 à 42,6% en 2008. Les exportations sont peu diversifiées, proviennent essentiellement du secteur primaire, et sont concentrées sur des produits qui affichent une croissance en volume inférieure à la moyenne par rapport aux exportations mondiales. Cette évolution indique un problème de

compétitivité extérieure. Les difficultés récentes liées à l'offre ont entravé les exportations, mais en cours de résolution, à travers :

- (i) La production de produits pétroliers raffinés, l'une des rares exportations du pays vers les marchés à forte demande, a pratiquement cessé entre 2006 et 2007 à causes des difficultés de la société publique pétrolière (société africaine de raffinage). Toutefois les perspectives s'améliorent et la production a repris depuis fin 2008 ;
- (ii) Le principal producteur des produits de phosphates (Industries chimiques du Sénégal) a connu de graves difficultés financières entre 2005 et 2007 et a fait l'objet d'une recapitalisation et de restructuration. La production a chuté au tiers de sa capacité entre 2006 et 2007, devrait se redresser et atteindre sa capacité en 2010 ; et
- (iii) La disponibilité de poissons dans les eaux facilement atteignables, a baissé en raison du changement des courants océaniques et de la surexploitation de la pêche.

5.2.7 En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, les résultats fournis par l'Enquête sur la Pauvreté au Sénégal (ESPS 2005) indiquent que l'incidence de la pauvreté²⁴ a connu une baisse en passant de 57,1% en 2001 à 50,6% en 2005. En 2007, l'incidence de la pauvreté a été estimée à 48,4% de la population. Au niveau rural, le taux a favorablement évolué en passant de 65,2% en 2001 à 61,7% en 2005. Donc, environ la moitié de la population sénégalaise vit encore en dessous du seuil minimal de subsistance.

5.2.8 Quant à la promotion de l'accès aux services sociaux de base, les indicateurs de résultats ont globalement évolué de manière positive, notamment : (i) le taux brut de scolarisation a atteint 90,1% en 2008, contre 81,9% en 2005 et 68,3% en 2001 et avec une parité fille/garçon qui s'est construite progressivement (92,4% en 2008), et (ii) l'accès aux services de santé reste difficile au Sénégal, surtout en cas d'urgence et le taux de couverture vaccinale des enfants a atteint 80% en 2008 malgré les efforts consentis. Selon la dernière enquête EDS-V en 2005, le Sénégal enregistre l'un des taux de prévalence du VIH le plus faible en Afrique subsaharienne estimé à 0,7% de la population, avec 0,9% chez les femmes et 0,4% chez les hommes. Dans le domaine de l'accès à l'eau potable, les résultats comparatifs des deux enquêtes (ESAM II et ESPS) montrent que le taux d'accès à l'eau potable s'est amélioré entre 2002 et 2005. Les objectifs ont été atteints en 2008 tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En matière d'assainissement, le taux d'accès en milieu urbain a connu une progression limitée sur la période 2000-2008, passant de 56 % à 63,4%

5.2.8 Au demeurant, des faiblesses ont persistées dans la prise en charge des conditions de vie des groupes vulnérables surtout au niveau de la protection sociale. Deux Stratégies nationales ont été élaborées : la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) et la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité en genre (SNEEG). Cependant, en dehors des dispositifs formels de protection sociale dont bénéficient les salariés, il a été constaté l'absence de systèmes de protection sociale et de systèmes de prévention et de gestion des risques efficace au profit des populations vulnérables. La formulation de la stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie (SNECRM) a permis la mise en œuvre de nombreuses initiatives pour matérialiser les orientations stratégiques telles que le Plan

²⁴ Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1,25 USD/jour/habitant)

SESAME qui couvre certains aspects sanitaires des personnes du troisième âge. Toutefois, le Sénégal est encore loin de relever les défis relatifs à l'exclusion de la majorité de la population des systèmes actuels de protection sociale.

5.2.9 Cependant, le Gouvernement, à travers l'ANRAC, a pris des initiatives en faveur des Personnes déplacées et réfugiées qui, dans le cadre des programmes et projets de la reconstruction de la Casamance, ont permis le retour et la réinsertion de plusieurs familles, la distribution des équipements des habitations, la réalisation des infrastructures communautaires de base (écoles, puits, etc.), l'appui en vivres, et la dotation de kits agricoles.

5.2.10 En matière de population, la volonté du gouvernement du Sénégal d'améliorer les conditions de vie des populations dans un contexte de mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à travers l'exécution de la stratégie de réduction de la pauvreté s'est traduite par diverses initiatives, parmi lesquelles, la Déclaration de Politique de Population (DPP) qui vise fondamentalement une meilleure intégration de la variable population avec les questions de développement. Des ressources internes ont été mobilisées dans le cadre de l'amélioration de la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de population.

5.2.11 Le Sénégal a connu en moyenne au cours des trois années de mise en œuvre du DSRP II (2006-2008), un ralentissement du rythme de sa croissance économique, ce qui compromet de plus en plus l'atteinte de certains objectifs fixés pour 2015, dans le cadre des OMD. Les résultats restent particulièrement insuffisants en 2008 et rendent encore plus difficile la poursuite des objectifs de croissance qui devraient faire du Sénégal, un pays émergent en 2015. A cela s'ajoute les lenteurs observées dans la mise en œuvre de la SCA.

5.2.12 Les principaux défis et contraintes pour l'amélioration de la croissance économique demeurent au plan international : (i) la baisse des cours mondiaux de pétrole et des produits alimentaires, (ii) la crise financière internationale avec ses répercussions négatives sur l'Aide publique au développement, et (iii) la réduction des transferts des immigrés et le repli des investissements directs étrangers. Au plan interne, ils se résument à : (i) la reprise des exportations d'ici 2010, notamment avec la relance intégrale de activités des ICS, (ii) la disponibilité de ressources financières pour financer d'importants programmes d'investissements, et (iii) enfin la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée, notamment à travers un ensemble de réformes devant contribuer à créer un climat des affaires plus attrayant qui encourage l'investissement intérieur et extérieur. Pour réduire, la pauvreté, une croissance accélérée, forte, équilibrée et mieux répartie²⁵ d'au moins 7 % en termes réels en moyenne sur la période, devient une exigence et un défi à relever.

5.3 Engagement 2 : Bonne gouvernance aux niveaux national et international

5.3.1 Dans le domaine de la bonne gouvernance, la situation du Sénégal est relativement satisfaisante. En effet les indicateurs disponibles pour la consolidation de la démocratie, du

²⁵ La croissance devra être complétée pour diminuer considérablement l'état de dénuement par des mesures hardies : (i) une meilleure répartition optimale des fruits de la croissance entre les investissements dans le renforcement du capital humain, dans la protection sociale et dans les infrastructures structurantes comme les services énergétiques, le transport etc., (ii) un maintien d'un cadre macroéconomique sain et la garantie de la transparence, l'équité, la justice (Bonne gouvernance) et (iii) une mise en place de politiques de protection contre les chocs exogènes, les risques et catastrophes naturelles.

processus de la décentralisation, de la participation des acteurs (société civile, genre, et secteur privé) se situent parmi les meilleurs au niveau de la sous région ouest africaine. La stratégie du Gouvernement a été déclinée à travers le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) qui a été adopté en Juin 2002. Le PNBG qui vise à bâtir des institutions performantes et aptes à répondre aux défis de la lutte contre la pauvreté, s'articule autour des axes prioritaires parmi lesquels la promotion de la gouvernance économique, la gouvernance judiciaire et la gouvernance locale. Les progrès réalisés par rapport à cet engagement peuvent s'apprécier comme suit.

5.3.2 La gouvernance judiciaire : La distribution d'une bonne justice qui constitue un des indicateurs qualitatifs le plus important de la démocratie des temps modernes. Pour améliorer les performances du service public de la justice, l'érection d'un système juridique et judiciaire propice à la gouvernance et au développement est apparue nécessaire. Cette exigence est matérialisée à travers le Programme Sectoriel de la Justice (2004-2013) et mis en œuvre à travers le plan d'actions prioritaire (2005-2007). Dans cette perspective des actions ont été entreprises : (i) l'amélioration de la qualité de la justice et son rapprochement du justiciable, le renforcement et la garantie de l'indépendance de la justice, l'adaptation de la législation et de la réglementation à l'environnement socio économique actuel ; (ii) la mise en place du tribunal administratif pour le règlement des litiges commerciaux ; (iii) la mise en place d'une chambre spécialisée en matière commerciale au niveau de la Cour d'appel et du Tribunal Régional de Dakar ; (iv) la mise en place d'un système d'informatisation et de mise en réseaux de l'ensemble des services judiciaires ; et, (v) l'automatisation des procédures de gestion et de délivrance des actes du registre du commerce et du crédit mobilier à été réalisée à Dakar. Cela a permis la possibilité de délivrer les actes du RCCM en moins de deux (02) heures de temps - le processus sera étendu à l'ensemble des régions courant l'année 2009 ;

5.3.3 Une réflexion sur la Nouvelle Carte Judiciaire a été menée et finalisée en vue d'améliorer de l'accessibilité de la justice – de nouvelles cours d'appel ont été créées au niveau des 4 régions (Thiès, Ziguinchor, Saint Louis et Kaolack). A cet égard, les délais moyens de traitement des dossiers pénaux sont de 6 mois et 3 ans respectivement pour les dossiers délictuels et les dossiers criminels ; une dotation budgétaire a été mise en place pour faciliter l'assistance judiciaire ; et, des maisons de justice et des bureaux d'information des justiciables, d'accueil et d'orientation ont été créés en 2008.

5.3.4 La lutte efficace contre la corruption : Le Gouvernement du Sénégal a pris des mesures importantes pour renforcer la transparence dans le traitement des affaires, développer les capacités et les aptitudes des organisations de la société civile, renforcer les structures de contrôle. Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement a intensifié ses efforts pour lutter contre la corruption et la délinquance financière. Les actions suivantes ont été prises en 2005 : (i) le vote par l'Assemblée Nationale de la loi portant ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption ; (ii) la mise en place de la cellule nationale de traitement des informations financières pour lutter contre le blanchiment des capitaux ; et, (iii) la mise en place de la Commission Nationale de Lutte Contre, la Non Transparence, la Corruption et la Concussion (CNLCC). En dépit, de l'existence de cette structure, les résultats ont été très minces. Cette situation serait liée à l'absence du droit d'auto saisine de la commission, et à l'insuffisance de son budget annuel qui est de Vingt cinq (25) millions FCFA alors que celui du Nigéria est de deux(02) milliards FCFA. Cette analyse est confirmée par la publication du deuxième rapport de la CNLCC sur la période 2007-2008 qui ne révèle seulement que 17 cas

de corruption²⁶ qui ont été portés à la connaissance du Président de la République Ces cas sont pour l'essentiel des réclamations et « 15 à 20% des cas relèvent de la corruption ».

5.3.5 La gouvernance économique et financière : Le Gouvernement du Sénégal a réalisé, entre 2002 et 2003, avec l'appui des partenaires au développement, deux exercices d'évaluation²⁷ approfondies des systèmes de gestion des finances publiques (CFAA) et de passation des marchés publics (CPAR) en vue d'améliorer la performance de la gestion des finances publiques sénégalaises. Ces exercices assortis de deux plans d'actions CFAA & CPAR²⁸ ont été validés, en juillet 2003, par le Gouvernement et les partenaires au développement et, leur mise en œuvre a fait l'objet d'une évaluation en juin 2006 dont les principaux résultats ont fait ressortir une performance globalement satisfaisante. Afin de compléter l'exercice d'évaluation des plans d'actions CFAA et CPAR, le Gouvernement a mené en mi-2007, avec l'appui technique et financier des partenaires au développement²⁹, une analyse de la performance globale du système de gestion des finances publiques basée sur le Cadre de Mesure de la Performance en matière de Gestion des Finances Publiques (PEFA³⁰) dont le rapport final³¹, adopté en novembre 2007, a conduit à l'élaboration d'un plan d'action 2008-2010 approuvé en mai 2008.

5.3.6 Dans le souci d'unifier les différents plans de réformes de la gestion des finances publiques, le Gouvernement a élaboré et validé, en 2009, avec l'appui des partenaires au développement, un nouveau plan intitulé « Plan de Réformes Budgétaires et Financières (PRBF)³² 2009-2012 qui constitue un cadre de référence des actions prioritaires permettant de remédier aux insuffisances et d'inscrire, dans la durée, les ajustements et les améliorations nécessaires à la consolidation des performances en matière de gestion des finances publiques. Parmi les réalisations enregistrées dans le cadre des réformes de la gestion des finances publiques, il est à citer, entre autres : (i) les améliorations du dispositif de préparation du budget de l'Etat avec l'introduction progressive de la budgétisation axée sur les résultats (CDMT et CDSMT) – la part du budget des ministères sous CDSMT a atteint environ 50% en 2008 ; (ii) l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau code des marchés publics qui est entré en vigueur en 2008 ; (iii) la création de nouveaux centres de services fiscaux à Dakar responsabilisés dans le recouvrement ainsi que le transfert effectif de la fonction recouvrement des impôts directs du CGE du Trésor à la DGID ; (iv) l'informatisation de la chaîne de la dépense publique ; (v) l'amélioration du contrôle externe par la Cour des Comptes et par le Parlement, (vii) l'amélioration de la transparence et du contrôle citoyen ; (viii) le vote de la loi d'orientation sur la rationalisation des agences d'exécution en vue d'améliorer la qualité du service public ; et, (ix) l'adoption et l'opérationnalisation d'un nouveau code des marchés publics depuis janvier 2008.

²⁶ Confère le quotidien l'AS du 03 Décembre 2009 sur le reportage de la conférence de presse du Président de la CNLCC;

²⁷ République du Sénégal, *Evaluation de la Gestion de Finances Publiques et des Pratiques Comptables du Secteur Privé*, 2 volumes, Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement, Dakar, Sénégal, juin 2003 et Banque mondiale, Banque africaine de développement, *Rapport analytique du système de passation de marchés au Sénégal*, 2 Volumes, Dakar 31 mars 2003.

²⁸ Country Financial Accountability Assessment (CFAA) » - Country Procurement Accountability Review (CPAR).

²⁹ Notamment la Délégation de la Commission Européenne (DCE) et la Banque mondiale.

³⁰ PEFA- *Public Expenditure and Financial Accountability* (Dépense Publiques et Responsabilité Financière). Le PEFA est un programme de partenariat agréé par la communauté des bailleurs de fonds par le Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et Développement Economique (CAD-OCDE). Voir également www.pefa.org et www.oecd.org/cad.

³¹ Sénégal : Rapport sur la performance de la Gestion des Finances Publiques (PEFA) - Rapport final - Novembre 2007.

³² Plan de Réformes Budgétaires et Financières (PRBF) pour l'amélioration des performances en matière de gestion des finances publiques du Sénégal (2009-2012) – Juillet 2009

5.3.7 Cependant, l'exécution budgétaire avait rencontré d'importantes difficultés en 2008, avec un encours de retards de paiement à fin octobre 2008 de 174,9 milliards de FCFA. En août 2008, un plan d'action destiné à redresser rapidement la situation a été adopté. Il s'agit essentiellement d'assainir les finances dont la déconcentration de l'ordonnancement du budget auprès de six ministères « gros dépensiers », la poursuite de la modernisation du système de gestion de la solde et des pensions, la limitation de l'utilisation des procédures dérogatoires puis de la suppression de toute possibilité de recours aux avances de trésorerie et la limitation des virements de crédits à 10% fixé par la loi organique portant sur les lois de finances. Les difficultés liées à l'exécution budgétaire se sont traduites par une ponction d'environ 100 milliards de FCFA sur les budgets de fonctionnement et d'investissement sur ressources internes, ce qui a réduit les capacités d'offres de services publics. Des efforts ont été faits dans le cadre de la résorption des arriérés intérieurs de paiement au secteur privé.

5.3.8 La consolidation du processus de décentralisation : Pour mieux consolider la démocratie et la gouvernance locale, le Gouvernement du Sénégal a entrepris la mise en œuvre d'une politique de décentralisation qui a connu un mouvement d'accélération depuis 1996 avec l'érection des régions en collectivités locales avec un transfert de certaines compétences. Au plan institutionnel et organisationnel, la période revue (2001-2008) est marquée par la modification de la carte administrative du territoire national qui comporte actuellement 14 régions, 44 départements, 133 arrondissements, 113 communes et 370 communautés rurales. Le Gouvernement a mis en place deux instruments financier et technique d'intervention dans les collectivités locales, le PNDL et le PRECOL et ce, en plus des mécanismes traditionnels que sont le FECL et le FDD. Nonobstant l'adoption de différents textes réglementaires pour renforcer la décentralisation fiscale, les collectivités locales font encore face à des contraintes liées aux difficultés dans la mobilisation des ressources budgétaires et dans l'exécution des fonds du BCI décentralisé principalement destinés aux deux secteurs tests (santé et éducation).

5.3.9 La participation des femmes : Le Gouvernement du Sénégal accorde une importance particulière à la dimension du genre dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté compte tenu du fait que les femmes sont plus vulnérables pendant qu'elles constituent les acteurs du développement à la base. Ceci a permis d'enregistrer des avancées significatives en matière d'égalité des sexes et de promotion des femmes dont le nombre est en augmentation constante au sein de toutes les institutions³³. Deux Stratégies nationales ont été élaborées : la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) et la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité en genre (SNEEG). Un certain nombre de projets/programmes ont été mis en place pour accompagner les femmes : le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin (FNPEF), le Projet Crédit Femmes (PCF) et le Projet d'Appui à l'entreprenariat féminin destinés à encadrer et à assurer la promotion des femmes ainsi que leur insertion dans la vie socio économique du pays ou l'allègement des contraintes qui pèsent sur elles du fait de leur statut. Le gouvernement a intensifié ses efforts en matière de promotion de l'Equité et de l'Egalité de Genre en faisant adopter, en 2008, une loi sur le traitement fiscal et en créant par décret la Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre et l'Observatoire National des Droits de la Femme.

³³ Les femmes représentaient en 2007, 14,4% des membres des partis politiques et 21,1% dans les organisations syndicales. Le gouvernement comprenait 12 femmes ministres sur 38 soit 38% . A l'assemblée nationale 29 femmes députés sur 150 soit 19,33%. Au niveau des collectivités locales : 27,3% des conseillers ruraux étaient des femmes(soit 2484/9092) ; 20% des conseillers municipaux étaient des femmes(909/4538) ; 12% des conseillers régionaux étaient des femmes(soit 61/ 470) et 5,7% étaient des maires(soit 6/105).

5.3.10 La société civile : La société civile prend part activement au processus de d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies de développement. Elle est acteur principal dans le dispositif institutionnel du DSRP ainsi que le plan d'action de la Déclaration de Paris. Elle joue un rôle essentiel dans le contrôle citoyen.

5.3.11 La mise en œuvre des composantes de la gouvernance soulèvent certaines contraintes, à savoir : (i) pour la gouvernance judiciaire, la principale limite est la faiblesse de la Commission Nationale de Lutte Contre la Non Transparence, la Corruption et la Concussion (CNLCC), qui découle de son incapacité à s'auto saisir et en conséquence ne connaît donc que des réclamations qui lui sont soumises par les citoyens. (ii) s'agissant de la gouvernance locale, les contraintes sont liées aux difficultés dans la mobilisation des ressources budgétaires (budget Etat, FECL et FDD) et dans l'exécution des fonds du BCI décentralisé principalement ceux destinés au secteur de la santé. (iii) pour l'égalité des sexes, les contraintes portent pour l'essentiel sur, d'une part, l'absence d'un système d'information sur les femmes notamment dans des domaines comme l'économie et d'autre part, sur le fait que la SNEEG³⁴ n'est pas encore opérationnelle à cause du retard noté dans la mise à disposition des fonds alloués par les bailleurs.

5.3.12 Les principaux défis à relever concernent : (i) pour la gouvernance locale, il s'agit du manque notoire de moyens des collectivités locales pour faire face aux exigences et compétences qui leur sont transférées, de la non fonctionnalité des organes d'appui, de la mauvaise compréhension du sens de la décentralisation et du retard accusé par l'État dans la mise à la disposition des collectivités locales des Fonds de Dotation à la Décentralisation (FDD) et les Fonds d'Équipement des Collectivités locales (FECL) ; (ii) pour la gouvernance judiciaire, il est question du renforcement des prérogatives de la CNLCC et de manière générale, de la modernisation de la justice et la transparence de celle ci, de la gestion économique et financière, de la lutte efficace contre la corruption, des lenteurs des procédures judiciaires, du manque d'infrastructures, de la vétusté des locaux des juridictions et des services centraux, de l'obsolescence de l'outil de travail et de l'insuffisance des effectifs du personnel qualifié en manque de documentation ; et, (iii) pour l'égalité des sexes, il est noté le relèvement du faible niveau d'éducation et de formation des femmes, la réduction de la forte mortalité et morbidité maternelle et le manque de confiance.

5.4 Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles :

5.4.1 Le Sénégal, à travers la mise en œuvre de ses programmes sectoriels au niveau de l'Éducation, de la Santé, de l'approvisionnement en eau potable, de l'accès à l'assainissement, est entrain de réaliser des progrès remarquables en matière de renforcement de capacités humaines et institutionnelles qui peuvent être appréciés à travers une série d'indicateurs pertinents (voire Annexe 6).

5.4.2 **Éducation et alphabétisation :** L'élaboration du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) avec les mesures d'accompagnement et l'élaboration du CDSMT du secteur de l'éducation sont de nature à assurer une bonne performance de ce secteur. Une augmentation notable des taux bruts de scolarisation (TBS de 68,1% en 2001 à 90,1% en

³⁴ La stratégie nationale pour l'égalité et l'équité genre est un cadre global de référence et un instrument opérationnel pour contribuer à l'égalité entre hommes et femmes. Les enjeux et objectifs sont : (i) valorisation de la position sociale de la femme et renforcement de ses potentialités ;(ii) la promotion économique des femmes en milieu rural et urbain ;(iii) la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;(iv) l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre

2008) est observée avec une réduction des inégalités entre garçons et filles (TBS filles de 92,4% en 2008 contre 63% en 2001). Le Sénégal est en voie d'atteindre l'objectif de la scolarisation universelle. Le taux d'alphabétisation pour adultes est encore faible mais en constante amélioration, avec un rythme de progression satisfaisant. En effet 62 223 apprenants ont été enrôlés en 2006 et 83 529 en 2008 sur une prévision d'objectif de 92 859, soit un taux de réalisation de 89,9%. La part des femmes dans les effectifs enrôlés qui représente 79,2% (66 208 femmes), a permis d'atteindre l'objectif annuel de 63,2% en 2008.

5.4.3 Santé et population : La couverture vaccinale chez les enfants s'est fortement améliorée avec un taux de 80% en 2008 contre 41% en 2001. Le taux de la mortalité infanto juvénile a sensiblement baissé, passant de 135/1000 en 2001 à 121 /1000 en 2005 et le taux de mortalité maternelle de 70/1000 en 2001 à 61/1000 en 2005. La mise en œuvre des politiques et mesures dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida a entraîné une hausse du nombre de malades de Sida pris en charge entre 2004 et 2008, qui passe de 1855 à 7819, notamment avec la baisse de près de 90 % des coûts des traitements par les Anti-Rétro-viraux (ARV). La mortalité palustre a connu une baisse de 29,72% en 2001 à 18,4% en 2007 et la morbidité proportionnelle palustre se situe à 5% en 2008, notamment grâce l'accès plus facile de nouveaux médicaments antipaludéens et l'utilisation plus fréquente des moustiquaires imprégnés rendus également plus accessible.

5.4.4 Quant à la **situation nutritionnelle**, elle est en évolution favorable, au regard des différents indicateurs qui la caractérise : le nombre d'enfants de (0 à 5 ans) bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (pois/taille, poids/ âge) est passé entre 2004 et 2008 de 112 000 à 418 000, soit un dépassement de l'objectif cible relatif à cette mesure. Ces résultats émanent notamment des efforts déployés pour la mise en oeuvre des stratégies de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) et du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN). Par ailleurs, l'anémie est présente chez 84% des enfants de moins de 5 ans et chez 61% des femmes. L'iodation universelle du sel produit tarde à se réaliser. La carence en vitamine (A) reste toujours une problématique de la santé publique. L'atteinte de cet OMD est réalisable avec la poursuite de la phase II (2007-2011) du PRN, notamment en grande échelle en milieu rural. Toutefois, il est à noter certaines contraintes relatives à la mobilisation des ressources financières qui entravent la bonne exécution des activités de nutrition.

5.4.5 L'accès à l'eau potable et à l'assainissement a connu une nette amélioration au regard des indicateurs observés depuis 2001. Le taux d'accès à l'eau potable (par bornes fontaines et par branchements domiciliaires) en milieu urbain est passé entre 2000 et 2008 de 78% à 98% et celui rural de 56% à 75,5%. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est passé de 56% en 2000 à 63,4% en 2008. Quant au taux d'accès à l'assainissement en milieu rural, il se situe à 27,5% en 2008, et le nombre de personnes nouvellement desservies en assainissement en milieu rural est de 44 450 en 2008, soit un doublement par rapport à la réalisation de 2005.

5.4.6 Pour la couverture sociale des populations, le Sénégal s'est engagé depuis 2002 dans un vaste programme de réformes dans le domaine de la protection sociale à l'horizon 2015. Pour la mise en œuvre de ce plan, on peut noter entre autres, la promotion de la mutualité, des actions en faveur des personnes du 3^{ème} âge et des couches démunies à travers entre autres le plan SESAME, le programme de réduction de la pauvreté. Des programmes spécifiques sont mis en œuvre en faveur des groupes vulnérables et des indigents, notamment : (i) la gratuité des accouchements et des césariennes ; (ii) l'accès gratuit aux anti-rétroviraux ;

la gratuité des médicaments antituberculeux ; (iii) la subvention sur les coûts des traitements antipaludéens, diabétiques, anticancéreux, de l'insuffisance rénale, des cardiopathies ; (iv) le traitement gratuit du paludisme grave chez les enfants et les femmes enceintes et le prix subventionné des moustiquaires imprégnées ; (v) la subvention pour la prise en charge des indigents ; et, (vi) la gratuité des soins aux aveugles et aux membres de leur famille.

5.4.7 En dépit des efforts, le secteur de la santé se caractérise par une insuffisance notable des infrastructures sanitaires et sociales et en particulier en prestations de services malgré l'augmentation de la part des dépenses budgétaires allouée à ce secteur. L'accès aux services de santé reste difficile surtout en cas d'urgence. En ce qui concerne l'eau potable, malgré les résultats satisfaisants obtenus, il subsiste encore des disparités d'accès selon les usagers et les régions. Pour l'éducation en dépit des progrès remarquables notés, près de 300 000 enfants³⁵ en âge d'aller à l'école primaire en milieu rural et 36 000 en zone urbaine ne sont pas scolarisés. Pour la composante « protection sociale et le suivi des groupes vulnérables », il est noté un faible taux de tirage sur les ressources extérieures au profit des groupes vulnérables - moins de 50% des ressources prévues ont été décaissées en 2008. Il a été enregistré la faible capacité technique en matière de planification, suivi, évaluation et gestion des programmes.

5.4.8 L'amélioration de la performance des indicateurs dans les secteurs sociaux, notamment la santé, constitue un des défis majeurs à relever. De même, l'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation sera aussi un facteur décisif pour améliorer les indicateurs au niveau de l'éducation et de la santé de base. Dans le domaine de l'éducation, les défis sont relatifs aux constructions et à l'équipement d'infrastructures scolaires, et à la déconcentration/décentralisation et l'amélioration de la gestion du système éducatif. Pour l'alphabétisation, les lenteurs des procédures dans la mobilisation des ressources budgétaires du BCI et l'absence d'un système d'information exhaustif agissent négativement sur l'enrôlement des apprenants. Dans le domaine de la santé, il s'agit (i) d'assurer l'immunisation universelle de tous les enfants de 0 à 5 ans grâce à la poursuite et à l'intensification des campagnes de vaccination ; (ii) de mettre en place des stratégies novatrices et des moyens renforcés pour combattre les maladies infanto juvéniles ; et, (iii) de créer les conditions propices à l'épanouissement physique et moral de la petite enfance. La gratuité des actes de césarienne et des médicaments anti-rétroviraux pour la prise en charge des personnes infectées par le VIH/Sida doivent être soutenue et encouragée. Le maintien de la prévalence du VIH SIDA en dessous de 2%.

5.5 Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que le pays puisse pleinement intégrer l'économie mondiale

5.5.1 Les progrès réalisés au titre de cet engagement concernent les principaux domaines couvrant le développement de l'infrastructure, l'investissement en faveur de la technologie et de la recherche et de développement, l'amélioration des conditions de l'activité commerciale, la promotion du développement des PME, le secteur énergétique, l'agriculture et les agro-industries, le secteur manufacturier et l'exploitation minière, le développement rural et la sécurité alimentaire, et le tourisme. Par rapport à cet engagement, le pays a entrepris, des réformes profondes afin d'améliorer l'environnement économique et son outil de production pour une meilleure rentabilité des investissements, de mieux produire et de mieux se positionner dans le circuit du commerce mondial. Ainsi, l'on note des progrès dans les domaines suivants.

³⁵ ESAM-II

5.5.2 Les infrastructures : Les autorités sénégalaises ont mis en œuvre des réformes, ceci, en réalisant des investissements considérables pour moderniser les infrastructures dans divers secteurs : routes (autoroutes à péage), port (terminal à conteneur et desserte maritime), énergie, télécommunications et le renouvellement du parc de transport en commun public et privé démarré en 2005.

5.5.3 L'investissement en faveur de la technologie et la recherche et de développement : Les pouvoirs publics ont élaboré et exécuté un programme « Centres de Recherches et d'Essais » et la création de centres multimédia afin de vulgariser l'utilisation de l'ordinateur et des technologies d'information et de la communication dans les milieux éloignés de la capitale. La mise en œuvre de ce programme en 2008 a permis d'implanter, plus de 200 ordinateurs dans les centres et plus de 3 000 personnes de toutes les tranches d'âge ont été formées aux techniques d'assemblage des ordinateurs, à l'utilisation des technologies alternatives (WIFI, CPL, Excel, maintenance, infographie), au développement et à l'utilisation des logiciels libres et éducatifs participant de ce fait à la réduction de la fracture numérique programmes de formation adaptée aux besoins des TIC et l'appui aux entreprises de télé services en milieu rural. En ce qui concerne le téléphone, son taux de pénétration est passé de 38,97 % en 2007 à 50,94% en 2008, soit une hausse de près 12 points, grâce à la téléphonie mobile. Un troisième opérateur a été agréé. Au total, trois opérateurs de téléphonie se partagent le marché national.

5.5.4 L'amélioration des conditions de l'activité commerciale, promotion du développement des PME : Le Sénégal a réalisé, depuis le Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) de 2007, d'importantes réformes pour améliorer l'environnement des affaires en vue de favoriser le développement du secteur privé et d'attirer les capitaux étrangers. Les réformes les plus importantes sont, entre autres : (i) la simplification des procédures d'importation et d'exportation, la simplification des procédures de dédouanement et la réduction des délais et des coûts des formalités ; (ii) la simplification des procédures de transfert de propriété avec des délais qui sont passés de 114 jours à 18 jours ; (iii) la simplification des procédures de délivrance du permis de construire, de certificat de conformité et aux branchements, avec des délais qui passent de 217 jours à 78 jours ; (iv) la réduction des délais de création d'entreprise de 58 jours à 48 heures ; (v) l'adoption de la loi d'orientation relative à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises (PME) ; (vi) l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire avec une augmentation du nombre de magistrats et de greffiers ; (vii) l'amélioration du cadre juridique du partenariat public privé pour la réalisation des projets d'infrastructures, avec la modification de la loi relative aux contrats de construction, exploitation et transferts d'infrastructures ; (viii) l'adoption de textes d'application du code du travail ; et, (ix) la création de nouveaux centres d'enseignement technique et professionnel.

5.5.5 L'énergie : Le développement du secteur énergétique commence à connaître une amélioration après la crise intervenue en 2006. Les principaux problèmes du secteur de l'énergie résident sur : (i) les aspects financiers surtout pour la mise en œuvre du programme d'investissement de la SENELEC, (ii) la lourdeur de la subvention du gaz butane, (iii) l'ajustement des tarifs par l'application de la vérité des prix conformément au marché, (iv) l'influence des facteurs exogènes (hausse du baril), et (v) les lenteurs relatives à la mise en œuvre des réformes organisationnelles et institutionnelles, et les questions de la gouvernance des entreprises publiques du secteur. Ces difficultés inhérentes au secteur de l'énergie ont lourdement affecté la performance sur la situation des finances publiques entre 2006 et 2008.

Les besoins de financement d'investissement du secteur sont énormes et, ils sont estimés en 2007 à un montant de 1 587 milliards FCFA dont un gap de 845 milliards FCFA.

5.5.6 Pour faire face aux difficultés du secteur énergétique, le Gouvernement et les principaux partenaires au développement, notamment la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement ont convenu de revenir à la mise en œuvre de la politique sectorielle énergétique dont un plan d'action a été élaboré et suivi sur une base mensuelle. Dans le cadre des accords avec le FMI, le Gouvernement a entamé la mise en œuvre de certaines mesures allant dans le sens de la relance du secteur. Depuis 2006, l'Etat et les partenaires au développement tiennent régulièrement des consultations, notamment celle qui s'est tenue à Paris le 5 octobre 2007 après la réunion du Groupe consultatif. Le dialogue entretenu entre le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers a abouti à la signature, en février 2008, de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie qui fait suite à la lettre de 2003. La nouvelle politique énergétique du Gouvernement vise trois objectifs majeurs : (i) assurer l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et à moindre coût, (ii) élargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie, et (iii) réduire la vulnérabilité du pays aux aléas exogènes notamment ceux du marché mondial du pétrole. Par ailleurs, la restructuration institutionnelle de la SENELEC par le dégroupage de ses activités (production, transport et distribution) et l'entrée des capitaux privés, fait partie intégrante de la nouvelle politique du secteur, notamment dans le cadre des engagements pris dans l'ISPE ; et des avancées notoires ont été constatées dans cette dynamique.

5.5.7 Cependant, il est à souligner les progrès enregistrés en matière d'électrification rurale dont le taux de d'accès est passé de 8% en 2001 à 21% en 2008. L'on note une progression dans la production électrique, le nombre de MW mis en service est passé de 514,5 MW à 701 MW entre 2004 et 2008. Le sous secteur de l'énergie maintient le niveau de sa croissance à 5,6% malgré les problèmes d'approvisionnement en fuel de la société nationale d'électricité et de Gaz butane observés.

5.5.8 **Agriculture et agro-industries** : A la suite de la grave crise alimentaire mondiale observée en 2008 et pour réduire la dépendance du pays en ce qui concerne la céréale Riz, le gouvernement a initié un important programme de production de céréales, dénommé grande offensive agricole pour la nutrition et l'abondance (GOANA). Pour cela, les autorités Sénégalaises ont mis l'accent sur le développement de l'agriculture avec l'intensification des aménagements hydro agricoles, les infrastructures, notamment les systèmes d'irrigation et de stockage et la mise à la disposition aux fermiers d'équipements d'irrigation (tracteurs, ...). La mise en œuvre de ce programme et les mesures d'accompagnement prises depuis 2001, ont permis d'enregistrer les résultats suivants : (i) une reprise de la croissance agricole avec un taux de près de 41% en 2008 ; (ii) une croissance moyenne de la valeur ajoutée de 0,07% ; (iii) le rapport entre la production irriguée et la production totale est passé de 13,10% en 2004 à 21,30% en 2008 ; et, (iv) un taux de croissance du revenu des producteurs qui passe à 22,2% entre 2007 et 2008, après une baisse entre 2005-2007 et 2006-2007, respectivement de -17,2% et -17,4%. Les actions d'accroissement des revenus ont également porté à la fois sur le développement des marchés agricoles et la promotion des mécanismes de garantie du financement des projets. Parmi les progrès enregistrés dans le secteur agricole, l'on note l'adoption et la mise en œuvre de mesures réglementaires qui ont impacté positivement dans l'environnement, à travers la mise en place des fonds d'appui en assurance agricole et le renforcement de la recherche et des capacités des paysans.

5.5.9 Secteur manufacturier et exploitation minière : L'objectif global est d'accroître de façon substantielle la part des produits miniers dans le PIB et de contribuer à réduire la pauvreté dans les zones de production. Les objectifs spécifiques sont entre autres : promouvoir, intensifier, diversifier et transformer les produits de la recherche minière et pétrolière, participer à la mise en œuvre, au suivi contrôle et évaluation des programmes et projets miniers et pétroliers ; encadrer et organiser l'artisanat minier et renforcer les capacités des différents acteurs. Ces orientations stratégiques du sous-secteur sont contenues dans le Programme d'Appui au Secteur Minier (PASMI). Les réalisations entre autres sont : (i) la cartographie du bassin sédimentaire actualisant la carte géologique du Sénégal et avec la mise en place d'un centre de documentation et du cadastre minier ; (ii) la constitution de comités pour le respect des normes environnementales pour les projets l'exploitation de l'or de Sabodala, l'exploitation du fer, et le projet Zircon Grande Côte ; (iii) l'approbation de plans de Gestion environnementale et sociale (PGES) des différents projets de mines et de carrières ; (iv) l'adoption de projet de décret fixant les modalités d'alimentation et de fonctionnement du Fonds de réhabilitation des sites miniers est dans le circuit administratif ; (v) le démarrage de l'exploitation de La Société d'Exploitation des Phosphates de Matam qui a produit en 2008, 20 000 tonnes de phosphates naturels mis la disposition du secteur agricole ; et, (vi) le démarrage du projet d'appui à l'orpillage dont l'objectif est d'améliorer de façon durable les conditions de vie des orpailleurs. Ce programme a permis de mener l'étude sur le statut légal de l'orpilleur et d'effectuer l'évaluation du potentiel de micro financement dans le cadre de la formalisation des activités d'orpillage.

5.5.10 Développement rural et sécurité alimentaire : La politique de développement rural de l'Etat du Sénégal, en plus des préoccupations agricoles, vise à garantir la sécurité alimentaire et améliorer les revenus des pasteurs, paysans, pêcheurs et de tous les travailleurs du monde rural. Des mesures et politiques de nature à améliorer les productions bovine ont été prises : (i) au plan technique, des projets et programmes (Programme d'Appui à la Filière Cuir et Peaux (PACP), Fonds d'Appui à la Stabulation, programmes de soutien Mil, Riz, Aliment de bétail, équipement agricole ...) sont en cours d'exécution ; et, (ii) au plan financier, des lignes de crédit appropriées ont été logées de certaines banques telles que Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) ou de certaines institutions de micro finance.

5.5.11 Le Gouvernement a fait de la réalisation de la sécurité alimentaire, un axe majeur de sa politique de développement économique et social. Son ambition est d'arriver dans des délais raisonnables à la satisfaction constante des besoins alimentaires de toutes les couches sociales. Pour cela il devrait assurer la disponibilité et la stabilité des aliments, dans le temps et dans l'espace et permettre ainsi aux ménages et individus d'avoir les moyens d'accéder à une bonne santé et d'être en condition de produire. En vue de marquer sa volonté politique relative à l'importance de la sécurité alimentaire, le gouvernement crée à partir de 1998, le Conseil National de Sécurité Alimentaire(CNSA), qui se veut un cadre d'échanges et de concertation entre le gouvernement, la communauté des bailleurs de fonds et la société civile. La stratégie du gouvernement en matière de sécurité alimentaire comporte deux dimensions : (i) la réflexion stratégique basée sur la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles ; et (ii) les aspects opérationnels incluant la synergie des programmes et projets majeurs axés sur la sécurité alimentaire.

5.5.12 Tourisme : Malgré les potentialités touristiques réelles du Sénégal, peu de progrès ont été accomplis. En effet ; les deux produits phares (le tourisme balnéaire et celui d'affaires) du pays ont atteint la fin de leur cycle de vie alors que les autorités n'avaient pas réfléchi à une

diversification. C'est à partir de 2004, en cohérence avec la stratégie de croissance accélérée que des grappes porteuses de croissance furent retenues, parmi laquelle le Tourisme. Six(06) axes stratégiques composent la grappe Tourisme : (i) réaliser les investissements et aménagements dans les pôles ; (ii) faciliter l'accès et faire de Dakar le Hub aérien de l'Afrique de l'ouest ; (iii) développer la visibilité et l'image de la destination Sénégal ; (iv) développer un cadre juridique et fiscal incitatif pour les investissements et la compétitivité, (v) développer les activités et les productions locales en soutien à la grappe ; et, (vi) promouvoir l'insertion des nationaux dans l'industrie touristique. Les réalisations enregistrées dans le secteur touristiques sont : (i) la mise en place de système de suivi des informations touristiques, avec les équipements ; (ii) la vulgarisation du Plan d'Aménagement et de Développement Touristique Durable ; (iii) la réhabilitation de campements villageois pour le tourisme rural intégré dans la région de Ziguinchor ; et, (iv) l'adoption d'une politique de diversification des produits (écotourisme, tourisme de découverte de la nature à l'intérieur du pays, randonnée, pêche sportive et tourisme culturel).

5.5.13 Le tourisme à l'instar du commerce extérieur constitue une importante source de devises pour le pays. Le tourisme est une activité saisonnière (novembre à avril) et dépend essentiellement de la demande étrangère, des marchés émetteurs des pays du Nord en particulier de la France. La crise financière et économique internationale se manifeste dans le sous secteur par une récession au niveau des marchés émetteurs de touristes, notamment pour le produit Tourisme balnéaire d'hiver. Cette situation s'est traduite au Sénégal par une baisse des arrivées de touristes de 8% en Janvier 2009 et une baisse du chiffre de 30% par rapport à celui de 2008³⁶. L'impact de la crise financière se traduit également par une baisse des rentrées de devises et de l'activité touristique. Cette baisse concerne essentiellement le tourisme balnéaire d'hiver. Quant au tourisme d'affaires, il a permis de limiter les effets négatifs de la crise financière et de maintenir l'activité touristique grâce à la tenue de nombreuses conférences internationales sur la place de Dakar et ce, depuis le début de la crise de la Côte d'Ivoire. Au total, la crise financière et économique mondiale apparaît comme une opportunité pour le pays en vue pour relancer le sous secteur du tourisme.

5.5.14 Le gouvernement du Sénégal cible un objectif de deux millions (2.000.000) touristes à l'horizon de 2015. Pour réaliser cet objectif et remédier à la baisse de l'activité au niveau national, le Gouvernement dans le cadre de sa stratégie de croissance accélérée, a élaboré une stratégie articulée autour d'une politique de diversification de l'offre du tourisme, de la promotion des investissements en matière d'infrastructures de classe internationale (création d'un fonds d'investissements en Partenariat Public Privé (PPP) avec les investisseurs institutionnels), l'examen du transport aérien et l'élaboration d'un plan Marketing et promotionnel adéquat avec un budget conséquent.

5.5.15 Concernant le tourisme, les contraintes sont, entre autres : (i) l'enclavement de certaines zones avec les mauvais états des voies d'accès ; (ii) l'insuffisance du budget de promotion de la destination Sénégal ; (iii) les difficultés de fonctionnement des organisations du secteur ; et, (iv) la crise financière internationale qui n'a pas favorisé la demande.

5.5.16 Création des entreprises et Technologies de l'information et de la communication : Malgré les progrès notés relatif à la réduction des délais de création d'entreprises, l'enregistrement d'une propriété fait encore l'objet de lourdeurs administratives et les investisseurs sont peu protégés. Ces obstacles institutionnels découragent l'implantation

³⁶ Confère Rapport PNUD sur Impact de la crise financière et économique sur les pays africains : Cas du Sénégal Juin 2009.

de nouvelles entreprises sur le marché et rendent le Sénégal moins attrayant pour l'investissement privé. Le secteur des TIC continue de souffrir de quelques contraintes dont les principales sont: (i) l'absence d'un document de référence pour la stratégie nationale de développement des TIC; (ii) le retard dans la mise en œuvre du Fonds de Développement du Service Universel dont le décret fixant les modalités de mise en œuvre a été adopté en 2007 ; (iii) le faible taux de mobilisation de ressources financières ; (iv) le niveau relativement élevé des tarifs d'accès aux services de Télécoms/TIC ; et, (v) l'absence d'un observatoire permettant de définir les indicateurs du secteur.

5.5.17 Concernant **l'agriculture**, la principale contrainte réside sur sa dépendance de la pluviométrie. Les autres contraintes existantes sont : (i) la révision de la loi sur le foncier, malgré son urgence, n'a pas connu une évolution significative, et (ii) la saturation et la dégradation des ressources naturelles (terres, pâturage, ressources halieutiques, la salinisation des sols, l'avancée du biseau salé dans la zone des Niayes, etc.). L'environnement de la production agricole continue d'être défavorable et reste marqué entre autres par (i) l'accès difficile au système de crédit encore déficient ; (ii) l'indisponibilité ou l'inaccessibilité de semences de qualité en quantité suffisante ; (iii) l'obsolescence du matériel agricole ; et, (iv) les rigidités et les insuffisances de la loi sur le domaine national.

5.5.18 Pour le **développement rural et la sécurité alimentaire**, des contraintes existent et empêchent de maximiser les revenus. Elles sont, entre autres : (i) l'accès difficile à l'eau, dû à l'insuffisance d'ouvrages hydrauliques ; (ii) la fréquence des feux de brousse et des vols de bétail ; (iii) l'existence de maladies transfrontalières émergentes et réémergentes ; (iv) l'absence de circuits modernes de collecte, de transformation et de commercialisation des produits animaux ; et, (v) l'organisation insuffisante et la faible professionnalisation des acteurs des différentes filières de production.

5.5.19 Les défis importants sont présents, notamment dans le secteur de l'agriculture. Il s'agit, entre autres, la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et intégrée, le désenclavement de certaines zones de production et la facilitation des paysans à l'accès au crédit agricole et encourager l'équipement des paysans.

5.5.20 Quant à **l'énergie**, la qualité du service demeure faible car le nombre de coupures ou de ruptures notées dans la fourniture de l'électricité est demeuré très élevé jusqu' à ce jour. Le système de production d'électricité est resté marqué par de difficultés d'approvisionnement en combustibles avec ses conséquences se traduisant dans la fourniture d'électricité aux ménages. Cette situation serait imputée à la faiblesse de l'offre par rapport à la demande d'électricité. Dans ce secteur, le défi à relever reste la réalisation d'infrastructures de production capables de satisfaire les besoins en énergie. S'agissant du secteur minier, l'une des contraintes majeures notées réside dans la lourdeur des investissements et dans l'incertitude liée à la fluctuation des cours mondiaux des prix des matériaux et à la découverte d'un gisement rentable. Au niveau de l'administration minière, on note : (i) l'insuffisance de moyens humains et matériels ; (ii) la faiblesse de motivation du personnel ; et (iii) les difficultés de mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités. Il s'y ajoute le cas spécifique des activités d'orpaillage (méconnaissance des textes réglementaires, la lourdeur des démarches administratives, dispositions fiscales contraignantes et chères.

5.6 Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement

5.6.1 Le rôle du commerce dans le développement est notamment vu sous l'angle analytique des principales initiatives, tendances et difficultés relatives au commercial extérieur. A cet

égard, le Sénégal a toujours fait des exportations un de ses leviers de développement économique et social, ce qui justifie son appartenance à toutes les organisations commerciales sous régionale, régionale et internationale. Malgré cette appartenance à ces cadres de commerce, sa part dans le commerce mondial est très faible. Cependant, force est de constater que des progrès ont été réalisés pour améliorer l'environnement des exportations qui peuvent être évalués aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

5.6.2 Au plan interne, le pays, depuis la décennie quatre vingt (80), a adopté une politique commerciale allant dans le sens d'une plus grande libéralisation en cohérence avec les recommandations de l'OMC pour réformer le commerce et l'environnement des affaires. Le Sénégal, pour renforcer l'efficacité des marchés, a créé un cadre institutionnel et juridique adéquat et une réglementation et un mécanisme de surveillance efficaces : l'agence de régulation des marchés (ARM) par le décret No 2002- 923 du 18 Septembre 2002.

5.6.3 Au plan extérieur, pour permettre au pays d'augmenter sa contribution au marché mondial, le Gouvernement a entrepris des initiatives hardies pour renforcer les capacités d'exportation, en partenariat avec le programme d'assistance technique conjoint pour les Pays Africains (JITAP) et le cadre Intégré du commerce. Le cadre Intégré du commerce vise à aider les PMA à élargir leurs possibilités commerciales, répondre aux exigences du marché et s'intégrer dans le système commercial multilatéral. Le cadre intégré permet de renforcer les capacités des PMA à accroître leur offre de produits et dans l'application des règles du système commercial multilatéral en vue d'en tirer meilleur parti. Il permet également de favoriser et d'améliorer l'accès des produits de ces pays aux marchés internationaux. Dans cette perspective, le cadre Intégré a financé quatre (04) projets prioritaires : (i) l'appui au démarrage de l'agence Sénégalaise de promotion des exportations (ASEPEX) ; (ii) l'appui à la mise en place et à la mise en œuvre des actions de la commission spéciale de restructuration de la pêche ; (iii) la réalisation de deux études de faisabilité pour la mise en place d'infrastructures d'appui au développement du secteur artisanal ; et, (iv) le projet visant le développement du Tourisme communautaire. En ce qui concerne le JITAP, il a permis de réaliser : (i) des modules de formation en direction des acteurs (Administration, Secteur privé, Société civile) dans le domaine des négociations commerciales ; (ii) la dissémination et l'information sur le système commercial multilatéral ; et, (iii) la mise en œuvre de la stratégie de promotion des exportations.

5.6.4 Au niveau sous régional, à travers la CEDEAO et l'UEMOA, le Sénégal joue les premiers rôles dans la sous région ouest africaine grâce à la capacité d'anticipation des membres du CNNCI (Comité National des Négociations Commerciales Internationales) à travers l'étude qui a été menée sur les critères de définition des produits sensibles complétée par une réflexion nourrie par un Groupe de travail interministériel composé de représentants des ministères du Commerce, de l'Economie et des Finances et de l'Agriculture et appuyée par le cabinet GRET, ayant permis de déboucher sur une méthodologie de définition des produits sensibles agricoles et agroindustrielles du Sénégal. Cette méthodologie complétée par celle de la CEDEAO a permis au CNNCI de finaliser, très vite, la proposition de listes de produits sensibles sénégalais, dans le contexte des négociations d'un Accord de Partenariat avec l'Union européenne. C'est ainsi dans le domaine de l'accès au marché, près de 70 % des produits proposés par notre pays ont été retenus dans la liste régionale.

5.6.5 Sur le plan du renforcement du contrôle de la qualité des produits, les services compétents ont pu s'adapter aux normes en la matière. Sept cent quatorze (714) échantillons ont été analysés, concernant divers produits dont le lait, les huiles les jus de fruit, etc.

5.6.6 Les exportations Sénégalaises étaient essentiellement composées des produits du secteur primaire (arachide et poissons) et de produit pétrolier³⁷ (carburant). A la fin de la décennie des années 70 ; les exportations vont s'enrichir d'un nouveau produit, l'acide phosphorique³⁸. Ces principales exportations du Sénégal, excepté le phosphate, ont affiché une faible croissance dans les exportations mondiales durant la période 1994 à 2007³⁹. Cette situation pose un problème de compétitivité⁴⁰ extérieure du pays. Deux instruments de politique économique sont utilisés pour augmenter la compétitivité des exportations d'un pays : le taux de change réel de la monnaie et les mesures administratives liées au climat des affaires. Le pays a bénéficié de l'ajustement du FCFA (dévaluation) par rapport au Franc Français⁴¹ en 1994, car elle a permis de booster les exportations durant 1995. Malheureusement, la dévaluation n'a pas eu un impact durable en ce qui concerne la promotion des exportations. L'impact aurait été durable si le gouvernement avait initié des réformes structurelles de nature à améliorer le climat des affaires du pays. Les récentes réformes du climat des affaires, prises par le gouvernement, devraient induire la diversification des exportations vers des domaines plus porteurs (identification des grappes).

5.6.7 Le secteur du commerce en général, souffre d'une faible prise en compte dans les politiques. La non réalisation d'infrastructures de stockage pour l'agence de régulation des marchés constitue aussi une contrainte pour le développement harmonieux du commerce intérieur. Les principales contraintes identifiées sont les suivantes : (i) la variation des cours et instables des produits agricoles sur les marchés mondiaux conjugués à leur dépendance vis-à-vis des produits primaires interpellent le pays ; (ii) la faible rémunération des producteurs agricoles nationaux alors que les pays développés continuent d'accorder des subventions élevées à leurs agriculteurs, privant les agriculteurs Sénégalais d'une concurrence loyale et de parts de marchés ; et, (iii) du fait des contraintes de l'offre, du manque de capacités liées au commerce, des barrières tarifaires et non tarifaires, le Sénégal ne tire pas pleinement parti des initiatives relatives à l'accès préférentiels aux marchés. Cependant, le Sénégal devrait relever le défi de la compétitivité de ses exportations et la diversification de celles-ci.

5.7 Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

5.7.1 L'engagement porte sur les réalisations des principales initiatives menées par le pays, ainsi que les insuffisances des politiques, capacités et ressources actuelles du pays visant à atténuer la vulnérabilité aux perturbations naturelles et aux problèmes que posent les changements climatiques.

5.7.2 En cohérence avec l'OMD 7 « Assurer un environnement viable », le Sénégal a élaboré plusieurs stratégies afin de garantir une gestion durable des ressources socialement acceptée, économiquement intéressante et écologiquement stable pour contribuer à la réduction de la pauvreté. Il est à citer, entre autres : (i) le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; (ii) le Plan National d'Action pour la conservation de la

³⁷ Le Sénégal réexporte du carburant vers le Mali.

³⁸ Les produits du phosphate du Sénégal ne sont soumis à la concurrence internationale. LA société Industries Chimiques du Sénégal(ICS), principale productrice, est chargée d'exporter la quasi-totalité de sa production vers l'Inde. Avec l'expansion de ses activités en 2008, une proportion croissante de sa production pourrait être vendue sur les marchés mondiaux, lui permettant de bénéficier de l'envolée des cours du phosphate.

³⁹ cf Note stratégique du FMI.

⁴⁰ La compétitivité d'un pays se traduit non seulement par ses résultats en matière d'exportations, mais aussi par la capacité des produits locaux à rivaliser avec les produits importés.

⁴¹ Depuis 2004. Le franc FCFA, est arrimé à l'euro.

biodiversité ; (iii) le Plan National pour l'élimination des substances appauvrissant l'Ozone ; (iv) le Programme de lutte contre la désertification et la sauvegarde de la faune et de la flore ; et, (v) la Lette de Politique de l'Environnement (adoptée en 2004). La stratégie globale retenue par les pouvoirs publics vise à freiner progressivement le processus de dégradation en se concentrant sur des activités préventives.

5.7.3 A cet égard, les principales réalisations des stratégies ci dessus concernent :

- (i) Les efforts de reforestation (reboisement, mise en défens, régénération naturelle, aménagement pour la production durable des forêts) ont permis de porter le ratio reforestation/déboisement à 1,25 et atteindre l'objectif de 2008 ;
- (ii) La quantité de substances appauvrissant la couche d'ozone a été ramenée à 10t en 2008 ;
- (iii) En termes de reconstitution, de conservation et de protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat, les réalisations provisoires sont chiffrées à 12.896 ha de terres reboisées, 2 997 km de pare-feux ouverts et 5 251 km entretenus, 4 680 ha de mise en défens et 2 948 ha de régénération naturelle assistée ;
- (iv) Les activités de protection de ressources forestières avec la vulgarisation des sources d'énergie de substitution et d'énergie alternative ;
- (v) Les études de vulnérabilité de la zone côtière et des ressources en eau face aux éventuels changements climatiques ;
- (vi) L'information, la sensibilisation et l'éducation environnementale tant formelle qu'informelle à travers le programme de formation et d'information sur l'environnement et les clubs UNESCO ;
- (vii) La formation des techniciens du froid à l'utilisation de nouvelles substances sans danger pour la couche d'ozone ;
- (viii) L'inventaire des gaz à effet de serre ;
- (ix) La conservation de la biodiversité avec la création de nouvelles aires protégées et la réhabilitation de zones humides (rôneraie de Samba DIA) : 35 millions de palétuviers plantés⁴² dans les régions naturelles de Casamance et du Sine Saloum pour maintenir la mangrove ;
- (x) L'harmonisation, la révision et l'édition de textes législatifs et réglementaires (code de l'environnement, code forestier, codes de l'urbanisme, des mines) ;
- (xi) L'adoption de textes réglementaires relatifs aux normes sur la qualité de l'air ;
- (xii) L'acquisition d'un camion laboratoire de mesure de la qualité de l'air et formation d'un personnel nécessaire à l'utilisation des appareils de mesures ;
- (xiii) Trois stations de contrôle de la qualité de l'air rejeté par les véhicules sont en cours de réalisation ;
- (xiv) Le Projet de réalisation d'un centre d'enfouissement technique des déchets ;
- (xv) La Création d'une instance de coordination intersectorielle (conseils interministériels présidés par le Premier Ministre) sur les questions d'environnement

5.7.4 Le PNAE, depuis 2008, a introduit la dimension de l'évaluation environnementale. Ainsi, de nos jours, la prise en compte de l'évaluation de l'environnementale pour tout projet de développement, est une exigence du code de l'environnement du Sénégal et devient un enjeu de développement, du fait notamment non seulement de la dégradation avancée des

⁴² Communiqué de l'association de protection de l'Environnement, OCEANIUM, publié le 06 Novembre 2009

écosystèmes, mais également aussi de la faible implication synergique des acteurs dans le suivi environnemental des investissements et la prévention des cadres de vie. Le dispositif va s'enrichir d'un cadre de gestion environnementale et sociale (Cges) qui prévoit toutes les mesures de gestion environnementale et sociale liées à la mise en œuvre du Programme national de développement local (PNDL) qui sont en conformité avec la législation environnementale sénégalaise et les politiques opérationnelle de la Banque Mondiale ; et, Concernant le secteur marin, le gouvernement du Sénégal au regard de la rareté des ressources halieutiques, a adopté un Programme d'ajustement des capacités de Pêche. Dans cette perspective, un projet relatif à la gestion intégrée des ressources marines et côtières (GIRMAC)⁴³ a été réalisé avec le concours de la Banque mondiale.

5.7.5 Les principales contraintes identifiées sont les suivantes :

- (i) La récurrence des changements climatiques notamment les inondations, dans certaines villes du pays, menace la disparition de l'habitat surtout dans la capitale. Le gouvernement semble être désarmé face à ce phénomène. Par conséquent, Il devrait exister des mécanismes institutionnels et de financement au niveau mondial pour aider le Sénégal et tous les PMA affectés par cette catastrophe.
- (ii) Les statistiques relatives aux ressources forestières disponibles datent de 1980, par conséquent ne reflètent pas l'occupation actuelle des sols.
- (iii) Les collectivités locales (CL) en vertu de la loi No 98-03 du 8 janvier 1998, assurent la gestion rationnelle des ressources forestières de leurs terroirs, et reconnaissent le droit de propriété des personnes privées sur leurs formations forestière. Cependant, les CL ne disposant pas de ressources suffisantes humaines et techniques, ne peuvent pas alors faire face aux besoins de leurs localités en matière de foresterie (insuffisance de l'application effective du transfert de compétences en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement).
- (iv) Il est noté une insuffisance des ressources financières, humaines et techniques des services décentralisés chargés de la mise en œuvre de la politique environnementale.
- (v) Le déficit de communication, d'information et de sensibilisation par rapport aux rôles et responsabilités des différents acteurs constitue des freins au développement du secteur.
- (vi) L'absence d'un mécanisme de gestion de la transversalité du secteur et faible implication du secteur privé constituent des éléments qui freinent le développement du secteur.
- (vii) Il est également noté une faiblesse de la connaissance et de l'application d'instruments juridiques de gestion de l'environnement tels que le code de l'environnement, le code forestier, le code de la chasse et de la faune, l'insuffisance de ressources humaines.

5.7.6 Tous ces facteurs font que les pouvoirs publics devraient être amenés à relever le défi d'un environnement durable de façon à contribuer à la réduction de la pauvreté.

⁴³ Ce programme envisage de réaliser différentes activités portant sur l'élaboration de plans de gestion côtière, l'implantation de 34 comités locaux de gestion de la pêche artisanale, l'amélioration des statistiques de pêche et la reconstruction des habitats marins. Le droit d'accès à la pêche artisanale sera réglementé en 2006 par l'instauration de permis de pêche.

5.8 Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières :

5.8.1 L'analyse porte essentiellement sur les réformes fiscales en matière de mobilisation substantielle des recettes fiscales. Depuis le début du millénaire, le Sénégal a entrepris des réformes profondes dans le domaine de la mobilisation des ressources internes à travers des initiatives pertinentes au niveau de la gouvernance économique, du budget, de la fiscalité, des échanges extérieurs, de la gestion de la dette extérieure.

5.8.2 Ainsi, l'essentiel des objectifs budgétaires de l'Etat en matière de mobilisation des ressources fiscales sont assignés à la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), principale pourvoyeuse des ressources de l'Etat, à qui il est demandé d'importants efforts de service. En 2003, le Gouvernement a lancé le Programme d'Appui à la Modernisation du Cadastre (PAMOCA) avec l'appui financier du FAD et du FED qui décline les principaux chantiers de la modernisation de l'administration fiscale en vue d'améliorer les ressources fiscales. En 2007, la DGID a lancé l'initiative de sa modernisation pour la mobilisation des ressources fiscales dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté. La modernisation de la DGID va contribuer à l'amélioration du système fiscal et de la gestion des finances publiques. Ainsi, elle permettra, entre autres, de mobiliser des recettes fiscales plus importantes, de renforcer la capacité financière de l'Etat et des Collectivités locales afin de réduire sensiblement la pauvreté.

5.8.3 En effet, la réforme majeure relative à la fiscalité a été introduite par l'adoption de la loi n° 2004-12 du 06 février 2004 portant modification du code général des impôts. Cette loi vise : (i) la simplification et l'équité fiscale, (ii) la rationalisation de l'assiette et la promotion du consentement volontaire, (iii) la promotion de l'investissement, de la compétitivité et de l'épargne et (iv) l'amélioration des garanties du contribuable et de lutte contre la corruption. Concernant les PME, les autorités ont institué un nouvel impôt dénommé contribution globale unique (CGU), impôt composite, combinant l'impôt sur le revenu, la TVA, la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur (CFCE), la contribution à la patente et à la licence. En outre, pour favoriser l'émergence d'un civisme fiscal, la facilitation du passage du secteur informel vers le secteur formel et réduire les distorsions liées à l'existence des secteurs insuffisamment fiscalisés, il a été institué une procédure d'aide spéciale de régularisation pour les entreprises et les contribuables potentiels qui acceptent volontairement de se présenter à l'administration fiscale pour la mise à jour de leur dossier. Une prescription des droits dus est prévue pour la période antérieure au 1^{er} janvier 2004.

5.8.4 Parmi les mesures prises, l'on peut noter :

- (i) La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés de 35% à 25% en vue d'attirer davantage des investisseurs et d'encourager les entreprises à l'investissement ;
- (ii) La création de nouveaux centres de services fiscaux à Dakar responsabilisés dans le recouvrement ainsi que le transfert effectif de la fonction recouvrement des impôts directs du CGE du Trésor à la DGID ;
- (iii) La modernisation de la prise en charge des fonctions d'assiette, de recouvrement et d'information sur les finances publiques - le progiciel SIGTAS est désormais déployé à l'ensemble des impôts pour tous les centres de services fiscaux de Dakar, l'implantation du progiciel ASTER s'est poursuivie, et l'interfaçage entre ASTER – SIGFIP - SIGTAS est devenu effectif afin de faciliter l'échange de données et la communication ;
- (iv) L'amélioration des procédures d'exécution de la dépense publique ; et

- (v) L'existence de marchés de capitaux à travers l'antenne de la Banque régionale des valeurs mobilières (BRVM), où le Trésor public participe activement à l'animation du marché financier régional par des émissions de bons du trésor et d'obligations pour le financement des investissements publics ;

5.8.5 Ces différentes réformes ont induit des progrès appréciables, notamment une augmentation des recettes budgétaires liées aux actions de renforcement de capacités entreprises aux niveaux des services d'assiette et de recouvrement. Depuis 2001, le Gouvernement a consenti des efforts de redressement des finances publiques en initiant une série de réformes, notamment celles relatives à l'amélioration des recettes fiscales, à l'assainissement de la situation des dépenses publiques par l'élimination progressive des subventions accordées aux entreprises publiques et sur les produits pétroliers. Les recettes fiscales ont considérablement progressé avec un taux d'accroissement de l'ordre de 90% entre 2001 et 2008, et dans la même période, les dépenses budgétaires ont plus que doublé. Le taux de pression fiscale est passé de 16% en 2001 à 19% en 2008. Depuis 2007, ce taux a dépassé le seuil de 17% fixé par l'UEMOA dans le cadre du pacte de convergence.

5.8.6 Une progression des recettes fiscales (12,1%) a été notée, due notamment à l'amélioration du niveau de recouvrement, d'une légère baisse des recettes non fiscales et d'une gestion prudente des dépenses. La pression fiscale s'établirait à 20 % du PIB en 2010. La croissance des dépenses, tirée par celles des investissements devrait s'établir à 9,1%. Les dépenses en capital projetées en hausse de 26,9% seront financées à hauteur de 62,7% sur ressources internes. Rapportée aux recettes fiscales, la part des ressources internes s'établirait à 33,6%, soit au-dessus du plancher communautaire fixé à 20%. Le solde global (base ordonnancement) ressortirait en déficit de 2,9% contre 3,3% en 2008. Hors PPTE, IADM et coûts temporels des réformes structurelles, le solde de base serait en quasi équilibre (0,04% PIB).

5.8.7 Il a été enregistré une baisse considérable du poids de la dette, passant à la suite de la mise en œuvre de l'initiative du G8 d'allègement de la dette multilatérale en faveur des pays certains PPTE de 50% en 2004 à 23,07% du PIB en 2007, soit largement en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA.

5.8.8 L'engagement 7 du Programme d'action de Bruxelles relatif à la mobilisation des ressources financières concerne en premier lieu, la communauté des pays développés. L'augmentation des ressources à travers l'accroissement de l'aide et de son efficacité, l'allègement voire l'annulation de la dette extérieure, l'afflux des investissements étrangers directs et autres apports extérieurs privés ainsi que la mise en place de mécanismes novateurs en vue d'une plus grande efficacité, restent toujours des objectifs à atteindre avec des avancées timides de la part des partenaires.

5.8.9 Le gouvernement ne peut combler ses besoins croissants de financement sur la base de ses seules ressources fiscales internes en dépit des progrès notés dans le recouvrement. Cette situation est imputable au faible niveau de revenu par habitant, à la difficulté de collecter les impôts imputables au secteur informel, à l'existence de goulots d'étranglements structurels mais aussi de la persistance de la pauvreté monétaire des ménages.

5.8.10 Au niveau interne, le Gouvernement devrait mettre un accent particulier à la mise en œuvre de la stratégie de modernisation des régies financières, notamment les services fiscaux en appuyant leurs programmes de renforcement de capacités à travers les moyens matériels et

humains ainsi que la création de centres de services fiscaux (CSF) à l'échelle des départements administratifs et le déploiement intégral de SIGTAS au niveau de tous les CSF. Le Gouvernement devrait également poursuivre la mise en œuvre des activités prioritaires de la stratégie de la DGID telles que : (i) le Plan cadastral national numérisé qui a commencé à voir un début de réalisation avec la cartographie numérique des 40 villes les plus significatives du Sénégal dans le cadre du PAMOCA ; (ii) la déconcentration de l'administration fiscale pour développer un service public de proximité et assurer un meilleur recouvrement des recettes fiscales.

5.8.11 Le respect des partenaires techniques et financiers des engagements pris quant à l'augmentation de la part de leur contribution en faveur de l'aide au développement en général et des PMA en particulier demeure l'enjeu le plus important face à la crise financière et économique enregistrée à la fin de la première décennie du millénaire. Le défi est de bâtir un partenariat entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement en vue de renforcer les synergies de la coordination de l'aide au développement en conformité avec les principes directeurs et les principales recommandations de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide au développement, le partenariat doit privilégier l'assistance budgétaire.

VI. Conclusions et Recommandations

6.1 La situation économique et sociale du Sénégal présente de nombreux défis et contraintes qui entravent les efforts déployés dans l'opérationnalisation des politiques nationales de développement. Il s'agit essentiellement de l'incidence de pauvreté très élevée, les faiblesses structurelles de l'économie, l'insuffisance de capacités humaines, institutionnelles et productives, l'accès limité aux services sociaux de base, l'insuffisance et la qualité médiocre des infrastructures, la prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles notamment le Sida, la forte croissance démographique, l'urbanisation rapide, la dégradation de l'environnement et la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Pour répondre à ces défis et lever les contraintes, le Sénégal a concentré ses efforts, au cours de cette première décennie du millénaire, dans l'élaboration et la mise en œuvre, de manière concertée avec les partenaires au développement et les acteurs de la vie sociale et économique, de sa stratégie nationale de développement économique et social en vue de réduire le niveau de la pauvreté, d'augmenter la croissance économique et de tendre vers une économie émergente à l'horizon 2015.

6.2 Le Gouvernement a adopté et mis en œuvre deux générations de stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance qui sont alignées aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et sont conformes à l'esprit du Programme d'Actions de Bruxelles pour la PMA. Les politiques adoptées, les actions entreprises et les mesures prises sont en phase avec le contenu du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 bien que le rythme de réduction de la pauvreté rend incertain l'atteinte des OMD d'ici l'horizon 2015.

6.3 La mise en œuvre des différents programmes transversaux et sectoriels de développement, conjuguée aux réformes entreprises depuis 2000, a conduit à la réalisation de performances économiques globalement satisfaisantes dans la première moitié de la décennie, mais qui ont été fragilisées depuis 2006, notamment suite aux chocs exogènes intervenus (crises énergétique, alimentaire et financière, aléas climatiques et calamités naturelles) et des distorsions internes imputables aux secteurs agricole et industriel (difficultés des ICS) et aux retards de paiement au secteur privé. Les indicateurs macroéconomiques, financiers et sociaux ainsi que les réalisations sectorielles qui ont été enregistrés durant cette décennie, affichent une tendance globalement positive, mais des efforts additionnels devraient être faits pour tendre vers l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

6.4 Au plan macroéconomique, la croissance a connu un ralentissement depuis 2006 et les taux affichés sont encore loin de l'objectif de 7-8% fixé dans le DSRP, nécessaire pour réduire le niveau de la pauvreté de moitié d'ici 2015. Quant à l'agriculture, malgré les grandes performances réalisées durant ces dernières années, elle reste encore tributaire de certaines contraintes telles que les facteurs climatiques, la non application d'une politique agricole stabilisée, l'insuffisance de ressources financières et la faiblesse de développement d'unités de stockage, conservation, transformation et production des produits agricoles. Sur le plan social, une amélioration significative a été enregistrée au niveau de certains indicateurs sociaux tels que : (i) l'égalité des sexes, notamment une plus grande représentation des femmes dans les instances de décision ; (ii) l'éducation avec une bonne tendance vers la scolarisation universelle ; et, (iii) l'accès à l'eau potable et à l'assainissement avec un niveau de réalisation satisfaisant. Des efforts restent à faire pour l'atteinte des OMD dans la santé et dans le cadre de la Protection sociale et la gestion des risques et catastrophes. Au demeurant, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être des populations sénégalaises résident

sur la poursuite des investissements dans la promotion et la maintenance des infrastructures de qualité, le développement des compétences et la protection des groupes vulnérables.

6.5 Pour atteindre des niveaux de croissance soutenus, réduire le niveau de la pauvreté et promouvoir un développement humain durable dans l'esprit du Programme d'Action de Bruxelles, les pouvoirs publics et les partenaires au développement devraient doubler leurs synergies de coopération.

6.6 Au regard de ce qui précède, les recommandations suivantes sont formulées.

Au plan national

- (i) Renforcer la stratégie de mobilisation des ressources internes et extérieures en focalisant les efforts sur la redynamisation de la mise en œuvre avancée de la SCA afin de ne pas compromettre l'élan de la poursuite des objectifs de croissance et d'être au rendez-vous de l'OMD 1 à l'horizon 2015 ;
- (ii) Renforcer la capacité d'absorption des ressources extérieures, notamment celles provenant des allégements (PPTTE et IADM) ;
- (iii) Développer davantage l'agro-industrie à travers la SCA permettrait à l'économie de tirer profit en terme de croissance et de création d'emplois ;
- (iv) Intensifier les efforts de modernisation des capacités de production dans le cadre la SCA et des actions prioritaires du DSRP-II ;
- (v) Poursuivre les réformes sur l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- (vi) Améliorer la compétitivité de l'économie sénégalaise et promouvoir les investissements directs étrangers pour le compte de la SCA ;
- (vii) Veiller à l'intégration des mesures transversales prioritaires dans la mise en œuvre des stratégies, politiques et sectorielles telles que la stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) et l'application du code de l'environnement ;
- (viii) Veiller à l'exécution satisfaisante du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) qui s'articule autour des réformes de la gouvernance judiciaire, la gouvernance économique et financière, de l'administration, le renforcement des capacités de gestion de l'économie nationale et l'appui à la démocratie et à la politique de décentralisation ;
- (ix) Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'accroissement des potentiels de revenus monétaires des populations pauvres à travers, entre autres, l'amélioration de la productivité, la diversification des activités, le désenclavement des zones de production et le développement des échanges commerciaux ;
- (x) Poursuivre davantage ses efforts dans les secteurs stratégiques et prioritaires tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, l'agriculture, le transport et l'énergie ;
- (xi) Poursuive la tendance à l'accès aux soins de santé primaires pour tous, à l'accès de tous les enfants à l'enseignement fondamental (notamment la parité entre filles et garçons) et au renforcement de la gouvernance et de la participation ;
- (xii) Mettre en place des filets de sécurité sociale au profit des couches vulnérables et démunies dans le cadre des programmes/projets de protection sociale ;
- (xiii) Renforcer les actions orientées vers la décentralisation (renforcement des dotations en ressources et des capacités des collectivités locales) afin que celles-ci puissent prendre pleinement en charge les compétences transférées ;
- (xiv) Accélérer la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Gouvernement avec le secteur privé en renforçant son implication dans le suivi de du DSRP-II ;

- (xv) Permettre les organisations de la société civile de jouer leur véritable rôle dans la participation à la lutte contre la pauvreté, en mettant en appuyant le renforcement de leurs capacités ;
- (xvi) Renforcer le dispositif de pilotage et les mécanismes de suivi évaluation des politiques et programmes et projets à travers la stabilisation des indicateurs de mesure de la performance couvrant les préoccupations en matière de suivi des performances des OMD et des engagements du Programme d'Action de Bruxelles, la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique élaborée par l'ANDS ;
- (xvii) Intégrer les activités de vulgarisation du Comité National PMA dans le mécanisme de la revue annuelle du DSRP pour une meilleure visibilité des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles dont le bras technique est le DSRP.

En partenariat avec les partenaires au développement, il s'agit de :

- (i) Promouvoir de gros investissements susceptibles de générer et d'entretenir une croissance forte et durable dans les zones/et ou secteurs à fort potentialité de croissance et ce, à travers le programme du Millénium Challenge Accounts (MCA) et les programmes d'infrastructures. L'effort financier de l'Etat et des partenaires au développement devrait être relevé en adéquation avec les ambitions de la SCA et du DSRP-II ; et,
- (ii) Faciliter et assouplir les procédures de mobilisation des ressources financières extérieures pour favoriser une meilleure absorption.

Au plan mondial, la Communauté internationale devrait entreprendre des actions concrètes visant à réaliser les engagements souscrits dans les domaines du commerce international, du financement du développement (APD et IDE) et de la dette. A cet égard, il s'agira de :

- (i) Lancer un appel envers les pays développés qui n'ont pas encore atteint l'objectif d'aide publique au développement d'accorder entre 0,15 et 0.2 % de leur Revenu National Brut afin de respecter leurs engagements ; et,
- (ii) Faciliter l'émergence et la promotion des échanges commerciaux, notamment en appuyant les exportations pour qu'elles deviennent plus compétitives sur le marché international, en levant les barrières commerciales, en abaissant les tarifs appliqués aux exportations des pays les moins avancés et en leur accordant des préférences commerciales, y compris des préférences d'accès au marché, sur base non discriminatoire, de sorte que les pays les moins avancés puissent augmenter leurs exportations vers les marchés régionaux.

VII. Annexes

Annexe 1 : Agrégats macroéconomiques

Agrégats macroéconomiques	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2007	2008	2009 (*)
Taux de croissance réel	3,2%	4,6%	0,7%	6,7%	5,9%	5,6%	2,4%	4,7%	2,5%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	2,6%	3,3%	0,5%	0,5%	2,3%	3,4%	6,4%	7,1%	2,4%
Taux d'investissement	20,5%	18,4%	17,2%	22,3%	21,6%	25,2%	25,5%	26,8%	26,9%	23,4%
Taux de FBCF	22,4%	22,7%	24,8%	21,5%	22,3%	22,9%	23,8%	22,7%	23,1%	23,0%
Taux de pression fiscale		16,1%	16,9%	17,0%	17,4%	18,5%	18,8%	19,3%	18,8%	19,9%
Taux d'épargne intérieure	11,2%	9,4%	6,8%	10,2%	9,0%	9,7%	9,7%	9,8%	8,1%	7,7%
publique	5,9%	3,1%	6,0%	5,8%	6,4%	6,4%	3,7%	4,9%	4,0%	4,5%
privée	5,3%	6,3%	0,8%	4,4%	2,6%	2,7%	3,7%	1,5%	3,4%	3,2%
Taux d'épargne nationale	13,4%	13,4%	11,2%	15,9%	15,2%	16,7%	15,6%	17,2%	17,6%	15,2%
PIB au prix du marché (en milliards de FCFA)	3 331,8	3 575,5	3 717,6	3 986,4	4 242,8	4 593,1	4 893,4	5 407,7	5 934,9	6 164,1
PIB par tête (en milliers de FCFA)	347,7	364,7	373,4	393,6	400,8	421,8	437,1	470,5	526,9	571,9
CRITERES DE CONVERGENCE - UEMOA	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2007	2008	2 009
Premier rang										
Solde budgétaire de base/PIB nominal (norme >=0)	1,1%	-1,2%	1,8%	0,5%	-0,2%	-0,3%	-4,4%	-2,3%	-2,1%	-2,5%
Solde budgétaire de base hors PPTE&IADM/PIB nominal (norme >=0)		-0,8%	2,0%	1,2%	0,5%	1,2%	-3,2%	-0,9%	-0,7%	-1,4%
Taux d'inflation annuel moyen(<=3%)	0,7%	3,0%	2,3%	0,0%	0,5%	1,7%	2,1%	5,9%	5,8%	2,9%
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal(<=70%)	78,6%	74,6%	66,0%	55,2%	48,0%	46,3%	21,3%	23,7%	24,7%	29,3%
Non accumulation d'arriéré de paiement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Second rang										
Masse salariale/Rec fiscales (norme <=35%)	30,5%	30,7%	31,7%	30,1%	29,5%	30,0%	31,0%	31,6%	32,0%	32,1%
Investissement financés sur ressources intérieures/Recettes fiscales (norme >=20%)	19,8%	23,2%	23,5%	28,1%	30,0%	33,7%	36,6%	34,8%	30,7%	34,4%
Solde extérieur courant hors dons/PIB nominal (norme >=-5%)	-9,4%	-6,9%	-8,4%	-8,8%	-8,0%	-8,9%	-10,1%	-12,0%	-12,0%	-9,6%
Pression fiscale (norme >=17%)	16,0%	16,1%	16,9%	17,1%	17,4%	18,6%	18,8%	19,3%	18,3%	18,6%

(*) Estimations

Source : Sénégal, MEF/DPEE

Annexe 2 : PIB par branche d'activités

Variation en % (croissance en volume)	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
								prov	proj	proj
Secteur primaire	2,4%	1,3%	-22,2%	17,8%	2,4%	11,0%	-8,1%	-5,5%	12,7%	1,6%
010 020 agriculture	6,9%	0,4%	-34,5%	38,6%	4,1%	16,0%	-15,6%	-15,8%	24,6%	8,1%
Secteur secondaire	4,3%	5,0%	5,7%	4,2%	6,0%	2,5%	0,8%	6,2%	-2,7%	-3,5%
060 activités extractives	-1,6%	-10,0%	13,2%	13,9%	6,2%	-17,6%	-15,6%	0,4%	-5,8%	-0,6%
080 fabrication de corps gras alimentaires	39,4%	0,8%	-16,6%	-23,6%	-27,4%	14,2%	31,3%	-13,3%	-40,2%	8,3%
999 autres industries	2,5%	7,4%	3,9%	2,7%	4,0%	1,5%	-2,9%	5,1%	-5,3%	-3,9%
280 électricité, gaz et eau	14,2%	10,8%	7,7%	11,8%	2,3%	5,9%	4,6%	7,8%	8,6%	-2,6%
290 construction	5,7%	-1,9%	12,0%	4,0%	18,0%	9,8%	13,2%	10,1%	-0,3%	-3,8%
Secteur tertiaire	4,5%	3,6%	5,7%	6,8%	7,5%	5,7%	5,9%	7,0%	3,5%	3,0%
300 commerce	3,5%	2,8%	1,4%	5,0%	4,3%	1,7%	2,8%	4,9%	3,7%	-4,7%
330 340 transports, postes et télécommunications	7,2%	9,2%	12,1%	15,3%	16,5%	14,2%	15,4%	12,8%	7,2%	1,4%
999 Autres services	5,5%	0,7%	8,1%	5,5%	6,2%	5,6%	3,4%	4,2%	-1,5%	9,3%
Administration publique	-0,3%	9,6%	2,8%	2,1%	4,3%	5,1%	3,6%	4,1%	-0,7%	2,6%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	3,2%	4,6%	0,7%	6,7%	5,9%	5,6%	2,4%	4,7%	2,5%	1,47%
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole	2,8%	5,0%	4,2%	5,0%	6,0%	4,8%	4,0%	6,2%	1,2%	1,0%
Production de biens et services	4,3%	4,9%	1,4%	7,0%	6,3%	4,0%	1,6%	6,1%	3,1%	0,4%
Importations de biens et services	2,8%	1,7%	3,5%	11,4%	0,5%	9,7%	1,0%	6,4%	1,1%	-12,9%
Taxes nettes sur les produits	-0,1%	15,4%	3,8%	3,2%	4,0%	4,8%	3,1%	4,2%	0,0%	4,4%
TOTAL DES RESSOURCES	3,8%	5,0%	1,9%	7,5%	5,2%	4,9%	1,7%	6,0%	2,6%	-1,6%
Consommations intermédiaires	5,0%	6,9%	2,7%	6,8%	6,4%	2,0%	1,2%	7,2%	3,4%	-0,3%
Consommation finale	2,9%	4,5%	4,2%	4,7%	4,5%	5,0%	5,3%	4,1%	4,6%	2,0%
publique	0,2%	1,1%	3,5%	2,7%	5,6%	8,2%	3,2%	6,7%	5,0%	3,1%
privée	3,3%	5,0%	4,3%	5,0%	4,3%	4,5%	5,7%	3,6%	4,5%	1,8%
Formation brute de capital fixe	1,4%	5,9%	2,7%	3,6%	9,5%	7,0%	6,3%	5,7%	5,7%	-0,2%
publique	-24,1%	17,1%	5,3%	3,4%	14,8%	8,5%	10,4%	4,5%	3,7%	8,4%
privée	10,7%	3,1%	2,0%	3,7%	7,9%	6,6%	5,0%	6,1%	6,4%	-3,0%
Exportations de biens et services	-2,5%	1,5%	3,6%	6,4%	6,8%	2,4%	-8,6%	-2,2%	4,5%	-8,8%
TOTAL DES EMPLOIS	3,8%	5,0%	1,9%	7,5%	5,2%	4,9%	1,7%	6,0%	2,6%	-1,6%

Source : Sénégal, MEF/DPEE

Annexe 3 : Balance de paiements

En milliards de F.CFA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
									révisé	révisé
BALANCE DES BIENS	-296,7	-312,0	-378,0	-470,0	-521,1	-691,3	-836,5	-1 193,3	-1 234,3	-1 007,3
EXPORTATIONS FOB	654,9	735,1	743,4	730,5	797,4	832,4	833,5	802,2	915,9	869,4
IMPORTATIONS FOB	951,6	1 047,1	1 121,4	1 200,5	1 318,5	1 523,7	1 670,0	1 995,5	2 150,2	1 876,7
SERVICES NETS	-12,9	-11,4	-12,7	-13,0	-14,8	-16,3	-18,5	-18,1	-61,2	-55,8
dont FRET ET ASSURANCE	-129,8	-142,6	-150,9	-162,6	-178,6	-206,9	-226,9	-276,6	-291,7	-254,3
REVENUS NETS	-79,3	-76,8	-90,6	-79,2	-69,0	-47,2	-33,2	-35,4	-38,3	-43,4
dont INTERETS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-57,9	-45,4	-47,5	-45,7	-47,4	-30,0	-22,6	-13,8	-14,2	-20,8
TRANSFERTS COURANTS	152,3	220,0	257,0	308,3	333,9	397,6	437,5	618,0	641,5	547,2
PRIVES	100,1	172,8	192,2	241,0	269,6	340,8	409,3	566,0	606,8	502,3
PUBLICS	52,2	47,2	64,8	67,3	64,3	56,8	28,2	52,0	34,8	44,9
TRANSACTIONS COURANTES	-236,6	-180,2	-224,3	-253,9	-271,0	-357,3	-450,8	-628,8	-692,3	-559,4
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	234,4	249,9	311,3	301,1	368,3	339,1	544,4	694,0	604,7	573,4
COMPTE DE CAPITAL	59,4	107,2	88,5	87,4	396,2	105,2	1 184,0	159,5	76,3	138,4
TRANSFERTS DE CAPITAL	59,6	106,9	88,5	87,6	396,4	105,6	1 185,9	95,2	76,3	138,4
PRIVES	2,5	2,1	5,9	6,8	4,4	5,7	6,5	7,3	7,4	7,6
PUBLICS	57,1	104,8	82,5	80,8	392,0	99,9	1 179,4	87,9	68,9	130,8
Acquisitions / cessions d'actifs financiers non produits	-0,2	0,3	0,0	-0,2	-0,2	-0,4	-1,9	64,3		
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)	175,0	142,7	222,8	213,7	-27,9	233,9	-639,6	534,5	528,4	435,0
- CAPITAUX PUBLICS (titres d'Etat 5 % - 2006 inclus)	46,6	70,9	50,5	42,2	-182,1	136,0	-918,4	137,8	245,1	230,4
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	6,0	8,2	-11,4	3,5	-5,7	28,1	-8,5	17,2	-11,6	-0,2
AUTRES INVESTISSEMENTS	40,6	62,7	61,9	38,7	-176,4	107,9	-909,9	120,6	256,7	230,6
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	135,1	172,5	175,6	160,9	202,8	215,2	172,8	169,2	294,9	275,3
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-94,5	-99,8	-112,6	-113,2	-380,8	-79,1	-1 082,9	-30,8	-28,1	-39,2
- CAPITAUX PRIVES	128,4	71,7	172,3	171,5	154,2	97,9	278,8	396,7	283,3	204,6
INVESTISSEMENTS DIRECTS	44,3	28,6	30,7	29,0	33,8	27,6	110,0	130,7	132,4	78,6
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	3,8	2,0	13,5	9,3	-9,1	-13,6	-3,8	11,6	11,9	9,2
AUTRES INVESTISSEMENTS	80,2	41,1	128,1	133,2	129,5	83,9	172,6	254,4	139,0	116,8
Dont contre partie cession billets FF			35,6							
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-6,3	6,1	21,4	8,7	9,1	4,1	5,4	5,5		
SOLDE GLOBAL	-8,5	75,8	108,4	55,9	106,4	-14,1	99,0	70,8	-87,6	14,0
PIB (Pour Mémoire)	3 331,8	3 575,5	3 717,6	3 986,4	4 242,8	4 592,7	4 893,2	5 401,4	5 951,4	6 304,0
CC 5ème édition / PIB	-7,6	-5,0	-6,0	-6,4	-6,4	-7,8	-9,2	-11,6	-11,6	-8,9
CCHD	-293,6	-231,5	-291,1	-326,0	-339,5	-407,3	-491,9	-650,5	-711,4	-576,2
CCHD / PIB	-9,4	-6,5	-7,8	-8,2	-8,0	-8,9	-10,1	-12,0	-12,0	-9,1
EXPORTATIONS / PIB	19,7%	20,6%	20,0%	18,3%	18,8%	18,1%	17,0%	14,9%	15,4%	13,8%
Taux couverture importations par exportations	68,8%	70,2%	66,3%	60,9%	60,5%	54,6%	49,9%	40,2%	42,6%	46,3%

Source : Sénégal, MEF/DPEE

Annexe 4 : Situation monétaire

En milliards FCFA	DEC. 2000	DEC 2001	DEC. 2002	DEC 2003	DEC. 2004 Prov.	DEC. 2005 Prov.	Déc 2006 Prov	Déc 2007 Prov	DEC.2008 Proj	DEC.2009 Proj
AVOIRS EXTER.NETS	88,7	169,6	296,9	550,9	670,2	657,9	827,4	851,2	761,9	775,9
B.C.E.A.O.	-5,6	66,7	137,7	351,6	471,1	484,7	569,4	644,3	652,7	666,7
BANQUES	94,3	102,9	159,2	199,3	199,1	173,2	210,2	206,9	109,2	109,2
CREDIT INTERIEUR	785,4	837,4	792,5	848,9	880,9	1031,2	1031,8	1324,1	1467,7	1685,0
P.N.G.	160,3	181,9	106,1	64,3	24,1	-35,7	11,1	96,2	28,2	118,2
CREDITS A L'ECONOMIE	625,1	655,5	686,4	784,6	856,8	1066,9	1067,0	1227,9	1439,6	1566,8
CREDITS DE CAMPAGNE	0,0	5,0	0,9	3,6	14,0	10,1	8,9	10,4	5,2	10,4
CREDITS ORDINAIRES	625,1	650,5	685,5	781,0	842,8	1056,9	1102,4	1217,5	1434,3	1556,4
dt douteux et litigieux	33,0	14,9	33,0	14,9	14,8	18,6	18,6	56,1		
ACTIF = PASSIF	874,1	1007,0	1089,4	1399,8	1551,1	1689,1	1859,2	2175,2	2229,6	2460,9
MASSE MONETAIRE	790,4	905,1	974,0	1280,6	1445,7	1564,9	1751,1	1972,9	2006,6	2237,9
CIRCULATION FIDUCIAIRE	172,0	217,8	192,6	337,5	344,3	389,3	453,4	484,6	474,3	470,0
DEPOTS	618,4	687,3	781,4	943,1	1101,4	1175,6	1297,7	1488,3	1532,3	1767,9
Dépôts en banques	614,0	680,8	776,2	934,7	1088,6	1169,1	1281,0	1465,7	1518,5	1754,1
Dépôts en CCP	4,4	6,5	5,2	8,4	12,8	6,5	16,7	22,6	13,9	13,9
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AUTRES ELEMENTS NETS	83,7	101,9	115,5	119,2	105,4	124,2	108,1	202,3	223,0	223,0

Source : Sénégal, MEF/DPEE

Annexe 5 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>(en milliards sauf indication contraire)</i>									real. et aj.	LFR juin 09
1. Total recettes et dons	626,3	664,4	726,7	797,8	864,8	955,8	1036,0	1231,3	1291,8	1384,0
1.1 Recettes budgétaires	562,3	602,7	664,6	720,1	776,8	880,2	962,6	1100,0	1152,1	1202,0
Recettes fiscales	537,3	576,8	629,2	677,0	738,5	850,8	921,9	1041,4	1087,2	1172,0
Recettes non fiscales	25,0	25,9	35,4	43,1	38,3	29,4	40,7	58,6	64,9	30,0
1.2 Dons	64,0	61,7	62,1	77,7	88,0	75,6	73,4	131,3	139,7	182,0
Budgétaires	14,1	0,0	1,9	17,6	18,5	12,2	9,3	48,4	38,4	51,2
En capital	49,9	61,7	60,2	60,1	69,5	63,4	64,1	82,9	101,3	130,8
2. Dépenses totales et prêts (net)	616,0	744,3	748,5	861,2	987,8	1103,6	1331,0	1435,6	1578,5	1644,0
2.1 Dépenses courantes	411,0	516,6	478,2	529,5	553,9	629,0	826,0	864,9	978,7	987,3
Traitements et salaires	175,8	177,3	199,4	203,7	217,6	254,9	286,2	328,6	347,7	389,0
Intérêts sur la dette publique	45,3	30,3	39,8	44,6	46,7	40,9	42,4	29,0	38,5	58,3
Extérieure	39,6	23,7	35,4	40,0	41,1	36,1	35,7	21,6	23,5	36,0
Intérieure	5,7	6,6	4,4	4,6	5,6	4,8	6,7	7,4	15,0	22,3
Autres dépenses courantes	189,9	309,0	239,0	281,2	289,6	333,2	497,4	507,3	592,5	540,0
Fournitures, entretien et autres	97,0	130,3	101,1	140,3	148,0	163,1	186,3	240,4	239,0	257,0
Transferts et subventions	92,9	178,5	138,1	140,9	135,4	162,3	302,1	252,0	333,0	270,0
<i>Hors énergie et alimentaire</i>								176,0	187,3	208,0
SENELEC		105,0				0,0	21,7	86,2	0,0	18,0
Filet social (subvention GPL+ SAR)					9,2	13,9	66,1	55,0	69,7	44,0
<i>Produits alimentaires (levée en août 08)</i>								21	46,0	0,0
PPTe et IADM financé					6,2	7,8	9,0	14,9	20,5	12,9
2.2 Dépenses en capital	186,1	232,3	275,9	338,5	410,3	454,7	474,9	565,3	594,7	654,8
Financement intérieur 1/	106,6	133,6	147,9	190,3	221,3	287,0	337,1	362,1	314,2	407,8
- Sur ressources Non PPTe et IADM	0,0	118,5	143,8	161,9	198,8	226,3	289,6	302,0	251,3	354,6
- PPTe et IADM financé	106,6	15,1	4,1	28,4	22,5	60,7	47,5	60,1	62,9	53,2
Financement extérieur 2/	79,5	98,7	128,0	148,2	189,0	167,7	137,8	203,2	280,5	247,0
2.3 Prêts nets	4,9	-4,6	-5,6	-6,8	12,3	16,9	27,1	5,4	5,1	2,0
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles		0,0	0,0	0,0	11,3	3,0	3,0	0,0	0,0	0,0
Solde Global de l'Administration Centrale		-79,9	-21,8	-63,4	-123,0	-147,8	-295,0	-204,3	-286,8	-260,0
Solde Global de certaines entités du secteur public		-5,8	21,9	11,5	-8,7	12,0	16,2	17,6	13,2	0,0
Solde Global de l'Adm. Centrale et des entités non fin. du secteur public		-85,7	0,1	-52,0	-131,7	-135,8	-278,8	-186,7	-273,6	-260,0
Dons non compris		-147,4	-62,0	-129,7	-219,7	-211,4	-352,2	-318,0	-413,3	-442,0
Balance primaire		-55,4	39,9	-7,4	-85,0	-94,9	-236,4	-157,6	-235,1	-201,7
Solde de base 3/	10,3	-43,0	68,7	21,2	-6,7	-15,5	-213,6	-122,3	-133,6	-185,1
Solde de base hors PPTe & IADM	-53,7	-27,9	72,8	49,6	22,0	53,0	-157,0	-47,3	-50,2	-119,0
Solde de base hors PPTe & IADM et CTRS	41,4	-27,9	72,8	49,6	33,3	56,0	-154,0	-47,3	-50,2	-119,0
4. Ajustements base caisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations des arriérés (réd.=)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Excédent ou déficit (-)	10,3	-85,7	0,1	-52,0	-131,7	-135,8	-278,8	-186,7	-273,6	-260,0
Dons non compris	-53,3	-147,4	-62,0	-129,7	-219,7	-211,4	-352,2	-318,0	-413,3	-442,0
PIB COURANT	3331,8	3575,5	3717,6	3986,4	4242,8	4593,1	4893,4	5407,7	5934,9	6594,4
SB-HD/PIB	-1,6%	-4,1%	-1,7%	-3,3%	-5,2%	-4,6%	-7,2%	-5,9%	-7,0%	-6,7%
6. Financement	-10,3	85,7	-0,1	52,0	131,7	135,8	278,8	186,7	273,6	260,0
7. Financement extérieur	17,1	54,9	68,4	68,9	142,3	161,3	121,2	123,6	222,9	235,2
Tirages	78,1	103,3	112,7	90,8	156,6	153,5	131,1	149,1	261,9	189,8
Trésorerie	37,1	60,6	42,2	0,0	13,1	21,0	24,2	18,7	70,2	63,6
Prêts projets	41,0	42,7	70,5	90,8	143,5	132,5	106,9	130,4	191,7	126,2
Amortissement	-65,2	-64,2	-81,0	-73,9	-126,9	-64,6	-57,6	-39,7	-44,1	-56,4
Assistance PPTe (intérêts et amortissements)	4,2	15,8	25,0	20,7	45,5	55,8	40,8	20,5	15,9	22,0
8 Financement intérieur (I.+II.)	-21,1	10,8	-74,4	-16,5	-8,4	-28,5	160,6	63,1	42,2	24,8
I. Financement Bancaire (A+B+C)	-28,3	39,9	-67,0	-13,9	-49,2	-45,4	130,9	116,7	-43,0	90,0
II. Financement non-bancaire	7,2	-29,1	-7,4	2,2	40,8	16,9	29,7	-53,6	85,2	-65,2
7. Erreurs et omissions	-6,3		5,9	-0,4	-2,2	3,0	-3,0	0,0	8,4	0,0
9. Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Sénégal, MEF/DPEE

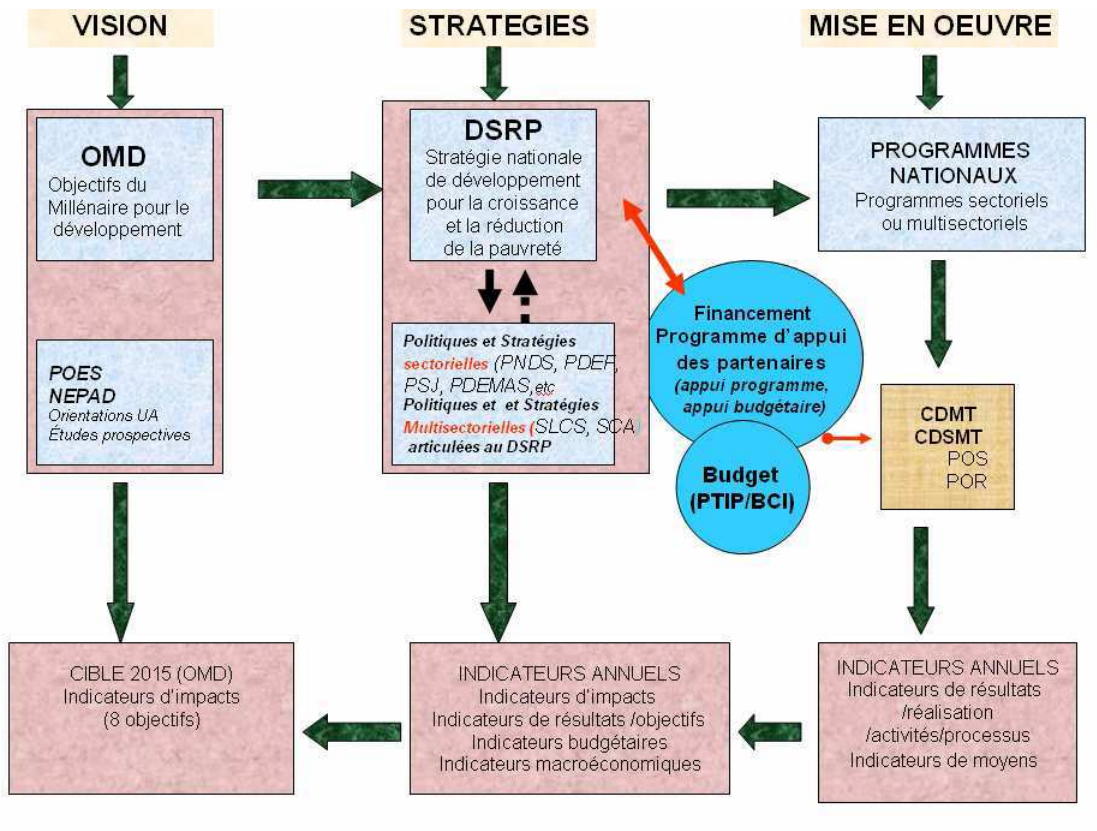
Annexe 6 : Matrice de suivi des indicateurs du DSRP

Axes DSRP	Indicateurs retenus	HISTORIQUE									
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
AXE I : Création de richesse et croissance pro pauvre	CADRE MACROECONOMIQUE										
	1. Taux de croissance réel	3,2%	4,6%	0,7%	6,7%	5,9%	5,6%	2,4%	4,7%	2,5%	
	2. Taux d'inflation	0,7%	3,0%	2,3%	0,0%	0,5%	1,7%	2,1%	5,9%	5,8%	
	3. Taux d'investissement	20,5%	18,4%	17,2%	22,3%	21,6%	25,2%	25,2%	26,8%	26,9%	
	4. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement)/PIB (courant)	-1,6%	-4,1%	-1,7%	-3,3%	-5,2%	-4,6%	-7,3%	-5,9%	-6,8%	
	PAUVRETE MONETAIRE										
	5. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	National	ND	57,10%	57,80%	55,80%	54,00%	50,80%	50,40%	48,40%	(*) Pas de données récentes
		Urbain	ND	45,70%	ND	ND	ND	38,80%	38,00%	34,00%	
		Rural	ND	65,20%	ND	ND	ND	61,90%	56,00%	48,00%	
	AGRICULTURE										
	6. Rapport entre production irriguée / production totale	Non renseigné				13,10%	12,90%	16,70%	18,90%	21,30%	
	7. Production céréalière (en tonnes)					1 084 530	1 432 831	1 010 198	772 239	1 756 706	
	ELEVAGE										
	8. Quantité de lait produit par an (millions de litres)	Non renseigné				116	120	137	146		
	9. Quantité de viande et d'abats produits par an (en milliers de tonnes)					131	140	133	152,255		
	TOURISME										
	10. Nombre d'entrées de touristes par an	Non renseigné				666 616	769 489	866 154	874 623	918 300	
	TRANSPORT										
	11. Pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route	Cet indicateur ne pourra être renseigné qu'avec les données de l'Enquête Village 2009 (Septembre 2009)									
	12. Nombre de km de pistes de désenclavement construites en milieu rural par an	Non renseigné				313	320	640	373	277	
	13. Nombre de km de route non revêtue classée récupéré par an					435	736	356	373	277	
	14. Nombre de km de route revêtue classée récupéré par an					260	270	500	596	301	
ÉNERGIE											
15. Nombre de MW mis en service	Non renseigné				514,5	562,5	632,9	641	701		
16. Nombre de milliers de MWh produits					1952	2170	2192	2306	2401		
17. Taux d'électrification rurale					13,0%	14%	16%	17,2%	21%		
MICROFINANCE											
18. Nombre de bénéficiaires	Non renseigné						799 625	871035	914 597		
SECTEUR PRIVÉ											
19. Délais et coût du transfert de propriété	Délai	Non renseigné				118 jours en moy.	< 118 jours en moy	114 jours	18 jours		
	Coût					20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété			
EQUITÉ DE GENRE											
20. Pourcentage de femmes dans les instances de décision au niveau politique	Non renseigné								17,98%		
EMPLOI											
21. Taux de sous-emploi	Non renseigné				22,5% (ESPS)	20,90%	19,50%	18			
22. Taux d'activité					50,70%	50,70%	53,46%				

Axes DSRP	Indicateurs retenus	HISTORIQUE									
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
AXE II : Accès aux services sociaux de base	EDUCATION										
	23. Taux brut de scolarisation	National	68,3%	69,4%	71,6%	75,8%	79,7%	81,9%	83,4%	87,6%	90,1%
		Filles	63,0%	64,8%	67,6%	72,3%	78,0%	80,7%	83,3%	88,5%	92,4%
		Garçons	73,5%	73,9%	75,5%	79,3%	81,4%	83,0%	83,4%	86,8%	88,0%
	24. Taux d'achèvement	National	36,3%	45,0%	45,6%	45,6%	48,8%	53,4%	49,7%	55,1%	58,4%
		Filles	31,6%	39,3%	39,7%	43,9%	45,3%	49,8%	48,1%	52,9%	58,0%
		Garçons	40,6%	50,5%	51,3%	47,1%	52,2%	56,9%	51,3%	57,3%	58,8%
	25. Taux brut d'Admission au CI	National	81,7%	74,5%	78,1%	85,1%	93,4%	95,4%	103,2%	110,4%	113,6%
		Filles	77,4%	72,5%	77,1%	81,0%	95,1%	97,3%	106,4%	115,4%	119,1%
		Garçons	86,3%	76,5%	79,0%	89,5%	91,8%	93,6%	100,1%	105,7%	108,5%
	26. Taux d'accroissement des effectifs (public, privé, apprentissage) de la FPT	Non renseigné					Indicateur nouveau				6%
	27. Effectifs enrôlés dans les programmes d'alphabétisation	National	Non renseigné				42000	41 660	165 422	62 223	83 529
		Femmes	Non renseigné				33600	31 245	141 246	489 982	66 208
		Hommes	Non renseigné				8400	10 415	24 176	13 241	17 321
	SANTE										
	28. Nombre de malades du SIDA pris en charge	Non renseigné					1855	4407	5500	7325	9252
	29. Taux de couverture en TPI 2	Non renseigné					40%	53%	61%	53,70%	
	30. Proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires (assistés par du personnel formé)	38%	40%	54%	ND	39%	51,9%	59%	62,5%	61%	
	31. Proportion d'enfants (0-11 mois) complètement vaccinés	41%	56%	72%	70%	40%	78%	ND	89%	80%	
	32. Nombre d'enfants (0-5ans) bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (poids/taille, poids/âge) au niveau communautaire	Non renseigné					112 000	140 000	260 000	280 000	418 000
	Eau et assainissement										
	33. Taux d'accès global à l'eau potable	Urbain	78%	ND	ND	ND	91%	92%	93%	98%	98%
		Rural	56%	ND	ND	ND	64%	66%	69,5%	72,4%	75,5%
	34. Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	56%	ND	ND	ND	57%	59%	62%	63,9%	63,4%	
	35. Nombre de personnes nouvellement desservies en assainissement en milieu	Non renseigné					20 500	33 100	29 700	74 620	
	Ressources naturelles et Environnement										
	36. Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement	Non renseigné					0,6	0,74	1,02	1,08	1,25
37. Quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse par an (en tonnes)	Non renseigné					Indicateur nouveau		1 595 147	753 900	952 900	
38. Proportion de plans de gestion environnementale mis en œuvre et suivis (suivant EIE)	ND	NA	132 PGE	ND	EIE	EIE	EIE	EIE	17%		
Habitat et cadre de vie											
39. Nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés par an	Non renseigné					180 000	8 130	5 260	27 750		
Protection sociale et suivi des groupes vulnérables											
AXE III : Protection sociale et Prévention des risques et catastrophes	40. Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources	Non renseigné					1 250	1 250	1 250	3 745	
	41. Nombre de personnes handicapées appareillées	Non renseigné					1 050	850	13 108		
	42. Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégré dans le système socio-éducatif	Indicateur nouveau					1 462	1 731			

Axes DSRP	Indicateurs retenus	HISTORIQUE								
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
AXE VI : Bonne gouvernance et développement décentralisé participatif	Bonne gouvernance et développement décentralisé									
	43. Nombre de marchés gré à gré non conformes au code en vigueur	Indicateur nouveau (à renseigner à partir de 2009 - réf. Audit annuel de marchés publics)								
	44. Durée moyenne de la passation de marché	Indicateur nouveau								129
	45. Nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé	Indicateur nouveau							2	3 (2002, 2003 et 2004)
	46. Nombre de comptes de gestion (Etablissements publics, Etat, régions) reçus par la Cour des Comptes sur le nombre de comptes attendus (en %)	Non renseigné					13,60%	19,20%	17,60%	14,40%
	47. Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III			98,23% (2003)	91,31%	68,95%	96,37%	100,26%	93,91%
		titre V			95,7% (2003)	95,30%	102,26%	90,48%	68,59%	104,60%
	48. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre III			102,04% (2003)	98,23%	98,84%	99,54%	92,78%	87,70%
		titre V			80,2% (2003)	85%	90,94%	85,89%	47,82%	60,08%
	49. Taux d'annualité budgétaire					9,50%	10,46%	6,50%	6,90%	5,43%
	50. Délai de délivrance du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)	Indicateur nouveau								24 h
	51. Délai moyen de traitement des dossiers pénaux (délictuels et criminels)	délictuels	Indicateur nouveau							6mois
		Criminels	Indicateur nouveau							3ans
	52. Part des FECL et FDD dans le budget hors dette (indexée sur la TVA)	FECL (2% de la TVA l'année N-I)	Indicateur nouveau							11,5 Mrds de FCFA
		FDD (3,5% de la TVA l'année N-I)	Indicateur nouveau							16 Mrds de FCFA
53. Délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD	Indicateur nouveau								2,83 mois	

Annexe 7 : Schéma de la vision du développement du Sénégal



DSRP 2 (2006-2010): objectifs

